



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 30 juin 2010



ATTESTATION

de M. Takuo TANIMOTO Président Directeur Général

sous la responsabilité duquel est établi le présent rapport financier annuel,

Je soussigné Takuo TANIMOTO

Président Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant ci-après, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 10 novembre 2010

Takuo TANIMOTO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "T. Tanimoto", is written over the printed name.

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport de gestion

Rapport de gestion social et consolidé
Tableau de suivi des délégations
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Comptes consolidés au 30 juin 2010

Synthèse sur l'activité du groupe Index Multimédia
Bilan consolidé
Compte de résultat consolidé
Tableau des flux de trésorerie
Tableau de variation des capitaux propres
Annexe aux comptes consolidés
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés aux normes IFRS

Comptes sociaux annuels au 30 juin 2010

Bilan
Compte de résultat
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
Annexe aux comptes annuels
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif au contrôle interne



Rapport de gestion social et consolidé Exercice clos le 30 juin 2010

SOMMAIRE

- 1 Rapport de gestion
- 2 Tableau de suivi des délégations

INDEX MULTIMEDIA
Société Anonyme au capital de 1 345 657 euros

Siège social :
36 Rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE

342 177 029 RCS TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDE
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et de notre Groupe durant l'exercice clos le 30 juin 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous présenterons également le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de notre Société et de notre Groupe.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

**RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDE
POUR L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2010**

SOMMAIRE

1. PREAMBULE : SYNTHÈSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	9
2. SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ INDEX MULTIMEDIA AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ – COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2010.....	9
2.1. <i>Faits marquants de l'exercice écoulé.....</i>	9
2.2. <i>Activité de notre société au cours de l'exercice écoulé.....</i>	11
2.3. <i>Provisions pour litiges</i>	12
2.4. <i>Provisions pour risques sur les filiales d'Index Multimédia:</i>	12
2.5. <i>Situation financière de la société</i>	12
2.6. <i>Trésorerie et capitaux :.....</i>	12
2.6.1. <i>Commentaires sur les flux et la politique de gestion de la trésorerie</i>	12
2.6.2. <i>Information sur le financement des investissements fermes et des charges sur les immobilisations incorporelles</i>	13
2.7. <i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société.</i>	13
2.8. <i>Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.....</i>	13
3. SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUÉ PAR LES SOCIÉTÉS COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION – COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2010.....	14
3.1. <i>Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation</i>	14
3.2. <i>Activité de notre Groupe au cours de l'exercice écoulé.....</i>	14
3.3. <i>Facteurs de risques</i>	15
3.3.1. <i>Risques liés à l'activité de la Société</i>	15
3.3.2. <i>Risques associés au secteur d'activité de la Société</i>	16
3.3.3. <i>Risques financiers</i>	16
3.4. <i>Activité du Groupe en matière de recherche et de développement</i>	16
3.5. <i>Plan de souscription et d'achat d'actions - Actions propres</i>	16
3.6. <i>Examen des comptes et résultats du Groupe.....</i>	17
4. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	19
5. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	20
5.1. <i>Prises de participation ou prises de contrôle.....</i>	20
5.2. <i>Cession de participations.....</i>	20
5.3. <i>Sociétés contrôlées.....</i>	20
5.4. <i>Activité des filiales</i>	21
5.4.1. <i>Filiales françaises :.....</i>	21
5.4.2. <i>Filiales étrangères :</i>	22
5.5. <i>Soutien aux filiales :.....</i>	22
5.6. <i>Participations détenues (< 50 %) :.....</i>	22
5.7. <i>Autocontrôle.....</i>	22

5.8.	<i>Intégration fiscale au 30 juin 2009 :</i>	22
6.	RESULTATS – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE INDEX MULTIMEDIA	23
6.1.	<i>Examen des comptes et des résultats</i>	23
6.2.	<i>Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société.</i>	23
6.3.	<i>Proposition d'affectation du résultat.</i>	23
6.4.	<i>Rappel des dividendes antérieurement distribués</i>	24
6.5.	<i>Dépenses non déductibles fiscalement</i>	24
6.6.	<i>Tableau des résultats des cinq derniers exercices</i>	24
6.7.	<i>Observations du Comité d'entreprise</i>	24
7.	CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE	25
8.	ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE	25
8.1.	<i>Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction.</i>	25
8.2.	<i>Mode d'exercice de la Direction Générale</i>	25
8.3.	<i>Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux</i>	25
8.4.	<i>Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux</i>	26
8.4.1.	<i>Critères en application desquels ont été calculés les rémunérations et avantages ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.</i>	27
8.4.2.	<i>Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieures à celles-ci. (Précisions sur les modalités de détermination de ces engagements)</i>	27
8.4.3.	<i>Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.</i>	27
8.5.	<i>Condammations pour fraude, faillite, mise sous séquestre, liquidation, incrimination et /ou sanction publique officielle prononcée au cours des cinq dernières années.</i>	28
8.6.	<i>Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale.</i>	28
8.7.	<i>Renouvellement des mandats d'Administrateur et des Commissaires aux Comptes.</i>	28
8.8.	<i>Modifications concernant les dirigeants et la composition du Conseil d'Administration.</i>	28
9.	COMPOSITION DU CAPITAL ET VALEURS MOBILIERES	28
9.1.	<i>Evolution du capital social</i>	28
9.2.	<i>Répartition du capital</i>	28
9.3.	<i>Programme de rachat</i>	29
9.4.	<i>Achat par la société de ses propres actions</i>	30
9.5.	<i>Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres</i>	30
9.6.	<i>Marché des instruments financiers - cotation</i>	30
9.7.	<i>Disposition contractuelle pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société</i>	30
9.8.	<i>Actionnariat salarié</i>	30
9.9.	<i>Tableau de suivi des délégations.</i>	31
10.	PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	31

10.1.	<i>Social</i>	31
10.2.	<i>Environnement</i>	32

1. PREAMBULE : SYNTHÈSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Index Multimedia, fournisseur de contenus à valeur ajoutée, leader dans un monde de convergence des médias, a poursuivi la restructuration de son organisation et de ses activités afin de restaurer sa rentabilité et son influence sur le marché à court terme. La nouvelle direction générale d'Index Multimédia a mis en place depuis le mois de septembre 2008 une stratégie en trois phases afin d'améliorer la rentabilité de la société et de renforcer sa position de leader sur le marché en :

1. Restructurant la société par des mesures de réduction et d'optimisation de coûts pour améliorer la performance de la société et en parallèle son efficacité en réorganisant ses activités tout en maintenant les dépenses publicitaires sous contrôle. Ainsi, depuis le changement intervenu au sein de la direction générale, sur la base des comptes consolidés au 30 juin 2010 et par comparaison avec les comptes consolidés au 30 juin 2009 (hors retraitement IFRS5), les autres achats et charges externes ont été réduits de 4 779 K€ et les dépenses de personnel ont été réduits de 5 165 K€, le tout représentant une économie globale de 9 944 K€.
2. Restructurant l'organisation du groupe par le transfert d'activités non rentables, c'est-à-dire les activités de marketing direct de la société mère vers la filiale CAT afin de conserver les plus rentables. Ainsi nous avons pris la décision de vendre la filiale CAT à une société tierce au cours du prochain exercice
3. Visant de nouveaux marchés et services plus particulièrement dans le domaine communautaire multimédia, les jeux, les paris en ligne et « l'infotainment » avec des contenus premium ou des contenus créés par les utilisateurs eux-mêmes et notamment par le développement de nouveaux services de réseaux sociaux (SNS) capitalisant sur la large audience et le trafic de Tchatche.com.

Cette stratégie est basée sur le cœur de métier d'Index Multimedia : une plate-forme communautaire et une base de données de 13 millions d'utilisateurs, des savoir-faire qui ont fait leurs preuves en marketing direct et dans le domaine de l'Internet.

Sur les aspects organisationnels, la nouvelle direction s'est principalement attachée à optimiser ses ressources en mettant le client au centre de ses préoccupations et à adapter sa structure afin d'atteindre les objectifs ambitieux mais réalistes qu'elle s'est fixée et dont les résultats sont attendus sur le prochain exercice.

2. SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ INDEX MULTIMÉDIA AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ – COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2010

2.1. Faits marquants de l'exercice écoulé

. Résultats de la période

La performance d'Index Multimédia sur l'exercice 2009-2010 se traduit par une perte d'exploitation de -1 335 K€ étant principalement générée par une baisse globale des ventes dans un contexte économique et réglementaire défavorable. Le résultat exceptionnel de - 2 146 K€ étant principalement généré par la dotation pour provision pour contrôle fiscal à hauteur de 1 750 K€.

. Contrats conclu au cours de l'exercice

Conformément à la stratégie de recentrage de ces activités, Index Multimédia a accordé une licence exclusive à la société japonaise Digital Kreis pour 1 498 K€ (montant enregistré en autres produits). Cette licence porte sur l'utilisation par Digital Kreis du système SMS Premium développé par Index Multimédia sur le territoire Japonais. La société pourra ainsi proposer cette technologie à tous les opérateurs Japonais (NTT DOCOMO, EMOBILE...).

. Nomination d'un nouveau directeur général délégué

Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2009 a nommé M. Fumiaki YAMATO en tant que Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration du 22 janvier 2010 lui a confié une mission spéciale d'une durée de 1 an. Elle consiste en la mise en œuvre d'une étude relative à la gestion des relations avec les investisseurs et ainsi qu'une étude relative à la mise en œuvre de projets d'alliance capitalistique globale.

Ce dernier Conseil d'Administration lui a octroyé une rémunération globale annuelle de € 59 073.36 à ce titre.

. Contrôle fiscal au titre de la comptabilité portant sur la période allant du 01/07/05 au 30/06/08

La société Index Multimedia a reçu au cours du mois de décembre 2009, une notification de redressement relative aux exercices clos les 30 juin 2006, 2007 et 2008 et portant sur le non dépôt d'imprimés fiscaux concernant l'état de suivi du mali technique mentionné à l'article 1763-I-e du Code General des Impôts conduisant à une amende de 5% du montant du mali technique pour chaque exercice soit au total 8 123 K€.

Il est établi que l'absence de production de ce document n'a entraîné aucune conséquence dommageable pour le Trésor Public s'agissant d'une omission de pure forme.

La société, qui conteste ce redressement, a proposé une somme de 150 K€ le 5 avril 2010. A ce jour, l'administration fiscale ne s'est pas prononcée sur cette proposition.

Dans ce contexte, la société a constaté une provision de 1 750 K€ dans les comptes au 30 juin 2010.

. Augmentation de capital

La société a réalisé une augmentation de capital en janvier 2010 comme suit :

- souscription de 109 596 actions nouvelles en numéraire pour 154 530 euros
- souscription de 4 964 539 actions nouvelles par voie de compensation avec la créance que détenait Index Holdings à hauteur de 7 millions d'euros.

L'émission des actions nouvelles a été réalisée au prix de 1.41 euros dont 0.10 euros en valeur nominales et 1.31 euros de prime d'émission portant ainsi le capital social d'une somme de 838 243,5 euros à la somme de 1 345 657 euros et dégageant une prime d'émission de 6 647 116.85 euros.

A l'issue de l'opération, le capital social est fixé à 1 345 657 euros. Il est divisé en 13 456 570 actions de 0.10 euros chacune, de même catégorie.

Préalablement à cette opération, un contrat avait été signé entre Index Holdings et Index Multimédia à l'effet de rendre la créance détenue par la société mère ultime liquide et exigible.

. Avance en compte courant d'Index Holding pour 1 M€

INDEX HOLDINGS a consenti un prêt à Index Multimedia pour un montant de 1 M€ en mai 2010. Ce prêt est remboursable à compter du 31 octobre 2010 (principal et intérêts) sur une période de 3 ans, la dernière échéance intervenant le 30 septembre 2013. Les intérêts sont calculés sur la base de l'EURIBOR 1 an + 1%.

. Participations

- **Cession de Voyager**

La société Voyager a été cédée pour 950 € le 21 juin 2010 à une société de droit Japonais

2.2. Activité de notre société au cours de l'exercice écoulé

Avec un chiffre d'affaires de 41 299 K€, notre société a connu au cours de l'exercice 2009-2010 une diminution globale de (22 016) K€ par rapport à l'exercice précédent (63 315K€).

L'activité du groupe se décline en quatre Business Units, retenues pour les besoins du reporting interne :

- Bien Etre : anciennement activités BtoC (services communautaires et charme);
- Grand Public : anciennement activités BtoC (Logos, Sonneries, Personnalisation des Mobiles, Jeux Interactifs) ;
- Distribution Indirecte : anciennement activités BtoB et BtoO ;
- Business Development : activités relais de croissance (Internet et services associés, CRM externe pour des sociétés tierces...).

La répartition du chiffre d'affaires par Business Unit s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
BU Bien Etre	16 100	27 953
BU Grand Public	1 401	8 962
BU Distribution Indirecte	16 782	20 903
BU Business Development	6 192	4 680
Autres (facturation inter sociétés)	824	817
CHIFFRE D'AFFAIRES	41 299	63 315

Cette réduction des ventes reflète la décision stratégique d'Index Multimédia axée principalement sur les lignes de produits historiques rentables, tout en développant ou renforçant des services prometteurs, au détriment du volume et de filialiser les activités qui ne s'inscrivent plus dans la stratégie du Groupe, principalement celles de la BU Bien-Etre et Grand-Public, mentionnées comme activités non maintenues dans les comptes annuels consolidés avec un chiffre d'affaires de 21 319K€ et un résultat net de -886K€.

Cette diminution du chiffre d'affaires peut s'expliquer, dans les principales Business Units (BU), par :

- Bien Etre : La baisse du volume d'activité sur les produits de rencontres soft et adultes s'inscrit pleinement dans le nouveau plan de développement du groupe. Le retrait sélectif des activités non stratégiques c'est traduit par un important désengagement publicitaire notamment sur le dernier trimestre.
- Grand Public : Confirmation de l'arrêt programmé de l'exploitation des services de type "Interactive Games & infotainment". Les services de Logos et sonneries ont enregistré un net recul, qui n'a pu être compensé par le lancement du modèle abonnement.

- Distribution Indirecte : La baisse d'activité touche principalement les produits Grand public et B2O, mais plus particulièrement l'activité micro-paiement, fortement ralentie dans son développement par les risques d'impayés clients. Suite à un contrat de partenariat, l'activité sur les produits de rencontre charmes et adultes a augmenté sur l'exercice.

- Business development : L'augmentation du chiffre d'affaires et surtout de la marge brute provient de l'exploitation d'une base de données clients dont Index Multimédia a fait l'acquisition en juin 2009. Les nouvelles fonctionnalités SNS (Social Network Services) du site Tchatche.com ainsi que les efforts d'analyses de la relation client sur les services Web, ont permis d'augmenter le chiffre d'affaires notamment sur le dernier trimestre.

Ainsi au 30 juin 2010, le résultat financier net est de 1 122 K€ contre 1 102 K€.

Le résultat exceptionnel net de -2 146 K€ a été dégradé principalement par la dotation d'une provision pour contrôle fiscal de -1 750 K€. Compte tenu de ces éléments, le résultat net de la société est passé de -39 438 K€ au 30 juin 2009 à 678 K€ au 30 juin 2010.

2.3. Provisions pour litiges

Une provision pour contrôle fiscal a été enregistrée au cours de l'exercice pour un montant de 1 750 K€ (cf. paragraphe 6.6).

Une provision pour risque concernant un litige avec un opérateur a été reprise pour un montant total de 2 019 K€ et une provision pour dépréciation de créances client pour ce même opérateur a été enregistrée pour un montant de 1 701 K€.

2.4. Provisions pour risques sur les filiales d'Index Multimédia:

Ces provisions correspondent pour l'essentiel aux risques encourus par la société Index Multimédia en raison du soutien financier accordé à certaines de ses filiales. Elles ont été ramenées de 459 K€ au 30 juin 2009 à 304 K€ au 30 juin 2010.

2.5. Situation financière de la société

La société Index Multimédia ne présente aucun endettement auprès d'organismes bancaires au 30 juin 2010.

Index Holding, comme indiqué auparavant, a consenti un prêt de 1 M€ en mai 2010.

Le contrat d'affacturage des créances détenues sur un opérateur, mis en place en mars 2009, s'est poursuivi sur l'exercice.

La société ne possède plus de ligne d'autorisation Dailly auprès de ses partenaires bancaires.

2.6. Trésorerie et capitaux :

2.6.1. Commentaires sur les flux et la politique de gestion de la trésorerie

La trésorerie nette d'Index Multimédia s'élève à 1 689 K€ à la fin de l'exercice.

Elle est constituée des liquidités en comptes courants bancaires, de parts d'OPCVM et de titres de créances négociables mobilisables ou cessibles à court terme.

La trésorerie d'Index Multimédia et ses filiales fait l'objet d'un contrat de centralisation et de gestion de trésorerie auprès d'un établissement financier pour les sociétés françaises.

Les filiales européennes font l'objet d'une convention de pooling auprès d'un établissement financier.

Ainsi, une partie de la trésorerie de ces filiales est centralisée par la Société et fait l'objet d'un placement unique sur support court terme du type SICAV ou FCP.

2.6.2. Information sur le financement des investissements fermes et des charges sur les immobilisations incorporelles

Les investissements fermes sont financés au moyen des flux de trésorerie générés par l'activité et notamment par l'intermédiaire d'un contrat de location financière évolutive de matériel et services informatiques.

2.7. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société.

Ces éléments sont détaillés dans la section 3.3 « facteurs de risques ».

2.8. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Les activités Bien-Etre Direct marketing et Grand Public Direct marketing ont été apportées à la société CAT (détenue à 100% par Index Multimedia) dans le cadre d'un apport partiel d'actifs approuvé par le Conseil d'Administration en date du 30 Juillet 2010.

Cet apport concerne la base de données Eurofirst DVD 5, des immobilisations corporelles, ainsi que 28 personnes affectées aux activités concernées.

La société s'est vue notifier, par notification en date du 13 juillet 2010, une convocation devant le bureau de conciliation du Conseil de Prud'hommes à la demande d'un salarié qui sollicite l'examen par le tribunal de la résiliation judiciaire de son contrat de travail, aux torts d'Index Multimedia, et le paiement de la somme globale de 682 625€.

Il convient de noter que ce salarié a fait l'objet par la suite d'un licenciement pour faute grave, notifié par courrier daté du 29 septembre 2010, pour des motifs n'ayant aucun rapport avec ceux invoqués par ce dernier à l'appui de sa demande en résiliation judiciaire.

Compte tenu du caractère postérieur à la clôture de cet événement, aucune provision n'a été constatée au 30 Juin 2010.

Fin octobre 2010, la société a entamé la mise en œuvre d'un plan de restructuration par la communication au comité d'entreprise d'un dossier d'information et de consultation sur un projet de licenciement économique relatif à 18 personnes et un projet de plan de sauvegarde de l'emploi.

3. SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES SOCIETES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION – COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2010

3.1. Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

Toutes informations utiles sur les variations de périmètre, les sociétés comprises dans le périmètre au 30 juin 2010 et le mode de consolidation vous sont données dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Dans le cadre de sa réorganisation, le Groupe a décidé de procéder à la cession des actifs logés dans sa filiale CAT, correspondant à une partie des activités Grand Public et Bien Être.

La perte de contrôle programmée de la société CAT a été comptabilisée dans les comptes consolidés au 30 juin 2010 en application de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

L'ensemble des transactions relatives à l'activité CAT a été regroupé sur la ligne du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Les actifs et passifs ont été regroupés sur une ligne de l'actif et du passif du bilan – « Actifs / Passifs liés à des activités abandonnées ».

3.2. Activité de notre Groupe au cours de l'exercice écoulé

L'exercice clos au 30 juin 2010 se caractérise par un résultat opérationnel négatif de -209 K€.

Les principales variations d'activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- BU Bien Etre : la diminution contrôlée du volume de l'activité des services communautaires (Chat, SMS, Audiotel principalement) qui regroupe l'ensemble des services de rencontre soft et charme afin de mieux contrôler la Life Time Value et le coût d'acquisition des clients tout en améliorant le ratio de marge brute. La détérioration de la qualité des services audiotels au cours de l'année passée a dû être contenue en ré-internalisant cette fonction à la fin de l'exercice clos le 30 juin 2008..
- BU Grand Public : la stagnation combinée du marché des logos/sonneries, l'arrêt décidé de la publicité sur la télévision pour les services web de type « filinfo » ont été largement compensés par un boom sur les jeux audiotel interactifs (jeu du Chèque Vacances, jeu du Gagnant Mystère etc.) sur la période estivale et pendant les vacances de Noël. Les services d'infotainment et l'adaptation de nos services de jeux interactifs aux dispositions de la loi Chatel ont impacté le volume d'activité de cette business unit. De plus, les services d'infotainment ont souffert de la chute des investissements à compter de mars 2007 suivant la décision du CTA de limiter la diffusion de ce type de services.
- BU Distribution Indirecte : la baisse d'activité est due à la renégociation du contrat par une chaîne de télévision partenaire, au titre duquel Index Multimedia perçoit une partie des reversements sur l'activité générée, contre la totalité précédemment, elle est due également à la renégociation à la baisse de contrats avec les opérateurs et un léger déclin en volume des produits Bien-Etre (SMS/ photo chat, Wap) et grand public. Ceci est par ailleurs conforme à la baisse générale du marché observée par Index Multimédia sur le marché BtoC de la BU grand public. L'arrêt du portail iMode et la baisse des services Wap ont également contribué à cette réduction d'activité. De plus on a constaté une baisse sur l'activité micropaiement au cours du deuxième trimestre à cause des retenues opérateurs effectuées pour couvrir un risque d'impayés par des clients.
- BU Business development : l'augmentation significative a été générée principalement par nos savoir-faire et services en marketing direct et leur fourniture à des partenaires.

Les fonds propres se montent à 19 234 K€, la trésorerie et équivalents de trésorerie à 1 897 K€ et les dettes financières s'élèvent à 2 288 K€.

3.3. Facteurs de risques

Les risques présentés ci-dessous sont ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats, sachant que cette liste des risques n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à ce jour, comme susceptible d'avoir un effet peuvent exister.

Ces derniers peuvent être regroupés essentiellement autour de deux pôles, ceux liés à son activité, et ceux associés au secteur d'activité. Enfin, seront également traités les risques financiers.

3.3.1. Risques liés à l'activité de la Société

Une identification des principaux risques par la Direction Générale avait été présentée à l'origine dans le document de base homologué par l'AMF le 19 novembre 2004 au point « 4.7 Facteurs de risques ».

Depuis, les principaux risques liés à son activité sont présentés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, annexé aux présentes.

Parmi ces risques peuvent être cités :

- **Organisation et ressources humaines** : Index Multimédia a défini une nouvelle organisation destinée avant tout à renforcer ses compétences historiques en termes d'acquisition et de fidélisation clients par une affectation des ressources permettant de tirer profit des compétences existantes (principalement liées à Internet) tout en réalisant le développement et le lancement de produits et services pour l'avenir. Bien que cette organisation ait déjà été déployée, elle dépend de la capacité des salariés à adapter leurs comportements et états d'esprit rapidement pour réaliser les ambitions de la direction.
- **Un environnement moins favorable et plus compétitif** : le groupe a souffert de la faiblesse des médias (télévision, presse, radio et web) pour la promotion de ses produits et services. En conséquence la capacité de la société à recruter des clients avec un coût d'acquisition acceptable a été impactée. Comme nous l'avons observé l'année précédente, le groupe a souffert de l'arrivée et la confirmation de nouveaux concurrents. Bien que les pure players doivent faire face à un environnement identique, quelques groupes ont accentué leur diversification vers des lignes de produits interactifs, notamment les médias et les opérateurs. La société a également constaté l'émergence de concurrents qui ont bénéficié de la maturité du web et de la mutation de l'activité. De son côté Index Multimédia a anticipé ce changement et a développé des services pour l'iPhone. D'autre part, ce changement environnemental conforte la stratégie d'Index Multimédia qui consiste dans le renforcement de ses actifs sur la toile et dans la convergence entre les médias.
- **Edition de contenu** : l'activité d'éditeur de contenus expose la Société à d'éventuelles actions en justice intentées sur des fondements juridiques aussi variés que la diffamation, le dénigrement, la négligence, l'atteinte à la personne, ou le non-respect de la vie privée.
- Pour prévenir ce genre de risque qui amènerait la Société à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et assurer sa défense, une part importante de ses ressources humaines (compétences informatiques et juridiques) a toujours été consacrée à la surveillance des contenus, et à la modération des propos tenus par les opérateurs lors de chats. Ces activités de modération et d'animation sont confiées aux filiales Taktil et TMC (à compter

du 1^{er} juillet 2009 pour cette dernière).

- Une hotline disponible par mail assure le traitement des plaintes clients et opérateurs. Le service « Qualité client » a pour mission d'apporter un traitement efficace des demandes clients, et notamment la suppression de leur numéro de nos bases de données pour les clients qui en font la demande (blacklistage).
- Sur la recommandation du CSA relative aux services SMS, Index Multimédia avait déjà adapté ses messages publicitaires à la cible visée, en précisant la nature réelle du service proposé et en améliorant les conditions de lisibilité notamment en matière de prix, afin que ses messages publicitaires ne soient pas perçus comme exploitant l'inexpérience ou la crédulité des mineurs.
- De surcroît, le Groupe bénéficie maintenant de compétences CRM permettant de renforcer la satisfaction clients et de protéger la société contre des parcours et stimulations clients non contrôlés. Cet outil facilitera l'identification par la Société de ses clients et permettra de cibler ses envois d'offres (teasing) de produits et de services en les adaptant à leur destinataire. Ce dispositif permet une amélioration significative de la « Life Time Value » des clients actifs de même que l'optimisation de la marge brute de la société.

3.3.2. Risques associés au secteur d'activité de la Société

Ce sont essentiellement les risques liés à un développement non anticipé du marché européen des produits et services multimédia mobile à valeur ajoutée, à une baisse de l'utilisation des téléphones mobiles pour des raisons de risques sanitaires ou des faits exceptionnels et litiges.

3.3.3. Risques financiers

Les risques financiers vous sont présentés de manière détaillée dans la note¹⁴ des annexes aux comptes consolidés.

3.4. Activité du Groupe en matière de recherche et de développement

Les dépenses de recherche et développement immobilisées par le groupe au cours de l'exercice s'élèvent à 222 K€.

Ces frais portent sur les logiciels créés par la société et sont évalués sur la base des temps passés et valorisés sur la base des coûts horaires. Ils sont amortis sur une période de 3 ans.

Ils concernent les projets de développement du jeu en ligne Tower of Druaga et la refonte du site Tchatche.com.

3.5. Actions propres

Conformément à norme IAS 32, les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés. Elles sont classées sous la rubrique « Actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les résultats de cession de ces actions propres sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

3.6. Examen des comptes et résultats du Groupe

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Index Multimédia au 30 juin 2010 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2009-2010 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 juin 2009.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro.

La note 2 de l'annexe des comptes consolidés présente la base d'évaluation utilisée et la méthodologie retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, le chiffre d'affaires, net des frais de gestion opérateurs, s'est élevé à 16 503 K€ contre 23 914 K€ au 30 juin 2009, soit une variation de -30,99 %.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 se répartit par secteur d'activité, comme suit :

	Réalisé sur l'exercice 2009/2010				
	Bien-Etre	Grand public	Ventes ind.	Biz Dev	Total
Chiffre d'affaires net	2 629	327	12 306	1 241	16 503
%	15.9	2.0	74.6	7.5	100
Marge brute	2 586	150	6 138	1 122	9 996
%	98.36	45,87	49,88	90,41	60,57

Les principales variations d'activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes:

BU Bien Etre: La baisse du volume d'activité sur les produits de rencontres charmes et adultes s'inscrit pleinement dans le nouveau plan de développement du groupe. Ainsi le retrait sélectif des activités non stratégiques c'est traduit par un important désengagement publicitaire notamment sur le dernier trimestre. L'optimisation de la réduction des coûts, a tout de même permis, malgré la baisse du chiffre d'affaires, d'améliorer le taux de marge brute de la BU.

BU Grand Public: Confirmation de l'arrêt programmé de l'exploitation des services de type "Interactive Games & infotainments". Les services de Logos et sonneries ont enregistré un net recul, qui n'a pu être compensé par le lancement du modèle abonnement.

BU Distribution Indirecte: La baisse d'activité touche principalement les produits Grand public et B2O, mais plus particulièrement l'activité micro-paiement, fortement ralentie dans son développement par les risques d'impayés clients. Suite à un contrat de partenariat, l'activité sur les produits de rencontre charmes et adultes a augmenté sur l'exercice. A noter que sont inclus dans le chiffre d'affaires de la Business unit diverses refacturations à la société Index Holding relatifs aux projets J-Sox et d'augmentation du Capital ainsi qu'à la société GF38.

BU Business Développement : L'augmentation du chiffre d'affaires et surtout de la marge brute provient de l'exploitation d'une base de données clients dont Index Multimédia a fait l'acquisition au début de l'exercice. Les nouvelles fonctionnalités SNS (Social Network Services) du site Tchatche.com ainsi que les efforts d'analyses de la relation client sur les services Web, ont permis d'augmenter le chiffre d'affaires notamment sur le dernier trimestre.

Les charges de marketing sont passées de 395 K€ au 30 juin 2009 à 733 K€.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 887 K€ contre 6 404 K€ au 30 juin 2009, du fait de la diminution des effectifs liée aux mesures de restructuration mise en place sur l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1 379 K€ contre 3 026 K€ au 30 juin 2009.

Compte tenu de résultats déficitaires, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise est nulle au 30 juin 2010 comme au 30 juin 2009.

L'effectif salarié s'élève à 147 personnes en juin 2010, contre 176 en juin 2009, dont 75 cadres.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions s'élèvent à 460 K€ incluant une provision pour dépréciation du goodwill de 276 K€ contre une dépréciation de 36 083 K€ au 30 juin en 2009 qui comprenait 33 846 K€ de dotation exceptionnelle pour dépréciation du goodwill.

A partir du 1^{er} juillet 2010, l'activité groupe sera suivie sur la base de 6 business units assimilable à des unités génératrices de trésorerie (UGT).

- Bien Etre (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Grand Public (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Online games (jeux en ligne) ;
- Indirect Sales (ventes indirectes);
- Community services (services communautaires);
- B2O (Business to operators).

Le goodwill résiduel à la fin de l'exercice précédent entièrement affecté à la BU « Distribution indirecte » a été réalloué aux 3 BU suivantes :

- Indirect Sales ;
- Community services ;
- B2O.

La dépréciation exceptionnelle du goodwill a porté sur la Business Unit Indirect Sales. Les hypothèses de croissance d'activité ont été revues à la baisse dans le contexte de déclin des produits grand public ainsi qu'une baisse générale du marché.

Le résultat opérationnel ressort pour l'exercice à une perte 208 K€ contre une perte de 40 938 K€ au 30 juin 2009.

Le coût de l'endettement brut s'établit à (107) K€ contre (58) K€ au 30 juin 2009.

Après prise en compte d'un produit d'impôt sur les résultats de 1 103 K€ contre une charge d'impôt sur les résultats de 52 K€ au 30 juin 2009, le résultat net des activités poursuivies ressort pour l'exercice à 886 K€ contre une perte de 40.989 € au 30 juin 2009.

Le résultat des activités abandonnées ou en cours de cession est une perte de 886 K€ contre un bénéfice de 127 K€ au 30 juin 2009.

Le montant des pertes fiscales reportables n'ayant pas donné lieu à constatation d'un impôt différé actif s'élève à 6 523 K€.

Résultat net consolidé par action (part du Groupe)

(en euros)	30 Juin 2010	30 Juin 2009
Résultat par action	0,000	- 5,035
Résultat dilué par action	0,000	- 5,035

Les principales variations ayant impacté le bilan au 30 juin 2010 sont les suivantes :

- Une variation des postes clients et fournisseurs à mettre en lien avec la réduction d'activité sur la période
- Une baisse de la trésorerie disponible en raison de la réduction d'activité
- Une baisse des passifs financiers du fait de la capitalisation en janvier 2010 des 7 M€ de dette financière vis-à-vis d'Index Holdings.
- Une diminution des autres actifs courants et autres passifs courants due principalement à la diminution des créances fiscales et des dettes fiscales et sociales.

4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2010/2011 s'ouvre avec la nécessité de poursuivre des actions d'amélioration du niveau de rentabilité des lignes de produits actuelles d'Index Multimedia aussi bien dans son approche métier que dans la poursuite de l'allègement de son modèle de fonctionnement et de préparer l'activité future de la société, plus particulièrement sur le web.

A compter du 1^{er} juillet 2010 nous avons pris la décision de procéder au découpage des métiers en 6 Business Units (Bien Etre, Grand Public, Indirect Sales, Online Games, Community Services et B2O) et la mise en place de systèmes de gestion et d'information en phase avec cette organisation permet aujourd'hui de disposer d'outils de pilotage de l'activité notamment par une meilleure appréhension de la rentabilité de chacune des activités.

Nous avons entamé dès le début de l'exercice une revue détaillée de la rentabilité contributive du portefeuille de nos activités. Les premières mesures prises visent à réduire les coûts directs (frais de marketing et publicité) de façon significative pour les produits / supports dont les taux de rentabilité sont insuffisants.

Par ailleurs, l'environnement de marché poursuit les tendances déjà fortes enregistrées au cours de l'exercice écoulé :

- l'entrée de nouveaux concurrents : opérateurs téléphoniques, acteurs du Web, groupes medias,
- déclin du marché des Goodies (Logo / Sonneries),
- développement du modèle de gratuité des produits et services,
- stagnation du marché des services communautaires,
- contribution croissante des modèles à abonnements, bien que non significatifs en termes de volume marché.

Afin de s'assurer de notre réactivité aux exigences de développement produits et technologiques, nous poursuivons nos partenariats privilégiés avec des prestataires connus dont nous avons pu tester le savoir faire, toujours dans l'esprit d'améliorer notre rentabilité quitte à ce que cette recherche s'opère au détriment du volume.

Pour l'avenir, 3 métiers apparaissent structurants et prioritaires :

- Les activités liées au web communautaire et la convergence web/mobile,
- Les services de paris en ligne,
- Les services de jeux en ligne.

Index Multimedia a développé ces relais de croissance au cours de l'exercice 2009/2010 en capitalisant sur sa large base de données clients, sa maîtrise des différents canaux de distribution (téléphonie mobile, web et télévision) et sur son expérience en marketing.

Pour ce qui concerne la continuité d'exploitation, les estimations et hypothèses retenues au 30 juin 2010 pour ce qui concerne les cash flows prévisionnels 2010/2011, ont été déterminées à partir des éléments en possession du groupe pour les 12 mois à venir, notamment en prenant en considération les actions menées au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 30 juin 2010 et les tendances constatées sur le premier trimestre 2010/2011.

Les principales hypothèses retenues pour chaque Business Unit tiennent compte de la meilleure estimation des taux de pénétration des nouvelles offres, des décisions des principaux opérateurs en termes de prix des services et d'accessibilité au trafic, du niveau de dépenses opérationnelles nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché.

Dans le contexte économique et financier actuel ainsi que les difficultés certaines à appréhender les perspectives économiques du groupe, notamment en raison des fortes variations d'activité au cours des derniers exercices, le groupe a obtenu de sa société mère un prêt intergroupe d'un montant de 1 000K€.

5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.1. Prises de participation ou prises de contrôle

Au cours du dernier exercice, la société n'a effectué aucune opération liée à des acquisitions ou à de nouvelles prises de participation.

5.2. Cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé, Index Multimédia a procédé à la cession de la société Voyager le 21 juin 2010.

5.3. Sociétés contrôlées

Notre société contrôle au 30 juin 2010 les sociétés suivantes :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| - 3614 | - Société des Techniques et |
| - Acheter, | Innovations (1), |
| - Adrian Bay | - Taktil (2), |
| - Cat, | - Techniques Modération et |
| - 123 Multimédia Edition, | Convergences (2), |
| - Jeux, | - A3W Telecom, |
| - Livre, | - 123 Multimedia Ltd, |
| - Luna, | - Clever Technologies Maroc, |

(1) STI, anciennement dénommée « Amitié »,

(2) « Taktil » et « TMC » sont détenues à 100% par S.T.I, elle-même filiale à 100 % d'Index Multimédia.

5.4. Activité des filiales

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre société et des sociétés qu'elle contrôle.

L'activité des principales filiales est présentée ci-après:

5.4.1. Filiales françaises :

- **Adrian Bay :** Centrale d'achat d'espaces publicitaires du groupe, la société Adrian Bay connaît une diminution de son volume.

	30/06/2010	30/06/2009
Chiffre d'affaires	579 K€	1 004 K€
Résultat d'exploitation	348 K€	487 K€
Résultat net	241 K€	330 K€

- **3614 et Cat :** Sociétés éditrices de services dans le domaine du SMS+ et de l'Internet Mobile en France. La baisse enregistrée sur les résultats de 3614 et CAT s'explique par la baisse du volume d'activité.

- 3614 :

	30/06/2010	30/06/2009
Chiffre d'affaires	7 828 K€	20 961 K€
Résultat d'exploitation	152 K€	380 K€
Résultat net	107 K€	252 K€

- Cat :

	30/06/2010	30/06/2009
Chiffre d'affaires :	4 537 K€	10 413 K€
Résultat d'exploitation	69 K€	154 K€
Résultat net	48 K€	188 K€

- **Taktil:** Filiale détenue par STI et qui a repris, au cours de l'exercice 2008/2009, l'activité d'animation auparavant externalisée.

	30/06/2010	30/06/2009
Chiffre d'affaires :	1 246 K€	2 180 K€
Résultat d'exploitation	19 K€	42 K€
Résultat net	13 K€	25 K€

5.4.2. Filiales étrangères :

- **A3W Telecom** : Filiale luxembourgeoise du groupe, la société est en charge du développement de l'activité Audiotex international. Cette activité permet de proposer, d'une part, un numéro audiotex unique à une clientèle internationale, et d'autre part, une offre Audiotex dans des pays où les opérateurs locaux ne proposent pas ce type de solution.

	30/06/2009	30/06/2009
Chiffre d'affaires :	28 K€	532 K€
Résultat d'exploitation	-15 K€	-19 K€
Résultat net	-25 K€	-21 K€

- **123 Multimedia Ltd** :

En livre sterling	30/06/2009	30/06/2009
Chiffre d'affaires :	1 537 K£	2 973 K£
Résultat d'exploitation	16 K£	124 K£
Résultat net	-13 K£	66 K£

5.5. Soutien aux filiales :

Le Conseil d'Administration n'a pas autorisé d'abandon de compte courant de filiale au cours de l'exercice.

5.6. Participations détenues (< 50 %) :

Néant

5.7. Autocontrôle

Nous vous informons de l'absence d'autocontrôle au 30 juin 2010.

5.8. Intégration fiscale au 30 juin 2010 :

Nous vous rappelons qu'en application des articles 223 A et suivants du CGI, notre société en qualité de société tête de groupe a constitué un périmètre d'intégration fiscale comprenant les sociétés :

- 3614,
- Acheter,
- Adrian Bay,
- CAT,
- 123 Multimédia Edition,
- Jeux,

- Livre,
- Luna,
- Taktel,
- Techniques Modération et Convergences
- Société des Techniques et Innovations,

6. RESULTATS – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE INDEX MULTIMEDIA

6.1. Examen des comptes et des résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes sociaux au 30 juin 2010, sont présentés avec une référence aux comptes sociaux au 30 juin 2009.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 41 299 K€ contre 63 316 K€ au 30 juin 2009, soit une baisse de 35 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 659 K€ contre 7 796 K€ au 30 juin 2009.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1 824 K€ contre 2 960 K€ au 30 juin 2009.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 46 802 K€ contre 72 800 K€ au 30 juin 2009.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à une perte de 1 335 K€ contre une perte de 6 839 K€ au 30 juin 2009.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde d'un résultat financier de 1 122 K€, il s'établit à une perte de -213 K€ au 30 juin 2010.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel pour – 2 146 K€ contre – 34 083 K€ au 30 juin 2009,
- d'une absence de participation des salariés aux résultats de l'entreprise comme au 30 juin 2009,
- d'un produit d'impôt sur les sociétés de 3 037 K€ contre un produit d'impôt sur les sociétés de 383 K€ au 30 juin 2009,

le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2010 se solde par un bénéfice de 678 K€ contre une perte de 39 438 K€ au 30 juin 2009.

6.2. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société.

Les principaux indicateurs de suivi de la performance de la société correspondent à l'information sectorielle donnée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

6.3. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 678 K€.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'imputer le bénéfice de l'exercice sur les sommes figurant au compte "Report à nouveau".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 18 857 K€.

Nous vous rappelons que la société Index Multimédia n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

La société n'envisage pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

6.4. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende total (€)	Dividende par action (€)	Avoir fiscal au taux de 50 %	Dividendes éligibles à la réfaction de 50 % (art 243 bis CGI)	Dividendes non éligibles à la réfaction de 50 % (art 243 bis CGI)
30 juin 2007	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
30 juin 2008	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
30 juin 2009	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

6.5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées à l'article 39-4 dudit code.

6.6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

6.7. Observations du Comité d'entreprise

En application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail, nous vous informons que le Comité d'entreprise n'a pas formulé d'observation sur la situation économique et sociale de la société.

6.8. Délais de règlement fournisseurs

Conformément à l'article L. 441-4 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous mentionne la décomposition à la clôture du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

(en K€)	Non échue	moins de 30 jours	de 30 à 60 jours	plus de 60 jours	Total
Dettes fournisseurs	10 204	983	129	1 267	12 583
<i>dont fournisseurs groupe</i>	<i>3 383</i>	<i>180</i>	<i>42</i>	<i>461</i>	<i>4 066</i>

7. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils décriront dans leur rapport spécial sur les conventions réglementées.

8. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

8.1. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction

La société est gérée par un Conseil d'Administration. Ce dernier ne comprend pas au 30 juin 2010 d'Administrateur Indépendant et n'est pas assisté de Censeur.

Vous trouverez toutes informations complémentaires dans le rapport du Président.

8.2. Mode d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la Société, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de la Direction Générale, toutefois depuis le 12 septembre 2008, Monsieur Takuo TANIMOTO cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

8.3. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

Takuo TANIMOTO, Administrateur depuis le 6 mars 2008, Président Directeur Général depuis le 12 septembre 2008, au 30 juin 2010 :

Administrateur de Haiku
Gérant de 3614
Gérant d'Adrian Bay
Gérant de CAT
Gérant d'123 Multimedia Edition
Gérant de Jeux
Gérant de Livre
Gérant d'Acheter
Gérant de A3W Telecom
Gérant de Voyager
Gérant de Luna

INDEX HOLDINGS, Administrateur à compter du 06/08/2004

Administrateur d'Index Europe Holdings Ltd
Administrateur de Grenoble foot 38 SASP

INDEX EUROPE HOLDINGS Ltd anciennement dénommée INDEX INTERCONTINENTAL HOLDINGS Ltd – Administrateur à compter du 15/02/2007

Néant

Monsieur Masami OCHIAI, Administrateur à compter du 15/10/2007, représentant permanent d'Index Holdings à compter du 31 mars 2009

Président du Conseil d'Administration d'Index Holdings,
Administrateur de Style Index Corporation,
Administrateur d'Index Rights Co. Ltd,
Administrateur de Madhouse Ltd,
Administrateur de Tokyo TV Land Co. Ltd,
Administrateur d'Index Okinawa Corporation,
Administrateur de Dynamo Pictures Inc.,
Administrateur de Hyundai-Index Corporation,
Administrateur de Data Stadium Inc.,
Administrateur de Ardent-Wish Inc.,
Administrateur de Index Create Co. Ltd
Administrateur de Kick TV.

Monsieur Fumiaki YAMATO, Administrateur et représentant permanent d'Index Europe Holdings Ltd à compter du 26 juin 2009 et directeur général délégué à compter du 11 décembre 2009, au 30 juin 2010

Président et administrateur d'Index Europe Holdings Ltd
Administrateur d'Interchannel
Administrateur de Silver Arrow Mobile

Monsieur Kiichiro IMAMURA, administrateur à compter du 31 octobre 2008 et directeur général délégué à compter du 31 mars 2009, au 30 juin 2010

Administrateur et représentant d'Index Holdings pour Grenoble Foot 38 SASP

8.4. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Les recommandations du code MiddleNext pour la gouvernance des entreprises moyennes cotées de décembre 2009 sur la rémunération des mandataires sociaux sont en cours d'analyse pour pouvoir être prises en compte. Elles ne devraient cependant pas avoir d'incidence sur les rémunérations actuelles des mandataires sociaux compte tenu des schémas de rémunération actuellement en vigueur dans le groupe.

Nous vous informons de la rémunération (éléments fixes, variables et exceptionnels) versée à chacun des mandataires sociaux dans la société et dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce pour les mandataires détenant également un mandat dans une société cotée et des avantages de toute nature reçus, dont ceux perçus sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés contrôlées ou contrôlantes durant l'exercice, par l'ensemble des mandataires sociaux:

	Rémunération Index Multimedia	Avantages en nature	Rémunération Sociétés contrôlées
Masami OCHIAI Administrateur	néant	néant	néant
Takuo TANIMOTO Président du Conseil d'Administration et Directeur Général à compter du 12 septembre 2008 (1)	121 K€	19 K€	néant
INDEX HOLDINGS anciennement dénommée INDEX CORPORATION Administrateur à compter du 06/08/2004	néant	néant	néant
INDEX EUROPE HOLDINGS Ltd, Administrateur à compter du 15/02/2007	néant	néant	néant
Kiichiro IMAMURA Administrateur et Directeur Général Délégué (1)	néant	16 K€	néant
Fumiaki YAMATO, Administrateur et Directeur Général Délégué	32 K€	néant	néant

(1) Il convient de souligner qu'une partie ou la totalité de la rémunération des administrateurs exerçant une activité exécutive au sein de la société Index Multimédia est payée directement par la société mère du groupe Index holding. Ces paiements font éventuellement l'objet d'une refacturation dans le cadre de conventions de détachement, ils se sont élevés pour l'exercice à 136 645 € soit 17 650 594 Yens..

Nous vous précisons que les mandataires sociaux de la société contrôlante ne sont pas rémunérés par Index Multimédia pour les mandats sociaux exercés dans cette dernière et ont perçu la somme globale de 21 748 000 Yens (soit converti au taux de change du 30 juin 2010 199 908 euros) au titre de l'exercice au sein de la société contrôlante.

Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2009 a décidé le versement de 2 000 € de jetons de présence par administrateur au titre de l'exercice soit un total de 8 000€ sur lequel seul 833,35 € de ont été versés à M. Yamato au 30 juin 2010.

8.4.1. Critères en application desquels ont été calculés les rémunérations et avantages ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Les critères utilisés aux fins de la détermination de la rémunération et des avantages ont été définis eu égard aux objectifs qui leurs sont fixés et de la responsabilité qu'engendre de telles fonctions et sont conformes avec ceux utilisés par les sociétés de taille comparable de notre secteur d'activité.

8.4.2. Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieures à celles-ci. (Précisions sur les modalités de détermination de ces engagements)

Aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite sur-complémentaire n'a été versé et/ou mis en place.

8.4.3. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

Il n'existe aucun engagement contractuel particulier au sein de la société Index Multimédia.

8.5. Condamnations pour fraude, faillite, mise sous séquestre, liquidation, incrimination et /ou sanction publique officielle prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre des mandataires sociaux en fonction à la date de la clôture des comptes.

8.6. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale.

Il n'existe à ce jour aucun conflit d'intérêt au niveau des organes d'Administration et de Direction de la Société.

8.7. Renouvellement des mandats d'Administrateur et des Commissaires aux Comptes.

Aucun mandat d'administrateur ou de Commissaires aux Comptes n'arrive à échéance.

8.8. Modifications concernant les dirigeants et la composition du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé au 30 juin 2010 de 4 membres, dont aucun des mandats n'arrive à échéance :

- Mr Takuo Tanimoto (Président du Conseil d'Administration)
- Mr Kiiichiro Imamura (Directeur Général Délégué)
- Mr Fumiaki Yamato (représentant de la société Index Europe Holdings et Directeur Général Délégué)
- Mr Masami Ochiai (représentant de la société Index Holdings)

Toutes informations utiles sur les mouvements intervenus au cours de l'exercice vous sont par ailleurs données dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

9. COMPOSITION DU CAPITAL ET VALEURS MOBILIERES

9.1. Evolution du capital social

- Au 30 juin 2010, le capital social de la société Index Multimedia est composé de 13.456.570 actions, de même catégorie, entièrement libérées de 0,10 € de nominal chacune.

- Une augmentation de capital a été réalisée au mois de janvier 2010 pour un montant 507 413,5 € via l'émission de 5 074 135 actions d'une valeur nominale de 0,10 €. La prime d'émission s'élève à 6 647 116,85 €.

- Aucun titre non représentatif du capital ou donnant accès au capital d'Index Multimedia n'a été octroyé ou est en circulation au 30 juin 2010.

9.2. Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième,

des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de Index Multimedia au cours de l'exercice clos au 30 juin 2010 :

- La société Index Europe Holdings Ltd détenait 5.880.195 actions, soit 43,70 % (plus du tiers) du capital et des droits de vote,

- La société Quaeroq détenait 683.765 actions soit 5,32 % (plus du vingtième) du capital et des droits de vote.

- La société Index Holdings détenait 4.964.540 actions, soit 36,89% (plus du tiers) du capital et des droits de vote,

La Société n'a eu connaissance d'aucune autre modification de la liste qui précède au cours de l'exercice écoulé.

9.3. Programme de rachat

Un programme de rachat d'actions propres a été initié par la société Index Multimédia depuis le 21 mars 2005.

L'assemblée générale du 30 novembre 2009 a renouvelé au Conseil d'Administration son autorisation pour une durée de 18 mois d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres en vue, par ordre de priorité décroissant :

- D'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité
- D'attribuer des actions aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi
- De remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société
- D'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la société
- De réduire le capital de la société

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 68 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 10% des actions composant le capital social de la société, pour une valeur totale maximum de 5 M€.

Pour mettre en œuvre les objectifs de ce programme de rachat d'actions, il a été mis en place auprès de la société ODDO Corporate Finance un mandat de racheter un nombre maximal d'actions de la société Index Multimédia, limité à 2% du total des actions composant son capital social. Cette société est rémunérée 24 000 € HT au titre de ce contrat.

La prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2010, comporte un projet de résolution concernant le renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration la poursuite de ce programme de rachat d'actions.

9.4. Achat par la société de ses propres actions

Au 30 juin 2010, la société Index Multimédia détient un portefeuille d'actions propres composé de 296 035 actions d'une valeur totale de 315 K€, représentant 2,20% des actions composant le capital social de la société.

Les actions propres sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés 2010 et à l'actif du bilan dans les « autres immobilisations financières » dans les comptes sociaux au 30 juin 2010.

Le nombre d'actions propres au 30 juin 2010 s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur (1)
Nombre d'actions propres au 30 juin 2009	266 876	362 103
Acquisitions de l'exercice	167 241	
Cessions de l'exercice	138 082	
Annulations de l'exercice	/	
Nombre d'actions propres au 30 juin 2010	296 035	314 739
<i>(1) Correspond à la valeur nette comptable des actions propres dans les comptes individuels d'Index Multimedia SA.</i>		

La valeur moyenne des actions achetées au cours de l'exercice a été de 2,56186 euros et la valeur moyenne des actions cédées de 1,6735 euros

9.5. Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010, aucune opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres n'a été réalisée par les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, ou toutes personnes ayant un pouvoir de décision de gestion concernant l'évolution et la stratégie de la société ou ayant un accès régulier à des informations privilégiées, ni par les personnes ayant des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées ci-dessus.

9.6. Marché des instruments financiers - cotation

Depuis le 14 décembre 2004 les actions d'Index Multimedia sont cotées en continu sur le Second Marché devenu Eurolist d'Euronext Paris et plus précisément sur le Compartiment C (Small-caps) avec le code valeur FR 0004061513.

Index Multimedia est représenté dans l'indice principal CAC AllShares.

9.7. Disposition contractuelle pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société

Au 30 juin 2010, la société n'a pas connaissance d'un quelconque pacte d'actionnaires ou convention analogue.

9.8. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice, il n'existe aucune participation des salariés au capital de la société faisant l'objet d'une gestion collective ou frappés d'une inaccessibilité.

Il est toutefois précisé ici que l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 mai 2008 a autorisé le Conseil à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains de ses mandataires sociaux et de ses membres du personnel.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer aux salariés et mandataires sociaux d'Index Multimédia des :

- options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou
- options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales.

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces autorisations d'attribution.

9.9. Tableau de suivi des délégations

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, nous présentons dans les annexes au présent rapport le tableau de suivi des délégations du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010.

10. PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

10.1. Social

Le groupe compte un effectif moyen sur l'exercice est de 162 personnes, cadres compris ainsi que 41 personnes employées par Taktil et 14 par TMC. Au 30 juin 2010 le nombre total de salariés du groupe était de 150 personnes.

L'effectif des sociétés françaises se répartit à la clôture de l'exercice comme suit :

- 144 salariés en contrat à durée indéterminée, dont 18 à temps partiel (principalement sur des durées de 20 et 30 heures),
- 3 salariés en contrat à durée déterminée
- 3 stagiaires

La répartition de l'effectif par sexe n'appelle pas d'observations particulières, tant dans les sociétés du groupe qu'au niveau du comité de direction.

Il est fait application de la loi sur la réduction du temps de travail, qui est de 35 heures en moyenne sur l'année pour les salariés à temps complet.

Les accords de participation conclus dans les sociétés dont l'effectif dépasse 50 salariés n'ont pas fait l'objet d'avenant au cours de l'exercice.

De façon générale, les relations sociales et le suivi des accords collectifs sont assurés par la direction de chaque société avec le support de la direction des ressources humaines du groupe.

Les activités sociales et culturelles portent notamment sur les régimes de mutuelle et les diverses activités culturelles et sportives des institutions représentatives du personnel.

Les actions de formation mises en place au cours de l'exercice écoulé se rapportent essentiellement aux domaines informatiques, management et anglais. Le montant global payé par Index Multimédia au titre de ces formations s'élève à 58 000 € (hors impact d'une reprise de provision de 140 756 €. Cette provision avait été enregistrée sur l'exercice précédent dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi mis en place).

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 24 septembre 2004, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 9 621 heures au 30 juin 2010. Seuls 5 salariés ont fait une demande et ont utilisé tout ou partie de leurs droits, soit un total de 165 heures.

Un Plan de Rémunération Variable sur objectifs quantitatifs et qualitatifs, destiné à remotiver les équipes restantes et approuvé par les instances représentatives du personnel, mis en place à compter du 1^{er} avril 2007, s'est poursuivi au cours de l'exercice 2009-2010.

10.2. Environnement

La nature des activités de la société tant dans le domaine du BtoC que du BtoB n'entraîne pas de risques significatifs pour l'environnement. La société exerce, en effet des activités de services non polluants.

Par ailleurs, la société s'efforce dans ses achats de privilégier des systèmes peu consommateurs d'énergie.

La société n'a constitué aucune provision pour risques en matière d'environnement.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Toulouse

Le 29 octobre 2010

Le Conseil d'Administration

**Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale
au Conseil d'administration par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce et
utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2009-2010
(Article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce)**

N° Résolution PV AGM 30/11/2009	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
VIII	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions	Nombre maxi d'actions achetées fixé à 10 % du capital social montant maxi consacré à l'opération fixé à 5M€	18 mois (30/05/2011)	
IX	Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social de la Société	Montant maximal réduction : 10% du capital social par période de 24 mois	26 mois (30/01/2012)	
X	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions de la société à libérer en espèces ou pas compensation avec des créances liquides et exigibles.	Le montant total des augmentations de capital ne pouvant pas excéder le montant nominal de 930,000 euros	26 mois (30/01/2012)	Utilisation de la délégation conseil d'administration du 11/12/2009
XI	Autorisation au conseil d'administration de consentir aux salariés et aux mandataires sociaux des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation du capital et/ou des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales	Le nombre total d'actions consenties ne pourra pas être supérieur à 5% du capital social existant au jour de l'autorisation	38 mois (30/01/2013)	

N° Résolution PV AGM 31/10/2008	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
XIX	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions	Nombre maxi d'actions achetées fixé à 10 % du capital social montant maxi consacré à l'opération fixé à 5M€	18 mois (30/04/2010)	Conseil d'administration du 17/12/2008 : Reconduction du contrat de liquidité conclu avec la Sté ODDO
XX	Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social de la Société	Montant maximal réduction : 10% du capital social par période de 24 mois	18 mois (30/04/2010)	

N° Résolution PV AGE 13/05/2008	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
I	Délégation de compétence au Conseil à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société, existantes ou à émettre, au profit de mandataires sociaux et/ou membres du personnel salarié dont l'identité sera déterminé par le Conseil.	Nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10% du capital de la Société	38 mois (13/07/2011)	Non-utilisée au 30/06/2010

Index Multimédia

S.A. au capital de 838.234,50 €

Siège social : 36 rue Jacques Babinet

RCS Toulouse 342 177 029 00010

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(Article R. 225-102 alinéa 2 et Articles R. 225-81 3° et R. 225-83 6° b du Code de commerce)**

NATURE DES INDICATIONS	30/06/2006*	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010
I- Capital en fin d'exercice:					
a) Capital social	838 243.50	838 243.50	838 243.50	838 243.50	1 345 657.00
b) Nombre d'actions existantes	8 382 435	8 382 435	8 382 435	8 382 435	13 456 570
II- Opérations et résultats de l'exercice:					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	143 747 538	114 951 818	94 536 614	63 315 577	41 299 143
b) Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 562 716	818 529 ⁽²⁾	- 1 765 154	- 5 146 304	- 239 744
c) Impôt sur les bénéfices	-1 693 714	-357 091	1 612 182	- 383 061	- 3 036 993
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-6 211 451	-6 732 621	- 18 692 655	- 39 437 916	678 376
f) Résultat distribué (hors précompte mobilier)	-	-	-	-	-
III - Résultats par action :					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,02 (1)	0.14	- 0.40	- 0.57	0.21
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,74 (1)	-0.80	- 2.23	- 4.70	0.05
c) Dividende net attribué à chaque action	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	304	253	188	166	106
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	12 709 453	13 081 528	9 077 494	7 795 775	4 658 604
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	5 290 174	4 641 476	3 458 843	2 959 690	1 824 290

* Après absorption de la Société A.L.B.P.

(1) Le résultat par action a été déterminé par application de l'avis n°27 de l'OEC (1993)

(2) : Erreur de Report au 30/06/2007, prise en compte dans le calcul des Transferts de Charges d'Exploitation, d'où un résultat avant impôts et DAP pris en compte pour 559 567 € au lieu de 818 529 €



Comptes consolidés annuels Exercice clos le 30 juin 2010

SOMMAIRE

- 3 Synthèse sur l'activité du groupe Index Multimédia
- 4 Compte de résultat consolidé
- 5 Bilan consolidé
- 6 Tableau des flux de trésorerie
- 7 Etat des variations des capitaux propres
- 8 Annexe aux comptes consolidés
- 9 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**EXPOSE SOMMAIRE
DE LA SITUATION DU GROUPE
PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010**

RESULTAS ANNUELS 2009-10 :

**Chiffre d'affaires: 16.503 K€
Résultat Opérationnel: - 209 K€
Résultat net des activités maintenues: 886 K€**

Compte de résultat simplifié aux normes IFRS		
(en K€)	30/06/2010	30/06/2009
Chiffres d'affaires	16.503	23.914
Marge Brute	9.996	14.692
Résultat opérationnel	- 209	- 40.938
Coût de l'endettement	- 32	132
Résultat financier	- 8	1
Résultat avant impôt des activités maintenues	- 217	- 40.937
Résultat après impôt des activités maintenues	886	-40.989
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	- 886	127
Résultat net	0	- 40.862

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010, le chiffre d'affaires des activités maintenues, net des frais de gestion opérateurs, s'est élevé à 16.503 K€, contre 23.914 K€ au 30 juin 2009, soit une variation de - 31%.

La répartition du Chiffre d'affaires et de la Marge Brute par Business Unit est la suivante :

	<u>Exercice fiscal 2009-10 (K€)</u>				
	<u>Bien-Etre</u>	<u>Grand public</u>	<u>Distribution</u> <u>Indirecte</u>	<u>Business</u> <u>Développement</u>	<u>Exercice</u> <u>2009-10</u>
Chiffre d'affaires	2.629	327	12.306	1.241	16.503
<i>% du CA Total</i>	<i>15.93 %</i>	<i>1.98 %</i>	<i>74.57 %</i>	<i>7.52 %</i>	<i>100%</i>
Marge Brute	2.586	150	6.138	1.122	9.996
<i>En % du CA</i>	<i>98.36 %</i>	<i>45.87 %</i>	<i>49.88 %</i>	<i>90.41%</i>	<i>60.57 %</i>

Le résumé de la situation du groupe est détaillé dans le rapport de gestion ci-dessus.

GROUPE INDEX MULTIMEDIA

COMPTES CONSOLIDES

AU

30 JUIN 2010



SOMMAIRE

Note 1.	Informations générales	45
Note 2.	Principes comptables et méthodes d'évaluation	45
Note 3.	Faits marquants de la période	54
Note 4.	Evénements postérieurs à la clôture	55
Note 5.	Périmètre de consolidation	56
Note 6.	Ecarts d'acquisition	Erreur ! Signet non défini.
Note 7.	Immobilisations incorporelles	59
Note 8.	Immobilisations corporelles	61
Note 9.	Actifs financiers	63
Note 10.	Créances clients	64
Note 11.	Autres actifs courants	65
Note 12.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	65
Note 13.	Capitaux propres	66
Note 14.	Gestion des risques	68
Note 15.	Résultat par action	69
Note 16.	Provisions	69
Note 17.	Passifs financiers	Erreur ! Signet non défini.
Note 18.	Autres passifs courants	73
Note 19.	Charges de personnel et effectifs	74
Note 20.	Autres produits et charges opérationnels	75
Note 21.	Résultat financier	75
Note 22.	Impôts sur les résultats	76

Note 23.	Parties liées	78
Note 24.	Contrats de location	79
Note 25.	Engagements et passifs éventuels	80
Note 26.	Notes sur les flux de trésorerie	81
Note 27.	Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers	81
Note 28.	Activités en cours de cession	82
Note 29.	Information sectorielle	87
Note 30.	Honoraires d'audit et autres prestations	88

Etat de la situation financière

En K€	Notes	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
ACTIFS			
Ecart d'acquisition	6	15 752	16 028
Autres immobilisations incorporelles	7	1 719	2 515
Immobilisations corporelles	8	1 227	1 917
Actifs financiers non courants	9	281	482
Impôts différés actifs	22	-	-
Autres actifs non courants	22	1 056	-
Actifs non courants		20 035	20 942
Clients	10	9 347	18 549
Créance d'impôt sur les sociétés	22	24	280
Autres actifs courants	11	3 139	6 363
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	1 897	5 998
Actifs courants		14 407	31 190
Actifs destinés à être cédés	28	5 192	-
TOTAL ACTIFS		39 633	52 132
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Capital social	13	1 346	838
Primes d'émission		56 093	49 445
Réserves de conversion		(159)	(173)
Réserves		(38 046)	2 846
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société		-	(40 862)
Capitaux propres attribuable aux propriétaires de la société		19 234	12 094
Participations ne conférant pas le contrôle		-	-
Capitaux propres		19 234	12 094
Passifs financiers part non courante	17	807	7 161
Provisions (part non courante)	16	1 896	3 847
Avantages au personnel	16	307	292
Impôts différés passifs	22	-	-
Passifs non courants		3 010	11 300
Emprunts et passifs financiers (part courante)	17	1 481	3 119
Provisions (part courante)	16	301	1 684
Fournisseurs		5 668	13 683
Dette d'impôt sur les sociétés	22	1 750	27
Autres passifs courants	18	4 105	10 225
Passifs courants		13 305	28 738
Passifs destinés à être cédés	28	4 085	-
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		39 633	52 132

Compte de résultat

En K€	Notes	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Chiffre d'affaires des activités poursuivies		16 503	23 914
Charges de marketing		(733)	(395)
Reversements aux partenaires		(5 774)	(8 827)
Autres achats et charges externes		(5 287)	(7 719)
Impôts et taxes		(497)	(889)
Charges de personnel	19	(4 266)	(9 430)
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles et corporelles		(462)	(2 623)
Dotations aux provisions		278	386
Dépréciation de l'écart d'acquisition	6	(276)	(33 846)
Licences et droits d'auteurs		(741)	(1 494)
Autres produits opérationnels	20	1 700	1 118
Autres charges opérationnelles	20	(654)	(1 133)
Résultat opérationnel		(209)	(40 938)
Coût de l'endettement financier brut		(107)	(58)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		75	190
Coût de l'endettement net		(32)	132
Autres produits financiers	21	127	52
Autres charges financières	21	(103)	(183)
Résultat financier	21	(8)	1
Résultat avant impôts des activités poursuivies		(217)	(40 937)
Impôts sur les résultats	22	(1 103)	52
Résultat après impôt des activités poursuivies		886	(40 989)
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	28	(886)	127
Résultat net		0	(40 862)
Dont attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère		0	(40 862)
Dont attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle			
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la société (en euro)	15		
- de base		0,000	-5,035
- dilué		0,000	-5,035
Résultat par action revenant aux actionnaires de la société (en euro), pour les opérations poursuivies	15		
- de base		0,084	-5,051
- dilué		0,084	-5,051

Etat du résultat global

En K€	Notes	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Résultat net consolidé		-	(40 862)
Différences de conversion		14	(34)
Autres éléments du résultat global (passés directement en capitaux propres)		14	(34)
Résultat global consolidé		14	(40 896)
Dont résultat global part des participations ne conférant pas le contrôle		-	-
Dont résultat global attribuable aux propriétaires de la société		14	(40 896)

Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Primes	Autres réserves	Actions propres	Différences de conversion	Résultat	Total attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 30/06/2008	838	49 445	27 485	(3 674)	(142)	(20 875)	53 078	-	53 078
Autres éléments du résultat global (passés directement en capitaux propres)					(34)		(34)	-	(34)
Résultat de la période						(40 862)	(40 862)	-	(40 862)
Résultat global consolidé	-	-	-	-	(34)	(40 862)	(40 896)	-	(40 896)
Résultats s/ cessions d'actions propres			(196)	196			-		-
Affectation du résultat			(20 875)			20 875	-		-
Rachat / cession actions propres				(87)			(87)		(87)
Autres variations			(3)		4		1	-	1
Au 30/06/2009	838	49 445	6 411	(3 564)	(173)	(40 862)	12 096	-	12 096
Autres éléments du résultat global (passés directement en capitaux propres)					14		14	-	14
Résultat de la période						-	-	-	-
Résultat global consolidé	-	-	-	-	14	-	14	-	14
Augmentation de capital	507	6 647					7 155		7 155
Résultats s/ cessions d'actions propres			(25)	25			-		-
Affectation du résultat			(40 862)			40 862	-		-
Rachat / cession actions propres				(30)			(30)		(30)
Autres variations							-		-
Au 30/06/2010	1 346	56 092	(34 476)	(3 569)	(159)	-	19 234	-	19 234

Tableau de variation des flux de trésorerie

En K€	Notes	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois) (4)
Résultat net des activités poursuivies		886	(40 862)
Variations des amortissements & provisions	26	(2 481)	36 508
Charges / (Produits) d'impôts		(1 103)	52
Charges d'impôts différés			
Plus ou moins value de cession		283	196
Charges financières		107	
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie	26	60	150
Marge brute d'autofinancement		(2 248)	(3 956)
Variation du besoin en fonds de roulement		2 620	(4 021)
Impôts (payés) / remboursés (1)		2 018	(97)
Charges d'intérêts reclassées en flux de financement			57
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		2 390	(8 017)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(1 449)	(2 305)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(42)	(343)
Cessions d'immobilisations incorporelles		-	-
Cessions d'immobilisations corporelles		5	25
Variation des prêts et créances financières		130	3
Variation nette dette / acquisition d'immobilisation (2)		300	2 261
Variation nette créance / cession d'immobilisation			50
Incidence des variations de périmètre		14	
Complément de prix WONDERPHONE			(998)
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS		(1 043)	(1 307)
Augmentation de capital de la société mère		155	
Dividendes versés par la société mère			
Rachats d'actions propres		(235)	(221)
Cessions d'actions propres		205	134
Prêt accordé par INDEX HOLDINGS JAPAN		1 000	
Prêt remboursé à INDEX HOLDINGS JAPAN			(1 900)
Remboursements autres emprunts		(98)	(628)
Charges d'intérêts décaissées		(45)	(403)
Autres variations des passifs financiers (3)		(1 954)	3 030
III - FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS		(973)	12
IV - Incidence des variations des taux de change		(2)	(23)
V- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES POURSUIVIES (I + II+ III+ IV)		373	(9 335)
V- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES NON MAINTENUES (I + II+ III+ IV) (4)	28	(4 366)	N-D
VII - FLUX NETS DE TRESORERIE DE LA PERIODE (V + VI)		(3 994)	(9 335)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à l'ouverture	12	5 992	15 327
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture des activités non maintenues (4)		107	N-D
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture des activités poursuivies	12	1 891	5 992
VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(3 994)	(9 335)

- (1) Le montant d'impôt remboursé de 2 018 K€ correspond principalement au carry back obtenu par le groupe.
- (2) La variation nette des dettes sur acquisition d'immobilisation correspond au paiement en totalité de la base Eurofirst DVD 5, pour (2 261)K€, et à l'investissement sur le projet Blogosphere pour 300K€.
- (3) Les autres variations des passifs financiers correspondent aux avances sur financement des créances reçues par Factocic, la société d'affacturage.

- (4) Les systèmes d'information de la société ne permettent pas de dissocier les activités poursuivies des activités non maintenues au 30 juin 2008

Notes relatives aux états financiers consolidés

Note 1. Informations générales

Le groupe INDEX MULTIMEDIA est l'un des principaux fournisseurs de produits et services multimédia à destination du grand public et du monde de l'entreprise en France.

INDEX MULTIMEDIA est une société anonyme, cotée à la Bourse de Paris (Euronext Compartiment C) enregistrée et domiciliée en France.

Son siège social est situé au 36 rue Jacques Babinet à Toulouse.

Les états financiers consolidés au 30 Juin 2010 ont été arrêtés le 29 octobre 2010 par le Conseil d'Administration.

Sauf indication particulière, les informations financières sont exprimées en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Note 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Base de préparation des états financiers

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe INDEX MULTIMEDIA au 30 juin 2010 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

La devise de présentation des comptes consolidés et des notes annexes aux comptes est l'Euro.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les comptes comparatifs présentés sont retraités en application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. (Voir note 27 « Activités en cours de cession »).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après.

- **Applications de normes, d'amendements de normes et d'interprétations d'application obligatoire sur l'exercice**

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » : Le Groupe a déjà appliqué par anticipation la norme IAS 1 révisée dans le cadre de l'établissement des ses comptes annuels consolidés au 30 juin 2009 ;
- IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » ;
- IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés ou individuels » ;

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » ; l'impact de l'application de cette norme est détaillé ci-après ;
- Amendement à IAS 39 « Eléments éligibles à la couverture » ;
- Amendement à IAS 39 et à IFRIC 9 « Dérivés incorporés » ;
- Amendement IAS 23 « coûts d'emprunt » : l'entité n'a pas produit d'actifs qualifiés durant l'exercice 2009-2010 ;
- Amendement à IAS 32 et à IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation » ;
- Amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisitions et annulations » ;
- Amendement à IFRS 7 et à IFRS 4 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » ;
- Améliorations aux IFRS mai 2008 ;
- IFRIC 12 "Accords de concession de services"
- IFRIC 13 « Programmes de fidélité clients » ;
- IFRIC 14 « Avantages au personnel : actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum » ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ».

L'application de ces normes, amendements et interprétations n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

- **Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB d'application ultérieure, adoptées par l'Union européenne :**

- Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits » ;
- Amendement à IFRS 2 « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » ;
- Modification de l'amendement d'IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement des actifs financiers – Date d'entrée en vigueur et transition » ;
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier » ;
- IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires » ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients » ;
- IFRIC 19 "Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres";
- Amendement IFRIC 14 "paiements d'avance d'exigences de financement minimal"
- Améliorations aux IFRS Avril 2009.

Dans une première analyse, ces modifications ne concernent pas le Groupe ou n'auront pas d'impact significatif.

- **Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB, non encore adoptées par l'Union européenne**

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées » ;
- Améliorations des IFRSs mai 2010.

Les effets de ces normes, interprétations et amendements sont en cours d'analyse.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite, de la part de la direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges et les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et certaines hypothèses concernent le futur.

Le recours à ces estimations a un impact principalement sur :

- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition : un test de dépréciation a été réalisé dans le cadre des comptes consolidés annuels au 30 juin 2010. Il a donné lieu à la constatation d'une dépréciation de 276 milliers d'euros (Voir note 6). (Une dépréciation de 33,9 millions d'euros avait été comptabilisée au cours de l'exercice précédent).
- La continuité d'exploitation : Les estimations et hypothèses retenues au 30 juin 2010 pour ce qui concerne les cash flow prévisionnels, ont été déterminées à partir des éléments en possession du groupe pour les 12 mois à venir, notamment en prenant en considération les actions menées au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 30 juin 2010 et les tendances constatées sur le 1^{er} trimestre 2010/2011.

Règles de consolidation

• Les filiales

Les filiales sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

• Les entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles (présumée quand le Groupe possède 20% ou davantage des droits de vote) sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les entreprises associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement évaluées au coût. Par la suite, la quote-part du Groupe dans les profits et pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat et la quote-part du Groupe dans les variations de capitaux propres est comptabilisée en capitaux propres. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation. Les résultats sur les opérations internes avec les entreprises associées sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du Groupe dans ces entités.

Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur ; est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur la ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».

Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans une composante distincte des capitaux propres « Différence de conversion ».

Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des transactions libellées en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

En application de cette norme, les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au cours du jour de la transaction.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change à la clôture. Les écarts de change en résultant sont inscrits au compte de résultat :

- En résultat opérationnel pour les transactions commerciales
- En produits de trésorerie ou dans le coût de l'endettement financier pour les opérations financières.

Immobilisations incorporelles

• Frais de développement

Lorsque les conditions définies par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont réunies, les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions définies par IAS 38 sont réunies.

Les frais activables concernent des coûts de développement de nouvelles fonctionnalités SNS pour le site Tchatche.com, ainsi que Tower of Druaga.

Ces fonctionnalités n'ayant pas encore été déployées, ces coûts sont enregistrés en immobilisations en-cours.

Il n'existe pas d'autres coûts susceptibles d'être activés.

• Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement des relations contractuelles identifiées lors de regroupements d'entreprises, des logiciels, des Codes télétel et numéros Audiotex, ou bien encore des bases de données.

Ces immobilisations sont constatées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations comme suit :

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	Entre 1 et 3 ans
Relations contractuelles (contrats opérateurs)	Linéaire	Durée du contrat restant à courir

Immobilisations corporelles

• Valeur brute

Ces immobilisations sont constatées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Les coûts d'emprunt sont inclus dans le coût des immobilisations.

Le cas échéant, les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

• Amortissement

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire ou dégressive sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes

Nature	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations spécifiques	Linéaire	Entre 6 et 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 ans
Matériel de bureau	Dégressif ou linéaire	Entre 3 et 4 ans

Contrats de location

• Contrats de location financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt restant dû. Ces immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties selon le mode et les durées d'utilité de l'actif conformément aux règles du Groupe (voir note 24). Si le transfert de propriété à l'issue du contrat est peu probable, les immobilisations correspondantes seront amorties sur la durée la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

• Contrats de location simple

Les contrats de location ne répondant aux critères de qualification des contrats de location financement et dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en contrats de locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Dépréciation de l'écart d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles (voir également note 6)

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Pour les actifs qu'il n'est pas possible de tester individuellement, et notamment les écarts d'acquisition, les tests de valeur sont effectués au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Index Multimédia a défini les UGT en phase avec les options stratégiques définies par le groupe et avec le découpage retenu pour les besoins du reporting interne.

A partir du 1^{er} juillet 2010, l'activité du Groupe est désormais exercée au sein de 6 business units (BU), assimilables à des UGT :

- Bien Etre (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Grand Public (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Online Games (jeux en ligne);
- Indirect sales (Ventes indirectes);
- Community services (Services Communautaires);
- B2O (Business to operators).

Précédemment, le Groupe retenait les 4 BU suivantes :

- Bien Etre ;
- Grand Public ;
- Distribution indirecte ;
- Business Development.

L'écart d'acquisition résiduel à la fin de l'exercice 2008/2009 entièrement affecté à la BU « Distribution indirecte » a été réalloué aux 3 BU suivantes sur la base de la nouvelle répartition de la marge sur coûts directs constatée au cours de l'exercice 2009-2010 soit:

- Indirect sales ;
- Community services ;
- B2O.

Une estimation systématique de la valeur recouvrable est effectuée à chaque clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat dès que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable.

- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif et sa valeur d'utilité.
- La juste valeur est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie.
- La valeur d'utilité est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs après impôt, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de trois ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance après la troisième année.

Compte tenu des risques propres aux activités d'INDEX MULTIMEDIA et de la sensibilité de ses revenus aux évolutions du marché de la mobilité, de nouvelles hypothèses peuvent apparaître à chaque arrêté pour la détermination de leur valeur d'utilité.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur la ligne « Dépréciations de l'écart d'acquisition ».

Actifs financiers

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances ;

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé et ne réalise aucune opération de couverture.

• Les actifs évalués en juste valeur par le résultat

Les parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique « Ecart de juste valeur des actifs financiers ».

• Les prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

A chaque clôture, les prêts sont évalués à leur coût amorti. Par ailleurs, des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

La trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau de flux de trésorerie. Sont également exclues les avances de trésorerie reçues dans le cadre des contrats d'affacturage en place dans le groupe.

Passifs financiers

Le Groupe enregistre un passif financier lorsqu'il devient partie prenantes aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, les dettes d'exploitation et les découverts bancaires.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à leur juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

Provisions

Conformément à IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Engagements de retraite et assimilés

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies :

- En matière de régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice, sous la rubrique « Charges de personnel », intègre les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice.
- En matière de régimes à prestations définies les engagements futurs pour le Groupe sont constitués d'obligations résultant d'indemnités de cessation de service.

Pour les sociétés étrangères, le Groupe n'a pas d'engagement significatif en matière de financement des retraites des salariés.

Pour les sociétés françaises, les engagements de retraite ont été calculés conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées.

Les évaluations sont effectuées tous les ans.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les ajustements liés à l'expérience et par les changements d'hypothèses. Ces écarts sont comptabilisés directement en résultat.

Les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont détaillés en note 16.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilan de la méthode du report variable sur les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et les passifs d'impôts différés d'une même entité imposable sont compensés si, et seulement si, ils sont liés à des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Actions propres

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés. Ils sont classés sous la rubrique « Actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les résultats de cession de ces actions propres sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Reconnaissance du revenu

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le produit d'une transaction faisant intervenir une prestation de services est comptabilisé en fonction de l'avancement de la transaction à la date de clôture si le résultat de cette transaction peut être estimé de façon fiable.

Le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction bénéficieront au Groupe ;
- Le degré d'avancement à la date d'arrêté peut être évalué de façon fiable ;
- Les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Dans le cas du Groupe, les revenus sont reconnus :

- Soit en fonction des volumes gérés (confirmés par les relevés des opérateurs ou issus des systèmes internes) ;
- Soit lors de la réalisation d'une prestation ponctuelle ;
- Soit de manière linéaire sur la durée du contrat pour des prestations continues facturées forfaitairement (minimum garanti)

Calcul du résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de tous les instruments de capitaux propres ayant un effet potentiellement dilutif.

Information sectorielle

Pendant l'exercice clos le 30 juin 2010, l'activité du groupe se déclinait en quatre Business Units qui constituaient autant de secteurs opérationnels :

- Bien Etre : activités pour adultes (Communautaire, Charme) ;
- Grand Public : Logos, Sonneries, Perso Mobile ;
- Distribution indirecte ;
- Business Development : activités relais de croissance (Web, Agence multimédia numérique...).

Note 3. Faits marquants de la période

Restructuration des activités bien-être direct marketing et grand public direct marketing

Conformément à la décision du conseil d'administration du 17 mai 2010, la société a mis en œuvre la restructuration des activités bien-être direct marketing et grand public direct marketing. A la date du conseil d'administration, le groupe a également envisagé de vendre les activités restructurées.

Contrat conclu au cours de l'exercice

Conformément à la stratégie de recentrage de ces activités, Index Multimédia a accordé une licence exclusive à la société japonaise Digital Kreis pour 1 495 milliers d'euros (montant en autres produits). Cette licence porte sur l'utilisation par Digital Kreis du système SMS Premium développé par Index Multimédia sur le territoire Japonais. La société pourra ainsi proposer cette technologie à tous les opérateurs Japonais (NTT DOCOMO, EMOBILE...).

Avance en compte courant d'Index Holdings Japon

INDEX HOLDINGS a consenti un prêt à Index Multimedia pour un montant de 1 000 milliers d'euros en mai 2010. Ce prêt est remboursable à compter du 31 octobre 2010 (principal et intérêts) sur une période de 3 ans, la dernière échéance intervenant le 30 septembre 2013. Les intérêts sont calculés sur la base de l'EURIBOR 1 an + 1%.

Nomination d'un nouveau DGD

Le conseil d'administration du 11 décembre 2009 a nommé M. Fumiaki YAMATO en tant que Directeur Général Délégué.

Ce conseil d'administration lui confie une mission spéciale d'une durée de 1 an. Elle consiste en la mise en œuvre d'une étude relative à la gestion des relations avec les investisseurs et ainsi qu'une étude relative à la mise en œuvre de projets d'alliance capitalistique globale.

Le conseil d'administration du 22 janvier 2010 a autorisé une rémunération globale annuelle de 59 073 € au titre de cette mission.

Contrôle fiscal au titre de la comptabilité portant sur la période allant du 01/07/05 au 30/06/08

La société Index Multimedia a reçu au cours du mois de décembre 2009, une notification de redressement relative aux exercices clos les 30 juin 2006, 2007 et 2008 et portant sur le non dépôt d'imprimés fiscaux concernant l'état de suivi du mali technique mentionné à l'article 1763-I-e du Code General des Impôts conduisant à une amende de 5% du montant du mali technique pour chaque exercice soit au total 8 123 184 euros.

Il est établi que l'absence de production de ce document n'a entraîné aucune conséquence dommageable pour le Trésor Public s'agissant d'une omission de pure forme.

La société, qui conteste ce redressement, a proposé une somme de 150 000 euros le 5 avril 2010. A ce jour, l'administration fiscale ne s'est pas prononcée sur cette proposition.

Dans ce contexte, le groupe a maintenu la provision de 1 750K€ constatée dans les comptes au 31 décembre 2009. (Note 18)

Augmentation de capital

La structure financière a été renforcée en janvier 2010 suite à une augmentation de capital de 7 154 milliers d'euros (capital et prime d'émission) souscrite essentiellement par la société mère Japonaise INDEX HOLDINGS (7 000 Milliers d'euros) par compensation de l'intégralité de sa créance qu'elle détenait sur la société. Le pourcentage détenu désormais par Index Holdings est de 36,89%.

Note 4. Evénements postérieurs à la clôture

Apport des activités bien-être direct marketing et grand public direct marketing à la société CAT

Les activités Bien-Etre Direct marketing et Grand Public Direct marketing ont été apportées à la société CAT (détenue à 100% par Index Multimedia) dans le cadre d'un apport partiel d'actifs approuvé par le conseil d'administration en date du 30 Juillet 2010.

Cet apport concerne la base de données Eurofirst DVD 5, des immobilisations corporelles, ainsi que 28 personnes affectées aux activités concernées.

Cette filiale est, par ailleurs, en cours de cession et les activités correspondantes ont été présentées en activités destinées à être cédées dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2010.

Litige avec un ancien salarié

La société s'est vue notifier, par notification en date du 13 juillet 2010, une convocation devant le bureau de conciliation du Conseil de Prud'hommes à la demande d'un salarié qui sollicite l'examen par le tribunal de la résiliation judiciaire de son contrat de travail, aux torts d'Index Multimedia, et le paiement de la somme globale de 682 625€.

Il convient de noter que ce salarié a fait l'objet par la suite d'un licenciement pour faute grave, notifié par courrier daté du 29 septembre 2010, pour des motifs n'ayant aucun rapport avec ceux invoqués par ce dernier à l'appui de sa demande en résiliation judiciaire.

Compte tenu du caractère postérieur à la clôture de cet événement et en application de la norme IAS 37, aucune provision n'a été constatée au 30 Juin 2010.

Plan de restructuration

Fin octobre 2010, la société a entamé la mise en œuvre d'un plan de restructuration par la communication au comité d'entreprise d'un dossier d'information et de consultation sur un projet de licenciement économique relatif à 18 personnes et un projet de plan de sauvegarde l'emploi.

Note 5. Périmètre de consolidation

Evolution du périmètre de consolidation

- **Liquidation des sociétés 123 Multimedia GMBH et Germany Explorer**

Les filiales 123 Multimedia GMBH et Germany Explorer ont été liquidées sur la période générant un résultat de liquidation de (9) K€.

- **Liquidation de la société Voyager**

La filiale Voyager a été cédée sur la période générant un résultat de cession de (12) K€.

Il est à noter que, pour des raisons de présentation, la provision pour compte courant Voyager comptabilisée chez Index Multimedia a été reclassée en résultat de cession. Cette présentation permet de reconstituer l'impact réel de la déconsolidation de Voyager dans les comptes consolidés du groupe.

Liste des sociétés du Groupe

Société	Pays	%Intérêt 30/06/2010	%contrôle 30/06/2010	Méthode 30/06/2010	%Intérêt 30/06/2009	%contrôle 30/06/2009	Méthode 30/06/2009
Index Multimédia	France	100	100	Sté mère	100	100	Sté mère
Adrian Bay	France	100	100	I.G.	100	100	I.G.
STI (ex-Amitié)	France	100	100	I.G.	100	100	I.G.
Cat	France	100	100	I.G.	100	100	I.G.
Livre	France	100	100	I.G.	100	100	I.G.
Luna	France	100	100	I.G.	100	100	I.G.
123 Multimédia Edition	France	100	100	I.G.	100	100	I.G.
Voyager	France	0	0	N.C.	100	100	I.G.
3614	France	100	100	I.G.	100	100	I.G.
123 Multimédia GMBH	Allemagne	0	0	N.C.	100	100	I.G.
123 Multimédia Limited	Grande-Bretagne	100	100	I.G.	100	100	I.G.
Germany Explorer	Allemagne	0	0	N.C.	100	100	I.G.
A3W Telecom	Luxembourg	100	100	I.G.	100	100	I.G.
Acheter	France	100	100	I.G.	100	100	I.G.
Clever Maroc	Maroc	99,87	99,87	I.G.	99,87	99,87	I.G.
Taktil	France	100	100	I.G.	100	100	I.G.
TMC	France	100	100	I.G.	100	100	I.G.
JEUX	France	100	100	I.G.	0.00	0.00	N.C.

L'écart d'acquisition concerne principalement l'acquisition de la filiale WONDERPHONE TV réalisée le 28 mars 2006. Cet écart d'acquisition a été affecté aux différentes UGT définies par le Groupe telles que décrites page 14 selon la nouvelle organisation du groupe en vigueur au 1^{er} juillet 2010.

Au 30 juin 2010 l'écart d'acquisition s'établit comme suit :

En K€	Valeur brute au 30/06/2010 (12 mois)	Cumul dépréciation 30/06/2010 (12 mois)	Valeur nette au 30/06/2010 (12 mois)
UGT « Indirect sales »	10 731	(5 109)	5 622
UGT « Community services »	8 507	(3 831)	4 676
UGT « B2O »	9 923	(4 469)	5 454
UGT totalement amorties	47 177	(47 177)	-
Total	76 338	(60 586)	15 752

Pour rappel, au 30 juin 2009, l'écart d'acquisition s'établissait comme suit :

En K€	Valeur brute au 30/06/2009 (12 mois)	Cumul dépréciation 30/06/2009 (12 mois)	Valeur nette au 30/06/2009 (12 mois)
UGT « Bien Etre »	37 406	(37 406)	-
UGT « Grand Public »	5 954	(5 954)	-
UGT «Distribution indirecte »	29 161	(13 133)	16 028
UGT « Business Development »	3 817	(3 817)	-
Total	76 338	(60 310)	16 028

Dépréciation de l'écart d'acquisition (voir également page 14)

Le test de dépréciation de cet écart d'acquisition a été effectué selon la méthode décrite ci-dessous.

Les hypothèses utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité sont les suivantes :

- Taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital (12% contre 11,58% au 30 Juin 2009) y compris un bêta pour prendre en compte une prime de risque ;
- Les cash-flows ont été déterminés à partir du business plan à trois ans ;
- Taux de croissance à l'infini : 2% contre 1,5% l'année précédente du fait du recentrage sur les activités les plus rentables.

Les principales hypothèses utilisées tiennent compte de la meilleure estimation des taux de pénétration des nouvelles offres, des décisions des principaux opérateurs en termes de prix des

services et d'accessibilité au trafic, du niveau des dépenses opérationnelles nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché.

Au 30 juin 2010, l'écart d'acquisition a été réaffecté selon le poids respectif de la marge nette directe lors de l'exercice 2009-2010, aux UGT suivantes :

- Indirect sales ;
- Community services ;
- B2O.

Les résultats du test de dépréciation conduisent à constater une dépréciation de 276 milliers d'euros pour l'UGT Indirect Sales.

L'analyse de la sensibilité du montant de la perte de valeur est présentée uniquement pour les 3 UGT Indirect sales, Community services et B2O, mises en place au 1^{er} juillet 2010 selon 2 axes :

- Variation de plus ou moins 1 % du taux d'actualisation ;
- Variation de plus ou moins 10 % du chiffre d'affaires.

- Analyse de la sensibilité sur l'UGT « Indirect sales »

Variation du taux d'actualisation	Variation du chiffre d'affaires		
	-10%	0%	+10%
-1%	(4 100)	635	5 371
0%	(4 554)	(276)	4 002
+1%	(4 925)	(1 021)	2 882

L'utilisation d'un taux d'actualisation de 11,67 % (sans changement des autres hypothèses sous-jacentes) aurait pour conséquence de ramener la valeur recouvrable de cette UGT à sa valeur comptable.

- Analyse de la sensibilité sur l'UGT « B2O »

Variation du taux d'actualisation	Variation du chiffre d'affaires		
	-10%	0%	+10%
-1%	2 234	5 002	7 771
0%	1 362	3 861	6 360
+1%	650	2 928	5 206

- Analyse de la sensibilité sur l'UGT « Community services »

Variation du taux d'actualisation	Variation du chiffre d'affaires		
	-10%	0%	+10%
-1%	5 474	10 632	15 790
0%	4 092	8 724	13 355
+1%	2 964	7 164	11 364

Note 6. Immobilisations incorporelles

Au 30 Juin 2010

Les variations de la période des immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

	Logiciels et droits assimilés	Relations contractuelles	Autres Immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	2 715	9 896	2 415	15 026
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(2 527)	(9 896)	(88)	(12 511)
Valeurs nettes à l'ouverture	188	-	2 327	2 515
Acquisitions (1)	149	-	1 299	1 448
Cessions	(199)	-	-	(199)
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	95	-	(95)	-
Valeurs brutes à la clôture	2 760	9 896	3 619	16 275
Amortissements	30	-	(1 145)	(1 115)
Cessions	133	-	-	133
Écart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(2 364)	(9 896)	(1 233)	(13 493)
Activités destinées à être cédées	-	-	(1 064)	(1 064)
Valeurs nettes à la clôture	396	-	1 322	1 719

- (1) Les acquisitions d'autres immobilisations incorporelles concernent des immobilisations en cours. Il s'agit des projets :
- Refonte du site Tchatche (923 milliers d'euros). Le budget global est de 5,720 milliers d'euros. Les coûts s'étalent sur une période allant jusqu'à fin juin 2013. Les développements réalisés sur le mois sont mis en service à la fin du mois.
 - Tower of Druaga (281 milliers d'euros). 95 milliers d'euros ont été immobilisés sur la période (reclassé en logiciels et droits assimilés). Le budget global (investissement + charges) s'élève à 359 K€.

Au 30 juin 2010, les relations contractuelles valorisées dans le cadre de l'acquisition de la société Wonderphone ont été intégralement amorties.

Au 30 Juin 2009

Les variations de la période des immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

En K€	Logiciels et droits assimilés	Relations contractuelles	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	2 589	9 896	125	12 610
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(2 384)	(8 197)	(5)	(10 586)
Valeurs nettes à l'ouverture	205	1 699	120	2 024
Acquisitions	15	-	2 291	2 306
Cessions	(22)	-	-	(22)
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	133	-	-	133
Valeurs brutes à la clôture	2 715	9 896	2 415	15 026
Amortissements	(165)	(1 699)	(83)	(1 947)
Cessions	22	-	-	22
Écart de conversion	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(2 527)	(9 896)	(88)	(12 511)
Valeurs nettes à la clôture	188	-	2 327	2 515

Note 7. Immobilisations corporelles

Au 30 Juin 2010

Les variations de la période des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

En K€	Installation Techniques, Matériel & outillage	Autres Immobilisations Corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	8 771	3 379	12 150
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(8 421)	(1 812)	(10 233)
Valeurs nettes à l'ouverture	350	1 567	1 917
Acquisitions	38	4	42
Cessions (1)	(3 259)	(335)	(3 594)
Ecart de conversion	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
Autres variations	(1)	-	(1)
Valeurs brutes à la clôture	5 549	3 048	8 597
Amortissements	(244)	(258)	(502)
Dépréciations suite à test de valeur	-	-	-
Cessions (1)	3 434	(60)	3 374
Ecart de conversion	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
Autres variations	1	-	1
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(5 230)	(2 130)	(7 360)
Activités destinées à être cédées		(9)	(9)
Valeurs nettes à la clôture	319	909	1 227

(1) Les cessions des installations techniques correspondent à la sortie des contrats de crédit bail. Au 30 Juin 2010 il ne reste qu'un seul contrat (EMC2).

Au 30 Juin 2009

Les variations sur la période des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

En K€	Installation Techniques, Matériel & outillage	Autres Immobilisations Corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	8 726	3 606	12 332
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(8 200)	(1 823)	(10 023)
Valeurs nettes à l'ouverture	526	1 783	2 309
Acquisitions	634	33	667
Cessions	(580)	(136)	(716)
Ecart de conversion	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
Autres variations	(9)	(124)	(133)
Valeurs brutes à la clôture	8 771	3 379	12 150
Amortissements	(608)	(68)	(676)
Dépréciations suite à test de valeur	-	-	-
Cessions	388	78	466
Ecart de conversion	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
Autres variations	(1)	1	-
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(8 421)	(1 812)	(10 233)
Valeurs nettes à la clôture	350	1 567	1 917

Note 8. Actifs financiers

Au 30 Juin 2010

Les variations de la période des actifs financiers sont présentées ci-dessous :

En K€	30/06/2009	Acquisitions	Cessions	Dépréciation	30/06/2010
Titres de participations dans des sociétés non consolidées	-	-	-	-	-
Prêts et créances	480	-	(202)	-	279
Autres actifs financiers	2	-	-	-	2
Total brut	482	-	(202)	-	281
Provisions sur titres de participations dans des sociétés non consolidées	-	-	-	-	-
Actifs financiers non courants	482	-	(202)	-	281

Au 30 Juin 2009

Les variations de la période des actifs financiers sont présentées ci-dessous :

En K€	30/06/2008	Acquisitions	Cessions	Dépréciation	30/06/2009
Titres de participations dans des sociétés non consolidées	-	-	-	-	-
Prêts et créances	484	41	(44)	-	482
Autres actifs financiers	2	-	-	-	2
Total brut	486	41	(44)	-	482
Provisions sur titres de participations dans des sociétés non consolidées	-	-	-	-	-
Actifs financiers non courants	486	41	(44)	-	482

Note 9. Créances clients

Le poste clients a évolué comme suit :

En K€	30/06/2010	30/06/2009
Créances clients brutes (1)	11 963	18 749
Dépréciations (2)	(2 616)	(200)
Créances clients nettes	9 347	18 549

(1) Ce poste comprend les créances France Telecom cédées à la société d'affacturage, Factocic (3 752 milliers d'euros).

(2) Des créances sur la société France Telecom ont donné lieu à la constatation d'une dépréciation pour l'intégralité de leur montant soit 1 701 milliers d'euros, correspondant au montant de créance hors taxes. Cette provision était auparavant présentée en provision pour risques et charges sur litiges commerciaux pour 2 019 milliers d'euros TTC. (Note 16)

L'augmentation des dépréciations pour créances douteuses concerne également une société en litige avec Index Multimedia, à hauteur de 729 milliers d'euros.

La ventilation par antériorité des créances clients et des dépréciations correspondantes s'effectue de la manière suivante :

En K€	30/06/2010	Non échues	A moins de trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	A plus de neuf mois
Créances clients brutes	11 963	7 027	2 513	207	85	2 131
Dépréciations	(2 616)		(670)	(21)	-	(1 925)
Créances clients nettes	9 347	7 027	1 843	186	85	206

Note 10. Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants est présenté ci-dessous :

En K€	30/06/2010	30/06/2009
Créances fiscales (1)	1 922	5 452
Créances sociales	12	141
Autres créances (2)	719	281
Charges constatées d'avance	486	489
Total	3 139	6 363

(1) La diminution des créances fiscales s'explique en grande partie par le reclassement des actifs des activités destinées à être cédées

(2) Les autres créances concernent principalement des avances sur commandes (699K€)

Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

En K€	30/06/2010	30/06/2009
Valeurs Mobilières de Placement	26	2 804
Disponibilités	1 871	3 194
Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts	1 897	5 998
Découverts & Concours bancaires courants	(6)	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	1 891	5 993

Note 12. Capitaux propres

Capital social

A l'issue de l'augmentation de capital de 507 milliers d'euros (5 074 135 actions), le capital au 30 Juin 2010 est fixé à 1 346 milliers d'euros.

Il est composé de 13 456 570 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros.

Toutes les actions bénéficient d'un droit de vote simple.

Le nombre moyen d'actions en circulation au 30 juin 2010 s'établit comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation à l'ouverture	8 115 559	8 149 533
Augmentation de capital	5 074 135	-
Variations des actions propres	(29 159)	(33 974)
Nombre moyen d'actions en circulation à la clôture	13 160 535	8 115 559

Actions propres

Au 30 juin 2010, la société Index Multimédia détient un portefeuille d'actions propres composé de 296 035 actions d'une valeur totale de 315 milliers d'euros.

Les actions propres sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés au 30 juin 2010.

Le nombre d'actions propres a évolué comme suit :

	Nombre	Valeur (1)
Nombre d'actions propres au 30 juin 2009	266 876	362 103
Acquisitions de l'exercice	167 241	
Cessions de l'exercice	138 082	
Nombre d'actions propres au 30 Juin 2010	296 035	314 739

(1) Correspond à la valeur nette comptable des actions propres dans les comptes individuels d'Index Multimedia SA.

Dividendes

La société Index Multimédia n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009. La société n'envisage pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Palements en actions

- **Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'Index Multimédia. L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Lors de l'assemblée générale du 13 mai 2008, une délégation de 38 mois a été donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration pour attribuer ces actions. A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

- **Autorisation d'un programme d'option de souscription et d'option d'achat jusqu'à 5 % du capital**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer aux salariés et mandataires sociaux d'Index Multimédia des :

- options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou
- options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales.

L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés et aux mandataires sociaux : 5% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Prix de souscription des actions : il ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédent le jour ou les options de souscription seront consenties ;
- Prix d'achat des actions : il ne pourra être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par de la société ;
- Durée d'exercice maximal : huit ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Lors de cette dernière assemblée générale, une délégation de 38 mois a été donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration pour attribuer ces options.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

Note 13. Gestion des risques

Risque sur actions

INDEX MULTIMEDIA place sa trésorerie en SICAV monétaire à risque nul.

Concernant les actions propres, une diminution du cours du titre Index Multimedia d'un euro conduirait à une baisse de valeur de 296 milliers d'euros.

Risque sur le cours des actions : le degré d'exposition de la société face aux risques relatifs au cours des actions est quasi inexistant du fait que cette dernière n'intervient pas sur les marchés et ne détient aucun instrument financier classique ou dérivé.

Risque de taux

Le Groupe est endetté à hauteur de 1 million d'euros vis-à-vis de sa société mère. Cette dette est rémunérée au taux Euribor 1 an+1%. Il en résulte un risque de taux correspondant.

Compte tenu de la nature de ce financement, aucun test de sensibilité n'a été effectué au 30 Juin 2010.

Risque de change

Suite au désengagement dans les filiales étrangères (Amérique du Nord, Asie et Europe), l'activité réalisée à l'international est presque exclusivement réalisée en euro. De ce fait, la société n'est plus exposée de façon significative aux fluctuations de parité euro avec d'autres monnaies.

Tous les risques de change sont appréhendés à la clôture de chaque arrêté des comptes et des provisions sont constatées sur les risques de change au niveau des créances et dettes en devises. Par ailleurs, il n'existe pas d'engagement hors bilan en devises.

Risque de crédit

Le Groupe est exposé à un risque de crédit en cas de défaillance de l'un de ses clients. Il fait en sorte de ne pas créer ni entretenir de dépendance vis-à-vis d'eux. Des procédures sont mises en place pour encadrer et limiter ce risque.

Risque de liquidité

La cession des activités bien-être direct marketing et grand public direct marketing via la société CAT s'inscrit dans le cadre des difficultés financières rencontrées par le groupe. Cette vente permettra un apport en trésorerie, mais également la séparation d'activités qui sont actuellement déficitaires.

Le degré d'exposition au risque de contrepartie est faible compte tenu du profil de la clientèle d'INDEX MULTIMEDIA. La concentration de ce risque lié aux comptes clients est extrêmement limitée du fait du grand nombre de clients. De plus, INDEX MULTIMEDIA n'a contracté aucun emprunt auprès des établissements de crédit.

Note 15. Résultat par action

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Résultat net pour les opérations poursuivies, part du Groupe	886	(40 989)
Résultat net pour les opérations abandonnées, part du Groupe	(886)	127
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	10 500 337	8 115 559
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	10 500 337	8 115 559
Résultat par action de base (en euro) pour les opérations poursuivies	0,084	-5,051
Résultat par action de base (en euro) pour les opérations abandonnées	-0,084	0,016
Résultat par action de base (en euros) total	0,000	-5,035
Résultat par action dilué (en euros) total	0,000	-5,035

Note 16. Provisions

Provisions pour engagements de retraite

Les avantages au personnel provisionnés au 30 juin 2010 concernent les indemnités conventionnelles de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises du Groupe.

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève au 30 juin 2010 à 307 milliers d'euros (contre 292 milliers d'euros au 30 Juin 2009) et a évolué comme suit au cours de l'exercice :

- Variation de la période

En K€	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Provision au bilan à l'ouverture	(292)	(214)
Variations de périmètre		
Charges nettes de la période (détail ci-après)	(128)	(76)
Reprises nettes de la période	(0)	(3)
Prestations payées sur la période		
Autres variations		
Activités destinées à être cédées	113	
Provision au bilan à la clôture	(307)	(292)

- Charges nettes de la période

En K€	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Coûts des services rendues	42	55
Coûts financiers	16	12
Pertes actuariels	70	83
Charges de la période	128	151
Charges de restructuration (plan social)		(75)
Charges totales	128	76

- Provision pour pensions et autres avantages assimilés

En K€	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Indemnités de départ à la retraite	(307)	(292)
Médailles du travail		
Autres		
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	(307)	(292)

- Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont :

	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Taux d'actualisation	4,30%	5,50%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux moyen d'inflation anticipée	2,15%	2,15%
Taux de progression des salaires	2,15%	2,15%
Taux de charges sociales	45%	45%
Table de mortalité	TF/TH 2000-2002 avec décalages d'âges	TF/TH 2000-2002 avec décalages d'âges

Autres provisions

Les variations sur la période des autres provisions se décomposent comme suit :

En K€	Provisions pour litiges			Total provisions pour litiges	Autres provisions	Total
	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Litiges fiscaux			
Valeurs à l'ouverture 30/06/2009 (12 mois)	4 287	910	52	5 249	281	5 530
Dotations	357	110	52	519	-	519
Reprises utilisées	(571)	(407)	-	(978)	(52)	(1 030)
Reprises non utilisées (1)	(2 444)	(220)	-	(2 664)	(171)	(2 835)
Écart de conversion	14	-	-	14	-	14
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Valeurs à la clôture 30/06/2010 (12 mois)	1 642	392	104	2 138	58	2 196
- dont part courante	239	10	52	301	-	301
- dont part non courante	1 404	382	52	1 838	58	1 896

(1) LES REPRISES NON UTILISEES DE PROVISIONS POUR LITIGES COMMERCIAUX CORRESPONDENT A HAUTEUR DE 2019 MILLIERS D'EUROS A LA PROVISION RELATIVE AUX CREANCES FRANCE TELECOM (NOTE 10). LES 424 MILLIERS D'EUROS RESTANT CONCERNENT DIFFERENTS LITIGES COMMERCIAUX.

LES REPRISES NON UTILISEES DE PROVISIONS POUR LITIGES SOCIAUX CONCERNENT UN LITIGE PRUD'HOMAL.

Au 30 Juin 2010

Les variations des passifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

en K€	Dettes sur location financement	Prêt Index Holdings Japon	Affacturage	Autres passifs financiers	Total
Valeurs à l'ouverture 30/06/2009	254	7 000	3 020	6	10 280
Augmentation(1)	-	1 060	-	-	1 060
Diminution	(98)	-	-	-	(98)
Variation(2)	-	-	(1 954)	-	(1 954)
Autres variations(3)	-	(7 000)	-	-	(7 000)
Valeurs à la clôture 30/06/2010	155	1 060	1 066	6	2 287
- dont part courante	99	310	1 066	6	1 481
- dont part non courante	56	750	-	-	807

(1) Index Holdings Japon a accordé un prêt à Index Multimedia, d'un montant de 1 000 milliers d'euros, remboursable en 36 mensualités du 31 Octobre 2010 jusqu'au 30 septembre 2013, au taux euribor 1 an + 1%.

- (2) Les variations des passifs financiers correspondent aux avances sur financement des créances reçues par Factocic.
- (3) Les autres variations correspondent à l'augmentation de capital souscrite essentiellement par la société mère Japonaise INDEX HOLDINGS, par compensation de l'intégralité de sa créance qu'elle détenait sur la société.

L'échéancier des dettes financières par flux de décaissement futurs est présenté ci-dessous :

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes sur location financement	99	56		155
Prêt Index Holdings Japon	310	750		1 060
Affacturage (1)	1 066			1 066
Autres passifs financiers	6			6
Total	1 481	807	-	2 288

(1) Les avances sur financement des créances reçues par la société d'affacturage ont une maturité inférieure à 3 mois

L'endettement financier net est présenté ci-dessous :

en K€	30/06/2010	30/06/2009
Dettes financières	2 288	10 280
Disponibilités	(1 897)	(5 998)
Endettement financier net	391	4 282

Au 30 Juin 2009

Les variations des passifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

en K€	Dettes sur location financement	Prêt Index Holdings Japon	Affacturage	Autres passifs financiers	Total
Valeurs à l'ouverture 30/06/2008	559	9 245	-	1 006	10 810
Augmentation	-	-	-	-	-
Diminution	(628)	(2 246)	-	-	(2 874)
Variation	-	-	3 020	(987)	2 033
Variations de périmètre	323	-	-	-	323
Autres variations	-	-	-	(12)	(12)
Valeurs à la clôture 30/06/2009	254	7 000	3 020	6	10 280
- dont part courante	93	-	3 020	6	3 119
- dont part non courante	161	7 000	-	-	7 161

Echéancier des dettes financières

L'échéancier des dettes financières est présenté ci-dessous :

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes sur location financement	93	161		254
Prêt Index Holdings Japon		7 000		7 000
Affacturage	3 020			3 020
Autres passifs financiers	6			6
Total	3 119	7 161	-	10 280

Note 17. Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

en K€	30/06/2010	30/06/2009
Dettes d'impôt sur les sociétés (1)	1 750	27
Avances et acomptes reçus	-	106
Dettes sociales	1 158	2 092
Dettes fiscales (2)	2 469	5 617
Produits constatés d'avance	107	113
Autres passifs courants	370	2 297
Total autres passifs courants	4 105	10 225

(1) Une provision pour litiges fiscaux à hauteur de 1 750 K€ a été enregistrée dans les comptes, en dette d'impôt sur les sociétés, suite à un contrôle fiscal (comme développé dans la note 3 : faits marquants de la période). La contrepartie a été constatée en charge d'impôt en application de IAS 12.

(2) La diminution des dettes fiscales s'explique en grande partie par le reclassement des passifs des activités destinées à être cédées

La réduction des autres passifs courants est principalement liée au paiement de la dette sur acquisition de la base de données Eurofirst DVD 5 en juin 2009, pour 2 261K€.

Des factures non parvenues ayant une antériorité de plus de 2 ans ont été décomptabilisées pour une valeur de 960 K€ TTC .

Note 18. Charges de personnel et effectifs

La ventilation des charges de personnel se présente comme suit :

en K€	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Salaires et traitements (1)	2 887	6 404
Charges sociales	1 379	3 026
Participation des salariés	-	-
Total	4 266	9 430

(1) Les charges de personnel des filiales Taktil et TMC sont affectées par nature. L'activité animation de ces entités étant réalisée avec Index Multimedia, les charges de personnel sont reclassées en charges d'exploitation, en autres achats et charges externes (en sous-traitance animation), pour un montant de :

en K€	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Salaires	1 047	1 313
Cotisations sociales	347	451
Total	1 394	1 765

L'effectif moyen est présenté ci-dessous :

Effectifs moyens	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Cadres	75	102
Non cadres	87	128
Total	162	230

La baisse des effectifs s'explique principalement par le plan de sauvegarde de l'emploi initié lors de l'exercice précédent.

Conformément à la norme IFRS 5, l'effectif moyen lié à l'activité CAT non pris en compte dans le tableau ci-dessus, se décompose comme suit :

- 22 cadres
- 6 non cadres

Note 19. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent comme suit :

en K€	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Autres produits opérationnels	1 700	1 118
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	25
Profits de change & opérations à terme	61	748
Autres produits (1)	1 613	345
Autres charges opérationnelles	(654)	(1 133)
VNC des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	(310)	(221)
Pertes de change & opérations à terme	(107)	(761)
Jetons de présence	(40)	-
Autres charges	(197)	(151)

(1) L'augmentation des autres produits s'explique pour 1 495 milliers d'euros par la comptabilisation du contrat Digital Kreis.

Note 20. Résultat financier

Les produits et charges financiers se présentent comme suit :

en K€	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Autres produits financiers	127	52
Reprises de provisions sur actifs financiers	127	50
Ecart de juste valeur des actifs financiers positif	-	2
Abandons de créances reçus	-	-
Autres charges financières	(103)	(183)
Dotations aux provisions sur actifs financiers	-	-
Charge liée à la désactualisation des passifs	-	(122)
Abandons de créances accordés	-	(39)
Ecart de juste valeur des actifs financiers négatif	(54)	(14)
Affacturation	(11)	(8)
Actualisation du carry back	(38)	-
Coût de l'endettement net	(32)	132
Résultat financier	(8)	1

Note 22. Impôts sur les résultats

Charges d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit au 30 juin 2010 :

en K€	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Impôts exigibles	(1 103)	52
Impôts différés		
Total	(1 103)	52

en K€	30/06/2010	30/06/2009
Créances sur impôts courants	24	280
Créances sur impôts non courants	1 056	-
Dettes sur impôts courants (1)	1 750	27

(1) Voir note 18 : Autres passifs courants.

Il est à noter que le déficit fiscal généré sur l'exercice est de 578 milliers d'euros.

Le montant de la créance d'impôt est issu d'une demande de carry back, qui a fait l'objet d'une actualisation, car récupérable en 2012. (1 094 milliers d'euros actualisé à 2,4%, sur 1 an et demi).

Rationalisation de la charge d'impôt

La charge d'impôt réelle au 30 Juin 2010 est calculée ci-dessous :

en K€	30/06/2010	30/06/2009
Résultat net (a)	-	(40 862)
Produit / (Charge) d'impôts (b)	1 103	(52)
Résultat avant impôt (a-b)	(1 103)	(40 810)
Taux d'impôt applicable à la société consolidante	34,43%	34,43%
Produit / (Charge) d'impôt théorique (a)	380	14 051
Différences permanentes	(408)	(11 753)
Provision sur litige fiscal	(1 750)	
Déficits de l'exercice non reconnus	-	(2 065)
Résultats taxés à taux réduit	44	28
Déficits antérieurs non activés imputés	(14)	(313)
Déficits antérieurs recyclés en carry back	2 851	-
Total (b)	723	(14 103)
Produit / (Charge) d'impôt réelle (a+b)	1 103	(52)

Impôts différés comptabilisés

Les impôts différés comptabilisés au 30 juin 2010 se ventilent de la façon suivante :

en K€	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Impôts différés sur déficits reportables	1 238	1 505
Impôts différés sur actions propres	(1 121)	(1 103)
Impôts différés sur engagements de retraite	145	101
Impôts différés sur provision intra-groupe	(292)	(521)
Impôts différés sur location financement	1	(54)
Impôts différés sur autres différences temporelles	29	72
Total	-	-

Déficits reportables disponibles

Les déficits disponibles non activés au 30 Juin 2010 s'élèvent à 2 927 milliers d'euros, soit un montant d'impôt différé non comptabilisé de 976 milliers d'euros au taux de 33,33%.

Il est à noter que le groupe ne reconnaît les impôts différés sur déficits reportables qu'à hauteur de l'impôt différé passif (net) sur les autres impôts différés.

Note 23. Parties liées

Rémunérations des principaux dirigeants

Les rémunérations et avantages attribués aux principaux dirigeants sont les suivants :

Rémunération des principaux dirigeants (*)	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Salaires et autres avantages à court terme	155	147
Autres rémunérations (1)	32	
Indemnités de fin de contrat		119
Jetons de présence	8	
Total	195	266

(*) Les mandataires sociaux, membres de la société mère d'Index Multimédia ne sont pas rémunérés par celle-ci dans le cadre des mandats sociaux exercés dans le Groupe. Ils ont perçu à ce titre de la société mère d'Index Multimédia la somme globale de 137 milliers d'euros (soit 17,651 millions de yens).

(1) Les autres rémunérations sont celles payées à Monsieur Yamato. En effet, elles ne correspondent pas à un salaire, mais à une rémunération d'administrateur.

Autres transactions avec les parties liées

La société Index Multimédia fait partie du périmètre de consolidation de son actionnaire majoritaire Index Intercontinental Holdings Limited. Cette dernière fait elle-même partie du groupe japonais Index Corp., ancienne société mère directe de la société Index Multimédia.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec les parties liées :

en k€	INDEX HOLDINGS et ses filiales (hors groupe Index Multimedia)
Créances clients et comptes rattachés	215
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(85)
Autres dettes	(1 060)
Total éléments de l'état de la situation financière	(930)
Intérêts financiers	(68)
Reversement aux partenaires	(13)
Hébergement	(91)
Prestations diverses	245
Charges de marketing	(350)
Total éléments du compte de résultat	(277)

Note 24. Contrats de location

Location financement

L'échéancier des passifs, en valeur actualisée, liés aux contrats de location financement se présente comme suit :

Passifs liés aux contrats de location financement- paiements minimaux au titre de la location	30/06/2010	30/06/2009
A moins d'un an	117	131
Entre 1 et 5 ans	59	186
A plus de 5 ans		
Total	176	317
Charges financières futures liées aux contrats de location financement	20	63
Valeur actualisée des passifs liés aux contrats de location financement	156	254
A moins d'un an	99	93
Entre 1 et 5 ans	57	161
A plus de 5 ans		
Total	156	254

La société Index Holdings s'est portée garante à première demande en faveur du bailleur dans le cadre du nouveau contrat de location financement.

La garantie est accordée pour un montant maximum de 401 456 € à effet du 4 janvier 2009, elle prendra fin en date du 1er janvier 2012.

Location simple

Les loyers relatifs à des contrats de location simple comptabilisés en charge au titre de l'exercice se sont élevés à 141 milliers d'euros contre 1 184 milliers d'euros au 30 juin 2009.

Passifs liés aux contrats de location simple - paiements minimaux au titre de la location	30/06/2010
A moins d'un an	120
Entre 1 et 5 ans	21
A plus de 5 ans	
Total	141

Note 25. Engagements et passifs éventuels

Litige avec Sedaine Benelux

Par courrier du 24 juillet 2009 la société Sedaine Benelux a sollicité auprès de l'AMF, sur le fondement de l'article 234-3 du Règlement Général de l'AMF, la mise en œuvre par l'actionnaire majoritaire de la société Index Multimedia de l'offre publique ou de la garantie de cours sur les actions Index Multimedia qui aurait, selon elle, dû avoir lieu au mois de décembre 2004.

La demande de la société Sedaine Benelux a été rejetée dans un premier temps par l'AMF, et ensuite par la Cour d'Appel de Paris, auprès de qui le demandeur avait fait appel, par arrêt en date du 18 mai 2010 qui a condamné la société Sedaine Benelux à payer à la société Index Multimédia la somme de 8.000 euros au titre de l'article 700 du CPC ainsi que les entiers dépens.

La société Sedaine Benelux a formé le 17 septembre 2010 un pourvoi en cassation contre l'arrêt rendu le 18 mai 2010 par la Cour d'Appel de Paris. Il convient toutefois de préciser que si la décision rendue par la Cour de Cassation devait s'avérer favorable à la société Sedaine Benelux, ce serait l'actionnaire majoritaire de la société Index Multimedia qui en supporterait les conséquences financières.

Parallèlement, la société Sedaine Benelux a déposé le 4 janvier 2010 une requête afin d'obtenir le sursis à exécution de la décision rendue par l'AMF le 22 décembre 2009 visant à apposer un visa numéroté 09-371 sur le prospectus afférent à l'augmentation de capital de la société Index Multimedia.

Par ordonnance du 26 janvier 2010, le Président de la Cour d'Appel de Paris a rejeté la demande de sursis à exécution de ladite décision, a fait droit aux demandes de l'AMF et de la société Index Multimédia, et a en outre condamné la société Sedaine Benelux à payer à la société Index Multimédia la somme de 10.000 euros au titre de l'article 700 du CPC ainsi que les entiers dépens. Par acte du 12 février 2010 la société Sedaine Benelux s'est désistée, mais la société Index Multimédia a maintenu ses demandes reconventionnelles.

Par son ordonnance du 23 septembre 2010 la Cour d'Appel de Paris a constaté le désistement de la société Sedaine Benelux et a rejeté les demandes de la société Index Multimédia.

Autres engagements donnés

- Soutien d'Index Multimedia à sa filiale A3W et 123 Mutimedia Ltd

Index Multimedia s'est engagée à soutenir sa filiale A3W ainsi qu'123 Multimedia Ltd à hauteur de 32 milliers d'euros en cas de difficultés financières rencontrées par ces filiales.

Dans le cadre de la cession des parts sociales des filiales Option Images et Cell Broadcast Africa, Index Multimedia garantit le passif fiscal et social pour les engagements antérieurs au 31 décembre 2006 de ces filiales. A ce titre, une provision de 188 milliers d'euros sur litige social a été enregistrée.

Il est à noter que cette position a évolué sur la période. Une reprise a en effet été constatée à hauteur de 130 milliers d'euros.

Note 26. Notes sur les flux de trésorerie

Amortissements et provisions

Les amortissements, dépréciations et provisions se décomposent comme suit :

en K€	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Dépréciation de l'écart d'acquisition	276	33 846
Amortissements des immobilisations incorporelles	13	1 947
Amortissements des immobilisations corporelles	449	677
Dotations nettes aux provisions	653	38
Reprises nettes des provisions	(3 872)	-
Total des amortissements et provisions	(2 481)	36 508

Opérations sans incidence sur la trésorerie

Les opérations sans incidence sur la trésorerie ayant impacté le résultat de période sont relatives pour 60 milliers d'euros à l'annulation de la caution Wonderphone TV.

Note 27. Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers sont décrites ci-dessous.

Prêts et créances

Index Multimedia considère que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, ainsi que des divers dépôts et cautionnements, est une bonne approximation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Actifs à la juste valeur

Le groupe ne détient que des Valeurs mobilières de placement. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers au coût amorti

Pour les dettes fournisseurs, le groupe considère que la valeur comptable est une bonne approximation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à leur juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les valeurs de marché des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées dans le tableau ci-dessous selon la hiérarchie en trois niveaux définie dans la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs
- niveau 2 : données observables directement ou indirectement
- niveau 3 : données non basées sur des données observables de marché

En K€	30/06/2010					30/06/2009				
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances clients	9 347	9 347			9 347	18 549	18 549			18 549
Disponibilités	1 871	1 871	1 871			3 194	3 194	3 194		
Dépôts et cautionnements	279	279			279	480	480			480
Autres	2	2			2	2	2			2
Prêts et créances	11 499	11 499	1 871	-	9 628	22 225	22 225	3 194	-	19 031
Valeurs mobilières de placement	26	26	26			2 804	2 804	2 804		
Actifs à la juste valeur	26	26	26	-	-	2 804	2 804	2 804	-	-
Dettes financières	2 288	2 288	2 288			10 280	10 280	10 280		
Dettes fournisseurs	5 668	5 668			5 668	13 683	13 683			13 683
Découverts	10	10	10			6	6	6		
Passifs financiers au coût amorti	7 966	7 966	2 298	-	5 668	23 969	23 969	10 286	-	13 683

Note 28. Activités en cours de cession

Dans le cadre de sa réorganisation, le Groupe a décidé de procéder à la cession des actifs logés dans sa filiale CAT, correspondant à une partie des activités Grand Public et Bien Être.

Compte tenu de cette décision, la cession des actifs a été présentée dans les comptes consolidés au 30 juin 2010 en application de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

L'ensemble des transactions relatives à l'activité CAT a été regroupé sur la ligne du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Les actifs et passifs ont été regroupés sur une ligne de l'actif et du passif du bilan - « Actifs / Passifs liés à des activités abandonnées ».

Retraitements du Tableau de flux de trésorerie au 30 Juin 2010

En K€	30/06/2010 (12 mois) Avant IFRS 5	Retraitements IFRS 5	30/06/2010 (12 mois) Après IFRS 5
Résultat net des activités poursuivies	-	(886)	886
Amortissements & provisions	(1 324)	1 158	(2 482)
Charges d'impôts	(1 103)		(1 103)
Plus ou moins valeur de cession	283		283
Charges financières	107		107
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie	60		60
Marge brute d'autofinancement	(1 977)	272	(2 249)
Clients	5 754	1 917	3 837
Fournisseurs	(4 733)	(4 504)	(229)
Autres créances liées à l'activité	2 698	741	1 957
Autres dettes liées à l'activité	(3 475)	(530)	(2 945)
Variation du besoin en fonds de roulement	244	(2 376)	2 620
Impôts payés	2 018		2 018
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	285	(2 104)	2 389
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 449)		(1 449)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(42)		(42)
Cessions d'immobilisations incorporelles			-
Cessions d'immobilisations corporelles	5		5
Variation des prêts et créances financières	130		130
Variation nette dette / acquisition d'immobilisation	(1 961)	(2 261)	300
Incidence des variations de périmètre	14		14
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	(3 303)	(2 261)	(1 042)
III -FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS	(973)	-	(973)
IV - Incidence des variations des taux de change	(2)		(2)
V- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES POURSUIVIES (I + II+ III+ IV)	(3 992)	(4 365)	373

Retraitements de l'état de la situation financière au 30 Juin 2010

En K€	30/06/2010 (12 mois) Avant IFRS 5	Retraitements IFRS 5	30/06/2010 (12 mois) Retraité IFRS 5
-------	---	-------------------------	--

ACTIFS

Ecarts d'acquisition	15 752	-	15 752
Autres immobilisations incorporelles	2 783	(1 064)	1 719
Immobilisations corporelles	1 236	(9)	1 227
Actifs financiers (non courants)	281	-	281
Impôts différés actifs	-	-	-
Autres actifs non courants	1 056	-	1 056
Actifs non courants	21 107	(1 072)	20 035
Clients	12 827	(3 480)	9 347
Créance d'impôt sur les sociétés	24	-	24
Autres actifs courants	3 672	(533)	3 139
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 004	(107)	1 897
Actifs courants	18 526	(4 119)	14 407
Actifs destinés à être cédés		5 192	5 192
TOTAL ACTIFS	39 633	-	39 633

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

Capital social	1 346	-	1 346
Primes d'émission	56 093	-	56 093
Réserves de conversion	(159)	-	(159)
Réserves	(38 046)	-	(38 046)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société	1	-	1
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	19 234	-	19 234
Participations ne conférant pas le contrôle	-	-	-
Capitaux propres	19 234	-	19 234
Passifs financiers part non courante	807	-	807
Provisions (part non courante)	1 896	-	1 896
Avantages au personnel	421	(114)	307
Impôts différés passifs	-	-	-
Passifs non courants	3 124	(114)	3 010
Emprunts et passifs financiers (part courante)	1 481	-	1 481
Provisions (part courante)	301	-	301
Fournisseurs	8 954	(3 286)	5 668
Dette d'impôt sur les sociétés	1 750	-	1 750
Autres passifs (courants)	4 791	(686)	4 105
Passifs courants	17 276	(3 971)	13 305
Passifs destinés à être cédés		4 085	4 085
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	39 633	-	39 633

Retraitements du Compte de résultat au 30 Juin 2010

En K€	30/06/2010 (12 mois) Avant IFRS 5	Retraitements IFRS 5	30/06/2010 (12 mois) Retraité IFRS 5
Chiffre d'affaires	37 822	21 319	16 503
Charges de marketing	(12 157)	(11 424)	(733)
Reversements aux partenaires	(7 442)	(1 668)	(5 774)
Autres achats et charges externes	(10 921)	(5 634)	(5 287)
Impôts et taxes	(630)	(133)	(497)
Charges de personnel	(5 981)	(1 716)	(4 266)
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles et corporelles	(1 618)	(1 156)	(462)
Dotations aux provisions	278	-	278
Dépréciation de l'écart d'acquisition	(276)	-	(276)
Licences et droits d'auteurs	(1 147)	(406)	(741)
Autres produits opérationnels	1 700	-	1 700
Autres charges opérationnelles	(724)	(70)	(654)
Résultat opérationnel	(1 096)	(886)	(209)
Coût de l'endettement financier brut	(107)	-	(107)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	75	-	75
Coût de l'endettement net	(32)	-	(32)
Autres produits financiers	127	-	127
Autres charges financières	(103)	-	(103)
Résultat financier	(8)	-	(8)
Résultat avant impôts	(1 103)	(886)	(217)
Impôts sur les résultats	(1 103)	-	(1 103)
Résultat net	-	(886)	886
Résultat par action revenant aux actionnaires de la société (en euro)			
- de base		-0,084	
- dilué		-0,084	

Retraitements du Compte de résultat au 30 Juin 2009

En K€	30/06/2009 (12 mois) Avant IFRS 5	Retraitements IFRS 5	30/06/2009 (12 mois) Retraité IFRS 5
Chiffre d'affaires	58 771	34 857	23 914
Charges de marketing	(22 143)	(21 748)	(395)
Reversements aux partenaires	(10 760)	(1 933)	(8 827)
Autres achats et charges externes	(15 700)	(7 981)	(7 719)
Impôts et taxes	(1 109)	(220)	(889)
Charges de personnel	(11 146)	(1 716)	(9 430)
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles et corporelles	(2 623)		(2 623)
Dotations aux provisions	386		386
Dépréciation de l'écart d'acquisition	(33 846)		(33 846)
Licences et droits d'auteurs	(2 233)	(739)	(1 494)
Autres produits opérationnels	1 118		1 118
Autres charges opérationnelles	(1 526)	(393)	(1 133)
Résultat opérationnel	(40 811)	127	(40 938)
Coût de l'endettement financier brut	(58)		(58)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	190		190
Coût de l'endettement net	132	-	132
Autres produits financiers	52		52
Autres charges financières	(183)		(183)
Résultat financier	1	-	1
Résultat avant impôts	(40 810)	127	(40 937)
Impôts sur les résultats	52		52
Résultat net	(40 862)	127	(40 989)
Résultat par action revenant aux actionnaires de la société (en euro)			
- de base		0,016	
- dilué		0,016	

Note 29. Information sectorielle

Pendant l'exercice clos au 30 juin 2010, l'activité du groupe s'est déclinée en quatre secteurs opérationnels retenus pour les besoins du reporting interne :

- Bien Etre : activités anciennement BtoC pour adultes (Communautaire, Charme) ;
- Grand Public : activités anciennement BtoC (Logos, Sonneries, Perso Mobile) ;
- Distribution Indirecte : anciennement activités BtoB et BtoO ;
- Business Development : activités relais de croissance (Web, Agence multimédia numérique...).

La répartition du chiffre d'affaires et de la Marge Brute réalisée par chaque secteur opérationnel est la suivante :

en K€					
30/06/2010 (12 mois)	Bien Etre	Grd Public	Distrib. Indirecte	Blz Dev	TOTAL
Chiffre d'affaires	2 629	327	12 306	1 241	16 503
Charges de marketing	(43)	(177)	(399)	(114)	(733)
Reversements aux partenaires	-	-	(5 769)	(5)	(5 774)
Marge Brute	2 586	150	6 138	1 122	9 996
En % du CA	98,36%	45,87%	49,88%	90,41%	60,57%

en K€					
30/06/2009 (12 mois)	Bien Etre	Grd Public	Distrib. Indirecte	Blz Dev	TOTAL
Chiffre d'affaires	2 778	576	19 678	882	23 914
Charges de marketing	-	-	(341)	(54)	(395)
Reversements aux partenaires	-	-	(8 827)	-	(8 827)
Marge Brute	2 778	576	10 510	828	14 692
En % du CA	100,00%	100,00%	53,41%	93,88%	61,44%

Les autres charges ne peuvent pas être directement affectées par activité.

Compte tenu de la mise en commun des moyens (matériels, ressources humaines, ressources financières), principalement concentrés sur la société Index Multimédia au 30 juin 2010, il apparaît au groupe peu pertinent d'effectuer un découpage des actifs et passifs par secteurs opérationnels.

Note 30. Honoraires d'audit et autres prestations

Les honoraires (Hors taxe et hors frais, en euros) des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe sont :

	Mazars				KPMG			
	Montant (HT)	Montant (HT)	%	%	Montant (HT)	Montant (HT)	%	%
	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)						
Audit								
- Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	11 000	255 812	100,00%	99,03%	205 800	253 414	76,28%	98,45%
Emetteur		212 000			186 300	227 414		
Filliales Intégrées globalement	11 000	43 812			19 500	26 000		
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		2 500	0,00%	0,97%	64 000	4 000	23,72%	1,55%
Emetteur		1 000			64 000	4 000		
Filliales Intégrées globalement		1 500						
Sous-total I	11 000	258 312	100,00%	100,00%	269 800	257 414	100,00%	100,00%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales Intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous-total II	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL I+II	11 000	258 312			269 800	257 414		

(1) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des co-commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

	Ernst & Young			
	Montant (HT)	Montant (HT)	%	%
	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Audit				
- Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	152 839		84,27%	
Emetteur	128 700			
Filliales intégrées globalement	24 139			
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	28 533		15,73%	
Emetteur	28 533			
Filliales intégrées globalement				
Sous-total I	181 372		100,00%	
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filliales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
Sous-total II	-	-	-	-
TOTAL I+II	181 372			

(1) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des co-commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Index Multimédia
Exercice clos le 30 juin 2010

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

KPMG Audit
Domaine de Pelus
11, rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Index Multimédia

Exercice clos le 30 juin 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Index Multimédia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'écart d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2010 s'établit à K€ 15.752, a fait l'objet d'un test de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe « Principes comptables et méthodes d'évaluation - Dépréciation de l'écart d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Dans ce cadre, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par la direction.

Nous avons vérifié que la note 6 de l'annexe « Ecart d'acquisition » donne une information appropriée.

- Votre société a constitué des provisions afin de couvrir des risques et litiges, tels que présentés dans les notes 10 « Créances clients » et 16 « Provisions -Autres provisions ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.
- Votre société a constaté une provision pour litige fiscal - comme indiqué dans les notes « 3. Faits marquants de la période - Contrôle fiscal au titre de la comptabilité portant sur la période allant du 01/07/05 au 30/06/08 » et « 18. Autres passifs courants »- pour un montant de K€ 1.750. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent cette estimation.

Nous avons vérifié que les notes précitées de l'annexe donnent une information appropriée.

- Comme présenté dans la note 28 de l'annexe « Activités en cours de cession », votre société a appliqué les dispositions de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités d'application de la présente norme et à apprécier les données et les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Mérignac et Neuilly-sur-Seine, le 9 novembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Eric Junières

ERNST & YOUNG ET AUTRES



Jérôme Guirauden



Comptes sociaux annuels Exercice clos le 30 juin 2010

SOMMAIRE

- 10 Bilan
- 11 **Compte de résultat**
- 12 **Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices**
- 13 Annexe aux comptes sociaux annuels
- 14 **Rapport général des commissaires aux comptes**
- 15 **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2010 12			Exercice N-1 30/06/2009 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	3 265 904	2 901 766	364 138	153 041	211 097	137,94
	Fonds commercial (1)	75 231 840	59 479 840	15 752 000	16 028 000	-276 000	-1,72
	Autres immobilisations incorporelles	3 619 395	1 233 112	2 386 284	2 327 864	58 420	2,51
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	5 206 929	5 043 507	163 422	324 166	-160 745	-49,59
	Autres immobilisations corporelles	2 895 952	2 057 650	838 302	1 076 574	-238 271	-22,13
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	444 633	66 768	377 865	386 446	-8 581	-2,22	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	1 600		1 600	1 600			
Prêts							
Autres immobilisations financières	3 681 542	3 255 675	425 868	628 138	-202 270	-32,20	
TOTAL II	94 347 796	74 038 318	20 309 479	20 925 828	-616 350	-2,95	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	698 105		698 105	129 182	568 923	440,40
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	14 244 178	2 547 325	11 696 853	19 853 367	-8 156 513	-41,08
	Autres créances	6 697 688	903 223	5 794 465	8 040 811	-2 246 346	-27,94
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	26 085		26 085	2 689 906	-2 663 821	-99,03	
Disponibilités	1 667 354		1 667 354	2 518 566	-851 212	-33,80	
Charges constatées d'avance (3)	469 299		469 299	462 189	7 110	1,54	
TOTAL III	23 802 708	3 450 548	20 352 160	33 694 020	-13 341 860	-39,60	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	1 603		1 603	2 153	-551	-25,57
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	118 152 108	77 488 866	40 663 241	54 622 001	-13 958 760	-25,56

(1) Droit de suite
(2) Dont à moins d'un an 204 536
(3) Dont à plus d'un an 1 094 483

En Euros

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		30/06/2010	12	30/06/2009	12	Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 345 657)	1 345 657		838 244		507 414	60.53	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	56 150 615		49 503 498		6 647 117	13.43	
	Ecart de réévaluation							
	RESERVES							
	Réserve légale		83 824		83 824			
	Réserves statutaires ou contractuelles							
	Réserves réglementées							
	Autres réserves							
	Report à nouveau		-39 507 960		-70 064		-39 437 916	NS
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		678 376		-39 437 916		40 116 292	101.72
Subventions d'investissement		106 714		106 714				
Provisions réglementées								
TOTAL I		18 857 206		11 024 300		7 832 907	71.05	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs							
	Avances conditionnées							
TOTAL II								
PROVISIONS	Provisions pour risques		3 994 504		5 589 857		-1 595 353	-28.54
	Provisions pour charges							
	TOTAL III		3 994 504		5 589 857		-1 595 353	-28.54
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES							
	Emprunts obligataires convertibles							
	Autres emprunts obligataires							
	Emprunts auprès d'établissements de crédit							
	Concours bancaires courants		3 939		6 344		-2 405	-37.91
	Emprunts et dettes financières diverses		1 478 371		7 255 405		-5 777 034	-79.62
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				106 155		-106 155	-100.00
	DETTES D'EXPLOITATION							
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 582 938		25 397 797		-12 814 859	-50.46
	Dettes fiscales et sociales		3 194 399		4 923 220		-1 738 821	-35.32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
Autres dettes		560 686		312 542		248 145	79.40	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		193		6 000		-5 807	-96.78
	TOTAL IV		17 810 526		38 007 463		-20 196 937	-53.14
	Ecart de conversion passif (V)		1 005		382		624	163.36
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		40 663 241		54 622 001		-13 958 760	-25.56	
			17 886 527		31 007 463			

(1) Dettes et produits constatés d'avance à terme d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2010 12			Exercice N-1 30/06/2009 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)							
Ventes de marchandises	1 763		1 763			1 763	
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services	35 225 632	6 071 748	41 297 380	63 315 577		-22 018 197	-34,78
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	35 227 395	6 071 748	41 299 143	63 315 577		-22 016 434	-34,77
Production stockée							
Production immobilisée			221 140			221 140	
Subventions d'exploitation			130 307			130 307	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 767 067	2 586 526		1 180 541	45,64
Autres produits			49 405	58 847		-9 442	-16,04
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			45 467 062	65 960 950		-20 493 888	-31,07
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			33 536 559	55 967 642		-22 431 084	-40,08
Impôts, taxes et versements assimilés			496 834	963 033		-466 199	-48,41
Salaires et traitements			4 658 604	7 795 775		-3 137 171	-40,24
Charges sociales			1 824 290	2 959 690		-1 135 400	-38,36
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 604 917	698 250		906 666	129,85
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 710 077	41 255		2 668 821	NS
Dotations aux provisions			333 313	1 870 595		-1 537 282	-82,18
Autres charges			1 637 285	2 504 126		-866 841	-34,62
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			46 801 878	72 800 367		-25 998 489	-35,71
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 334 816	-6 839 417		5 504 601	80,48
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2010	12	30/06/2009	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)	804 700		1 503 800		-699 100	-46.49
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	64 438		97 752		-33 334	-34.10
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 134 532		129 588		1 004 944	775.49
Différences positives de change	6 609		14 153		-7 544	-53.30
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	55 401		183 294		-127 893	-69.77
TOTAL V	2 065 660		1 928 587		137 074	7.11
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	102 345		697 671		-595 526	-85.33
Intérêts et charges assimilés (4)	806 491		107 179		699 312	652.47
Différences négatives de change	34 625		21 957		12 668	57.70
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	943 461		827 006		116 455	14.08
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 122 199		1 101 580		20 619	1.87
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-212 617		-5 737 837		5 525 219	96.29
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 157				8 157	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	64 112		108 230		-44 118	-40.76
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			1 118 000		-1 118 000	-100.00
TOTAL VII	72 269		1 226 230		-1 153 961	-94.11
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	48 590		13 892		34 698	249.77
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	143 679		452 314		-308 635	-68.23
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 026 000		34 843 165		-32 817 165	-94.19
TOTAL VIII	2 218 269		35 309 371		-33 091 102	-93.72
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 146 000		-34 083 141		31 937 141	93.70
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-3 036 993		-383 061		-2 653 932	-692.82
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	47 604 992		69 115 767		-21 510 776	-31.12
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	46 926 615		108 553 683		-61 627 068	-56.77
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	678 376		-39 437 916		40 116 292	101.72

* Y compris : Réservance de crédit aux salariés
Réservance de crédit aux associés

(3) Deux produits concernant les entreprises liées 840 237 1 584 875
(4) Deux intérêts concernant les entreprises liées 793 171 37 767

En Euros

Annexe au bilan social de la S.A. Index Multimédia au 30 Juin 2010

L'activité du groupe se décline sur l'exercice en quatre Business Units issues du reporting interne :

- Bien Etre : Communautaire, Charme, Adultes ;
- Grand Public : Logos, Sonneries, Perso Mobile ;
- Distribution Indirecte
- Business Development : activités relais de croissance (Web, Agence multimédia numérique...).

I-Evènements significatifs de la période

I-1 Activité

La performance d'Index Multimédia sur l'exercice 2009-2010 se traduit par un résultat d'exploitation négatif de (1,335) millions d'euros. Ce résultat s'explique par une forte diminution du chiffre d'affaires dans un contexte économique difficile et en raison du renforcement de la réglementation « loi Châtel ». Le résultat exceptionnel négatif de (2,146) millions d'euros est principalement généré par la dotation de provision pour risque fiscal de 1,750 millions et la dépréciation du mali technique Wonderphone à hauteur de 276 milliers d'euros. Les variations de la période sont présentées ci-dessous :

Montants bruts (en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09	Variation
Chiffre d'Affaires	41.299	63.315	-22.016
Résultat d'exploitation	-1.335	-6.839	+5.504
Résultat financier	1.122	1.101	+21
Résultat exceptionnel	-2.146	-34.083	+31.937
Résultat net	678	-39.438	+40.116

I-2 Contrat conclu au cours de l'exercice

Conformément à la stratégie de recentrage de ces activités, Index Multimédia a accordé une licence exclusive à la société japonais Digital Kreis pour 1 498 K€ (montant en autres produits). Cette licence porte sur l'utilisation par Digital Kreis du système SMS Premium développé par Index Multimédia sur le territoire Japonais. La société pourra ainsi proposer cette technologie à tous les opérateurs Japonais (NTT DOCOMO, EMOBILE...).

I.3 Avances en compte courant d'Index Holdings pour 1 M€

INDEX HOLDINGS a consenti un prêt à Index Multimedia pour un montant de 1 M€ en mai 2010. Ce prêt est remboursable à compter du 31 octobre 2010 (principal et intérêts) sur une période de 3 ans, la dernière échéance intervenant le 30 septembre 2013. Les intérêts sont calculés sur la base de l'EURIBOR 1 an + 1%.

I.4 Nomination d'un nouveau DGD

Le conseil d'administration du 11 décembre 2009 a nommé M. Fumiaki YAMATO en tant que Directeur Général Délégué.

Ce conseil d'administration lui confie une mission spéciale d'une durée de 1 an. Elle consiste en la mise en œuvre d'une étude relative à la gestion des relations avec les investisseurs ainsi qu'une étude relative à la mise en œuvre de projets d'alliance capitalistique globale.

Le conseil d'administration du 22 janvier 2010 a autorisé une rémunération globale annuelle de €. 59 073.36 au titre de cette mission.

I.5 Contrôle fiscal au titre de la comptabilité portant sur la période allant du 01/07/05 au 30/06/08

La société Index Multimedia a reçu au cours du mois de décembre 2009, une notification de redressement relative aux exercices clos les 30 juin 2006, 2007 et 2008 et portant sur le non dépôt d'imprimés fiscaux concernant l'état de suivi du mali technique mentionné à l'article 1763-I-e du Code General des Impôts conduisant à une amende de 5% du montant du mali technique pour chaque exercice soit au total 8 123 184 euros.

Il est établi que l'absence de production de ce document n'a entraîné aucune conséquence dommageable pour le Trésor Public s'agissant d'une omission de pure forme.

La société, qui conteste ce redressement, a proposé une somme de 150 000 euros le 5 avril 2010. A ce jour, l'administration fiscale ne s'est pas prononcée sur cette proposition.

Dans ce contexte, la société a constaté une provision de 1 750 K€ dans les comptes au 30 juin 2010.

I.6 Augmentation de capital

La structure financière a été renforcée en janvier 2010 suite à une augmentation de capital de 7.154 M€ (capital et prime d'émission) souscrite essentiellement par la société mère Japonaise INDEX HOLDINGS (7 M€) par compensation de l'intégralité de la créance qu'elle détenait sur la société.

I.7 Acquisition de la licence Blogosphere

Le 1^{er} juin 2010, Index Multimedia a signé un contrat de licence pour 900 K€ avec la société N&Y Co., Ltd pour l'utilisation du logiciel Blogosphere. L'acquisition de ce logiciel permettra à Index Multimedia de renforcer ses outils en matière de CRM (Customer Relationship Management)

II Principes comptables – Méthode d'évaluation

II.1 Règles générales d'établissement et de présentation

Les comptes annuels 2009/2010 sont présentés conformément aux prescriptions légales réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En ce qui concerne la continuité d'exploitation, les estimations et hypothèses retenues au 30 juin 2010 pour l'élaboration des cash flows prévisionnels, ont été déterminées à partir des éléments en possession du groupe pour les 12 mois à venir, notamment en prenant en considération les actions menées au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 30 juin 2010 et les tendances constatées sur le premier trimestre 2010/2011.

II.2 Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de Recherche & Développement portent sur les logiciels créés par la société. Ils sont évalués sur la base des temps passés et valorisés sur la base des coûts horaires.

Les coûts de développement internes sont comptabilisés à l'actif s'ils répondent aux critères définis par le PCG. Seuls les coûts correspondant à la phase de développement sont immobilisés, les coûts considérés comme de la recherche étant comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont activés lorsque ceux-ci se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies:

- intention et capacité technique et financière de mener le projet de développement à son terme,
- capacité à utiliser l'immobilisation incorporelle,
- avantages économiques futurs attendus pour l'entreprise,
- évaluation du coût de façon fiable.

Les frais de développement immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 ans. La contrepartie partie de ces frais est comptabilisée en compte de résultat en production immobilisée. Ils concernent les projets de développement du jeu en ligne TOWER of DRUAGA et la refonte du site

Tchatche.com.

Dans le cas de la société, les frais de développement des produits et des services sont essentiellement constitués de charge de personnel de développement informatique. Le montant de ces charges de personnel dont la société n'a pas identifié de projets significatifs s'élève 962 K€. Ces frais sont constatés en charges au 30 juin 2010.

Mali technique de confusion (Règl. CRC n° 2004-01, § 4.5.2)

Le mali de fusion correspond à l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

En tant que mali « technique », il correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée. Il est ajusté, le cas échéant, des compléments de prix ou réduction de prix prévus dans le protocole d'acquisition.

Le mali technique est inscrit à l'actif en immobilisations incorporelles. Il n'est pas un élément amortissable car la durée de consommation de ses avantages économiques futurs ne peut être déterminée a priori de façon fiable.

Le mali technique doit faire l'objet d'un test de dépréciation, pouvant aboutir à la constatation d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

Pour les besoins du test de dépréciation, le mali technique est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), constituées par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

La société a affecté extra-comptablement le mali technique à chacune des quatre business units. La répartition est la suivante :

- Bien-être : 48,7%
- Grand public : 7,8%
- Distribution indirecte : 38,2%
- Business development : 5,3%

L'activité du Groupe est exercée à partir du 1^{er} juillet 2010 au sein de 6 business units (BU), assimilables à des UGT :

- Bien Etre (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Grand Public (nette de l'apport à la société CAT) ;
- Online games ;
- Indirect sales ;
- Community services ;
- B2O.

Le mali technique non totalement déprécié à la fin de l'exercice précédent et entièrement affecté à la BU « Distribution indirecte » a été réalloué aux 3 BU suivantes sur la base de la nouvelle répartition de la marge sur coûts directs constatée au cours de l'exercice 2009/2010 soit:

- Indirect sales : 36,8%;
- Community services : 29,2%;
- B2O : 34,0%.

Une estimation systématique de la valeur actuelle est effectuée à la clôture de chaque arrêté. La valeur actuelle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage:

- *La valeur vénale* est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie.
- *La valeur d'usage* est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie futurs après impôt, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de trois ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance après la quatrième année.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat dès que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur actuelle.

Compte tenu des risques propres aux activités d'INDEX MULTIMEDIA et de la sensibilité de ses revenus aux évolutions du marché de la mobilité, de nouvelles hypothèses peuvent apparaître à chaque arrêté pour la détermination de leur valeur d'usage.

Les impacts chiffrés de l'application de ces méthodes comptables sont présentés dans la note « III.1 Immobilisations incorporelles ».

Concessions, Brevets et droits similaires – Autres immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et droits similaires concernent essentiellement des logiciels. Ces immobilisations sont constatées à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations comme suit :

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Autres immobilisations incorporelles (1)	Linéaire	2 ans

(1) Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement une base de données client (confère note « III.1 Immobilisations incorporelles »). La durée d'amortissement correspond à la durée d'exploitation normale de la base de données client. On entend par durée d'exploitation normale la durée de réalisation de chiffre d'affaires évalué par Business Plan.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Le cas échéant, les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire ou dégressive sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Nature	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations spécifiques	Dégressif et linéaire	6 et 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif et dérogatoire	3 ans
Matériel de bureau	Dégressif et dérogatoire	3 et 4 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, comprenant le cas échéant des compléments de prix considérés comme probables et dont le montant peut être estimé de manière fiable. La contrepartie des compléments de prix intégrés dans le coût d'entrée des titres est comptabilisée en dettes pour le montant non actualisé. Les ajustements ultérieurs des compléments de prix comptabilisés et à venir seront imputés à la fois sur la valeur des titres et sur les dettes.

Les immobilisations financières sont soumises à un test annuel de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition des titres immobilisés. Une dépréciation est alors comptabilisée à concurrence de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale détenus à la date d'inventaire et des perspectives d'évolution de son activité.

La même méthode a été retenue pour l'évaluation des comptes courants rattachés aux participations, comptabilisés en actifs circulants.

Concernant les actions propres, à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice (Art 332-6 du PCG). Une provision pour dépréciation est constituée si cette valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif du bilan en valeur historique.

Dans le cas où la valeur liquidative à la date de clôture est inférieure à la valeur historique, la société constitue une provision pour dépréciation d'actif.

Dans le cas des placements en devises, la valeur liquidative des valeurs mobilières tient compte de la conversion au cours de change de clôture.

Les disponibilités en devises sont évaluées et inscrites à l'actif au cours de change de clôture.

Les plus values latentes sont réintégrées dans le cadre de la détermination du résultat fiscal.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

III Information relative au bilan

III.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Valeur brute à la clôture
Logiciels	2 676	149		+ 95	2 921
Marques	356		-12		344
Mali technique TUP WONDERPHONE (2)	75 232				75 232
Autres immobilisations incorporelles (1)	2 416	1 299		- 95	3 620
TOTAL	80 680	1 353	-12	0	82 117

(en milliers d'euros)	Amort./Prov. à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Amort./Prov. à la clôture
Logiciels	2 674	22			2 696
Marques	205				205
Mali technique TUP WONDERPHONE (2)	59 204	276			59 480
Autres immobilisations incorporelles (1)	88	1 145			1 233
TOTAL	62 171	1 443			63 614
VALEUR NETTE	18 509				18 503

(1) Les autres immobilisations incorporelles sont principalement composées de :

- d'une base de donnée client de numéros uniques de téléphone dite qualifiée pour une valeur brute de 2 291 K€ amortie à hauteur de 1 227 K€ (acquisition le 5 juin 2009) ;
- des immobilisations en cours pour une valeur de 1 204 K€. Elles concernent la refonte du site Tchathe.com à hauteur de 923 K€ (et notamment le contrat BLOGSPHERE pour 900 K€, confère note « I-Evènements significatifs de la période ») et le développement du jeu en ligne TOWER OF DRUAGA pour 281 K€.

Les salaires immobilisés sur la période correspondant aux développements achevés s'élèvent à 136 K€ en valeur brute. Ils sont amortis sur 3 ans.

(2) En application des principes et méthodes comptables présentés dans la note « II-2 Mali technique de confusion », le test de dépréciation a conduit à une dépréciation du mali technique de confusion de 276 milliers d'euro sur la BU « Indirect Sales » à la clôture du 30 juin 2010.

Index Multimedia a pris en compte pour la détermination du taux d'actualisation les paramètres de marché. Compte tenu de ces paramètres, le coût moyen du capital utilisé pour actualiser les flux futurs a été fixé à 12 %. Un taux de croissance à l'infini de 2 % a été appliqué pour la valorisation des valeurs finales de chaque UGT.

Il résulte du test d'impairment au 30 juin 2010 la situation suivante :

(en milliers d'euros) Business Unit = UGT	Taux d'affectation mali technique	Valeur brute 30/06/2010	Cumul des dépréciations au 30/06/2010	Valeur nette 30/06/2010	Valeur nette 30/06/2009
Bien-être	48.7 %	36 620	36 620	0	0
Grand public	7.8 %	5 868	5 868	0	0
Business development	5.3 %	4 005	4 005	0	0
Indirect Sales	14.1 %	10 566	4 954	5 612	5 888
Community services	11.1 %	8 375	3 707	4 668	4 668
B2O	13.0 %	9 798	4 326	5 472	5 452
TOTAL	100,0 %	75 232	59 450	15 752	16 028

Les principales hypothèses retenues pour chaque Business Unit tiennent compte de la meilleure estimation des taux de pénétration des nouvelles offres, des décisions des principaux opérateurs en termes de prix des services et d'accessibilité au trafic, du niveau des dépenses opérationnelles nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché.

Un test de sensibilité aux hypothèses retenues a été effectué pour l'UGT Indirect Sales pour laquelle une dépréciation de 276 milliers d'euro a été enregistrée sur l'exercice ramenant sa valeur comptable à 5 612 milliers au 30 juin 2010.

L'utilisation d'un taux d'actualisation de 11,67 % (sans changement des autres hypothèses sous-jacentes) aurait pour conséquence de ramener la valeur recouvrable de cette UGT à sa valeur comptable au 30 juin 2009 soit 5 888 milliers d'euros.

III.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Installations techniques, matériel	5 170	38		5 208
Autres immobilisations corporelles (1)	2 917	4	-25	2 896
TOTAL	8 087	42	-25	8 104

(en milliers d'euros)	Amort à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Amort. à la clôture
Installations techniques, matériel	4 845	199		5 044
Autres immobilisations corporelles (1)	1 841	239	-22	2 058
TOTAL	6 686	438	-22	7 102

	1 401	1 002
VALEUR NETTE		

(1) Les autres immobilisations corporelles comprennent essentiellement des agencements divers (779 K€ en valeur nette), du matériel de bureau (18 K€ en valeur nette) et du mobilier (41 K€ en valeur nette).

III.3 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Participations (1) (2)	522		-77	445
Autres titres immobilisés	2			2
Dépôts et cautionnements	266		-155	111
	3 565	261	-255	3 570
Actions propres (3)				
TOTAL	4 355	261	-487	4 128

(en milliers d'euros)	Provision à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Provision à la clôture
Participations (1) (2)	135	5	-74	66
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnements	3 203	53		3 256
Actions propres (3)				
TOTAL	3 338	58	-74	3 322

VALEUR NETTE	
	1 017
	806

(1) Evolution du périmètre

* Les filiales allemandes 123 Multimédia GMBH et Germany Explorer ont été liquidées le 3 septembre 2009.

* La société Voyager a été cédée pour 950 € le 21 juin 2010 à une société de droit Japonais.

(2) Liste des filiales et participations au 30/06/2010 - milliers d'euro

Dénomination – Siège Social	SIREN	Siège social	Capital Capitaux propres	Quote- part	Val. Brute Titres Val. Nette Titres
FILIALES [plus de 10%]					
ADRIAN BAY EURL	391366887	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	20.0 441.9	100.00 %	93.8 93.8
LUNA EURL	408061174	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	0.3 36.6	100.00 %	11.4 11.4
CAT EURL	410835912	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	7.6 107.7	100.00 %	7.6 7.6
123MULTIMEDIA EDITION EURL	413759598	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	240.0 320.6	100.00 %	240.0 240.0
STI EURL	411956386	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	37.1 21.3	100.00 %	30.4 21.4
JEUX EURL	411865330	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	0.3 14.4	100.00 %	0.3 0.3
LIVRE EURL	411865025	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	0.3 -0.7	100.00 %	0.3 0
ACHETER EURL	422699991	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	1.5 33.5	100.00 %	1.5 1.5
3614 EURL	411864986	36, rue Jacques Babinet 31100 Toulouse	0.3 128.0	100.00 %	0.3 0.3
123 MULTIMEDIA LTD Filiale britannique Info/cptes en K€		Centre 2 Piries Place Horsham West SUSSEX RH12 1EH ROYAUME-UNI	1.2 494.9	100.00 %	1.5 1.5
A3W TELECOM Filiale luxembourgeoise		2 rue des Dahlias LUXEMBOURG	12.5 -640.0	100.00%	12.4 0
CLEVER TECHONOGIES MAROC Filiale marocaine Info/cptes en K€		332 Bd Brahim Roudani N°12 Maarif CASABLANCA MAROC	27.2 -208.3	99.87 %	45.0 0

Dénomination – Siège Social	Dividendes	Prêts, avances, Cautions	Provision sur compte courant	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES [plus de 10%]				
ADRIAN BAY EURL	329	-226.5		578.6 240.7
LUNA EURL		-0.04		88.9 -0.6
CAT EURL	188	-14.6		4 536.8 47.8
123MULTIMEDIA EDITION EURL	5	-112.6		256.5 2.3
STI EURL		37.7		0 -5.0
JEUX EURL	30	0.07		18.4 11.2
LIVRE EURL		9.3	0.8	74.4 -3.9
ACHETER EURL		15.7		75.8 -0.5
3614 EURL	252.7	-3.0		7 828.1 107.3
123 MULTIMEDIA LTD Filiale britannique Info/cptes en K€		14.7		1 880.6 -16.1
A3W TELECOM Filiale luxembourgeoise		454.7	454.7	28.2 -24.7
CLEVER TECHONOGIES MAROC Filiale marocaine Info/cptes en K€		147.7	147.7	0 -11.8

(3) Actions propres

296 035 actions propres détenues au 30/06/10 (valeur de clôture au 30/06/10 : 1.01 €)

	Nombre	Valeur (1)
Nombre d'actions propres au 30 juin 2009	266 876	362 103
Acquisitions de l'exercice	167 241	
Cessions de l'exercice	- 138 082	
Nombre d'actions propres au 30 juin 2010 (2)	296 035	314 739

(1) Correspond à la valeur nette comptable des actions propres

(2) dont 128 387 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour une valeur de 136 K€.

III.4 Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
Créances clients brutes	14 244	19 955
Dépréciations	(2 547)	(102)
CREANCE CLIENTS NETTES	11 697	19 853

Des créances sur la société France Telecom ont donné lieu à la constatation d'une dépréciation pour l'intégralité de leur montant soit 1 701 milliers d'euros, correspondant au montant de créance hors taxes. Cette provision était auparavant présentée en provision pour risques et charges sur litiges commerciaux pour 2 019 milliers d'euros TTC. (Confère note « III.7 Provisions pour risques et charges »)

L'augmentation des dépréciations pour créances douteuses concerne également une société en litige avec Index Multimedia, à hauteur de 729 milliers d'euros.

III.5 Autres créances

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir (1)	1 811	2 431
Créances sociales et fiscales (2)	2 876	3 693
Comptes courants débiteurs (3)	89	1 104
Compte Factor	999	723
Autres comptes débiteurs	19	89
TOTAL	5 794	8 040

(1) Un avoir à recevoir considéré comme infondé à la clôture a été extourné pour une valeur de 403 K€ TTC soit 337 K€ HT.

(2) Les créances fiscales incluent une demande de carry-back à hauteur de 1 094 K€. Cette créance est bloquée pendant une période de 5 ans à partir de l'origine du déficit soit jusqu'au 1^{er} janvier 2012.

(3) Le montant des comptes courants est net de provision. Ils correspondent à des créances rattachées à des participations (Cf note « III- 12 Postes concernant les parties liées »)

III.6 Capitaux propres

III.6.1 Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Clôture
Capital social	838			507	1 345
Prime d'émission	48 494			6 647	55 141
Prime de fusion	58				58
Bon de souscription d'actions	950				950
Réserve légale	84				84
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-70	- 39 438			- 39 508
Résultat de l'exercice	-39 438	40 116			678
Subvention d'investissement	107				107
TOTAL	11 024	678		7 154	18 857

III.6.2 Composition du capital social

	Nombre de titres				Valeur nominal €
	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture	
Actions ordinaires	8 382 435	5 074 135		13 456 570	1 345 657

Au 30 juin 2010, le capital social de la société Index Multimedia est composé de 13.456.570 actions, de même catégorie, entièrement libérées de 0,10 € de nominal chacune.

Une augmentation de capital a été réalisée au mois de janvier 2010 pour un montant 507 413,5 € via l'émission de 5 074 135 actions d'une valeur nominale de 0,10 €. La prime d'émission s'élève à 6 647 116,85 €. Aucun titre non représentatif du capital ou donnant accès au capital d'Index Multimedia n'a été octroyé ou est en circulation au 30 juin 2010.

III.6.3 Attribution d'action gratuite aux salariés

Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital :

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008 le Conseil d'Administration a été autorisé pour une durée de 38 mois à allouer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'Index Multimédia. L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;

- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.
A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

Autorisation d'un programme d'option de souscription et d'option d'achat jusqu'à 5 % du capital

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer aux salariés et mandataires sociaux d'Index Multimédia des :

- options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou
- options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales.
L'opération se déroulerait de la manière suivante :
- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés et aux mandataires sociaux : 5% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Prix de souscription des actions : il ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour ou les options de souscription seront consenties ;
- Prix d'achat des actions : il ne pourra être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société ;
- Durée d'exercice maximal : huit ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.
Lors de cette dernière assemblée générale, une délégation de 38 mois a été donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration pour attribuer ces options.
A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

III.7 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Valeur à l'ouverture	Dotations	Reprise prov. utilisée	Reprise prov. non utilisée	Valeur à la clôture
Provision pour litiges (1)	5 129	2 083	-859	-2 665	3 688
Autres provisions pour risques (2)	461	20	-11	-164	306
TOTAL	5 590	2 103	-870	-2 829	3 994

(1) Provisions pour litiges

Les contentieux existants au 30 Juin 2010 sont constitués principalement par :

- La provision concernant le redressement fiscal en cours à hauteur de 1 750 K€, confère note « I – Evénements significatifs de la période »
- Par ailleurs, suite à la résiliation anticipée du contrat cadre liant INDEX MULTIMEDIA à CALL EXPERT la cour d'appel de Paris le 2 juillet 2008 a ordonné la poursuite des relations contractuelles jusqu'au 30 septembre 2008. Au titre de ce litige, INDEX MULTIMEDIA a provisionné dans ses comptes le montant du risque estimé de

800 K€ sur la base de la décision de Cour d'Appel mentionnée ci-dessus ;

- Le solde de la provision, constituée de plusieurs litiges individuellement non significatifs, est passé de 985 K€ au 30 juin 2009 à un montant de 346K€ au 30 juin 2010 ;
- Les frais de procédures sont provisionnés sur la base des honoraires et frais engagés par dossier pour 297 K€ ;
- La provision pour litiges sociaux constituée par la société pour un montant de 790 K€ au 30 juin 2009 s'élève à 392 K€ au 30 juin 2010, composée de montants individuellement non significatifs.

Les reprises de provision non utilisées correspondent essentiellement à :

- la reprise de provision de 2 019 K€ liée à un litige existant depuis la clôture de l'exercice 2000 contesté par le Groupe, concernant l'application de pénalités prévues dans les contrats signés avec l'opérateur historique. Cette reprise est compensée à hauteur de 1 701 K€ par une provision pour créances douteuses pour le même opérateur.
- des reprises sur différents litiges commerciaux.

(2) provisions pour risques

Concernent :

- une provision pour 245 K€ correspondant aux risques encourus par la société Index Multimédia en raison du soutien financier accordé à certaines de ses filiales (confère note « VI.2 Engagements de soutien financier ») ;
- une provision de 58 K€ dans le cadre de la garantie de passif accordée lors de la cession de la filiale Option Images. Une reprise de provision a eu lieu au cours de l'exercice pour 130 K€ suite à un jugement mettant fin à un litige social (confère note « VI.3 Autres engagements reçus et donnés »).

La gestion des risques est développée à la note 14 de l'annexe consolidée au 30 juin 2010, les risques d'Index Multimédia sont identiques à ceux du groupe.

III.8 Emprunts et dettes financières divers

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
Comptes courants filiales groupe (1)	416	255
Comptes courants Index Holdings (1) (2)	1 062	7 000
TOTAL	1 478	7 255

(1) Cf note « III- 12 Postes concernant les parties liées »

(2) La créance vis-à-vis d'Index Holdings au 30/06/2009 à hauteur de 7 000 K€ été compensée par augmentation de capital en janvier 2010. La société mère a accordé un nouveau prêt à Index Multimédia pour 1 000 K€ en mai 2010, confère note « I - Evénements significatifs de la période »

III.9 Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
♦ PRODUITS A RECEVOIR		
Clients factures à établir	5 283	6 490
Fournisseurs, RRR à recevoir	112	576
Organismes sociaux, produits à recevoir	7	137
	18	0
Autres produits à recevoir		
	5 420	7 203
TOTAL		
♦ CHARGES A PAYER		
Factures non parvenues (1)	7 288	9 621
Dettes fiscales et sociales	913	1 219
Clients, avoirs à établir	368	278
	8 569	10 782
TOTAL		

(1) Des factures non parvenues ayant une antériorité de plus de 2 ans ont été extournés dans les comptes pour une valeur de 960 K€ TTC.

III.10 Echéances des créances et dettes

(en milliers d'euros)	30/06/10	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
♦ CREANCES NETTES				
Clients et comptes rattachés	11 697	11 697	0	0
Fournisseurs débiteurs	1 810	1 810	0	0
Créances sociales et fiscales	2 876	1 782	1 094	0
Groupe et associés	89	89	0	0
Débiteurs divers	1 019	1 019	0	0
	17 491	16 397	1 094	0
TOTAL				
♦ DETTES				
Groupe et associés (1)	1 478	728	750	0
Fournisseurs et comptes rattachés	12 582			
		12 582	0	0
Dettes fiscales et sociales	3 184	3 184	0	0
Autres dettes	560	560	0	0
	17 804	17 054	750	0
TOTAL				

(1) Confère note « I.2 Avance en compte courant d'Index Holdings » concernant l'avance de trésorerie accordée par la société mère Index Holdings.

III.11 Autres dettes

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
Clients créditeurs	123	
Clients avoirs à établir	368	278
Autres comptes créditeurs	70	34
	561	312
TOTAL		

III.12 Charges et produits imputables à un autre exercice

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
Charges constatées d'avance	469	462
Produits constatés d'avance	0.1	6

III.13 Postes concernant les entreprises liées et participations

POSTES	Montant concernant les entreprises (en milliers d'euros)	
	Liées	avec lesquelles la société a un lien en participation
♦ ACTIF		
Participations (1)		378
Créances rattachés à des participations		89
Créances clients et comptes rattachés	214	2 000
Autres créances	0.9	1
♦ PASSIF		
Dettes rattachés à des participations	1 062	416
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83	3 983
Autres dettes		
♦ RESULTAT		
Produits d'exploitation	381	8 413
Charges d'exploitation	591	14 011
Produits de participation		805
Autres produits financiers	1	35
Charges financières (2)	68	724

(1) dont valeur brute des titres de 444 K€ provisionnés à hauteur de 66 K€ (confère « III.3 Immobilisations financières »)

(2) Les charges financières incluent l'abandon de créance accordée à la filiale 123MUTIMEDIA GMBH pour un montant de 716 K€

IV Information relatives au compte de résultat

IV.1 Répartition du Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
BU Bien Etre	16 100	27 953
BU Grand Public	1 401	8 962
BU Distribution Indirecte	16 782	20 903
BU Business Development	6 192	4 680
	824	817
Autres (facturation inter sociétés)		
	41 299	63 315
CHIFFRE D'AFFAIRES		

Les principales variations d'activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- **BU Bien Etre** : Le volume d'activité des produits de rencontres charmes et adulte enregistre un net recul (-42%) par rapport à l'exercice précédent. Face aux facteurs conjoncturels et à un cadre réglementaire des

opérateurs telecom de plus en plus rigide, Index Multimédia a du dans le cadre de son plan de développement, intégrer le retrait progressif de ses activités devenues non stratégiques. Ces effets se sont traduits notamment sur le dernier trimestre de l'exercice par un important désengagement publicitaire ;

- **BU Grand Public** : La baisse importante du chiffre d'affaires (-84%) s'explique d'une part par l'arrêt de l'exploitation des services de type "Interactive Games & Infotainment" qui représentaient sur l'exercice 2008/09 plus de 60% du chiffre d'affaires de la BU et, d'autre part par la volonté d'Index Multimédia de réduire ses engagements publicitaires sur les produits de type Logo/sonnerie dont l'évolution du marché est en constante décroissance ;

- **BU Distribution indirecte** : La baisse de volume enregistrée sur l'exercice concerne à la fois les activités BtoB et BtoO. Sur le segment BtoB, ce sont les produits de type Grand Public qui enregistrent la baisse la plus significative et plus particulièrement les services de micro-paiement dont les risques d'impayés clients ont considérablement freinés le développement. Le recul constaté sur le segment BtoO concerne principalement les services de types WAP et I-mode ainsi les contrats cadres opérateurs. Les partenariats réalisés sur les services de rencontre adultes n'ont pas permis de compenser la baisse globale de la BU ;

- **BU Business Development** : Les efforts d'analyses de la relation client sur les services Web ainsi que les nouvelles fonctionnalités SNS (Social Network Services) du site Tchatche.com ont contribué en partie à l'augmentation du chiffre d'affaire de la BU sur le dernier trimestre de l'exercice. Par ailleurs le développement de l'activité "external CRM" a été considérablement ralenti à compter du 3ème trimestre. Il est à noter que le chiffre d'affaires de la BU a bénéficié d'une augmentation significative sur l'exercice (+ 1,5M€) suite à l'accord par Index Multimédia à la société Digital Kreis, d'exploitation du système SMS Premium sur le territoire japonais.

IV.2 Transfert de charges

Le montant des transferts de charges s'élève à la clôture à 244 K€. Il s'agit de refacturation de charges d'exploitation (107 K€) et de transfert de charges de personnel (137 K€).

IV.3 Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
♦ CHARGES		
Dotations aux provisions pour dépréciation et pour risques et charges (actions propres)	102	562
Charges financières des filiales	9	174
Différence négative de change	35	22
Abandon de créance 123 Multimédia GMBH	716	39
Intérêts compte courant société mère	69	0
Intérêts divers	5	19
Charges financières sur facturation	8	11
	944	827
TOTAL		
♦ PRODUITS		
Produits des filiales	805	1 504
Escomptes obtenus	14	16
Différence positive de change	7	14
Produits nets de cession de V.M.P	53	148
Produits sur comptes courants filiales	36	81
Autres produits financiers	16	36
Reprise de provisions pour dépréciation et pour risques et charges	1 134	130
	2 065	1 929
TOTAL		

IV.4 Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
♦ CHARGES		
Valeur nette comptable des actifs cédés	93	221
	50	196
Mali /rachat d'actions propres		
	48	49
Autres charges		
	276	34 843
Dot provision pour dépréciation (1)		
	1 750	0
Dot provision pour risques (2)		
	2 218	35 309
TOTAL		
♦ PRODUITS		
Produits de cession des éléments d'actifs	25	25
Boni/rachat d'actions propres	26	0
Autres produits	21	83
Reprise de provision pour dépréciation		1 118
	72	1 226
TOTAL		

(1) Il s'agit de la dotation pour dépréciation du mali technique.

(2) Ce montant correspond à la provision pour litige fiscale, confère note « I – Evénements significatifs de la période »

IV.5 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	-213		
Résultat exceptionnel	-2 146		
Résultat net	- 2 358	+ 3 037	678

L'impôt à hauteur de + 3 037 K€ est composé :

- d'un produit de carry-back à hauteur de 1 750 K€ remboursé en juin 2010 par l'administration fiscale ;
- d'un second produit de carry back à hauteur de 1 094 K€, confère note « III.4 Autres créances »
- d'un produit d'intégration fiscale à hauteur de 186 K€.

La société Index Multimédia et neuf de ses filiales ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Suite à la cession de VOYAGER le 21 juin 2010, cette dernière ne fait plus partie du périmètre d'intégration fiscale à partir du 1^{er} juillet 2009.

La convention prévoit que l'économie d'impôt provenant des filiales déficitaires est réallouée immédiatement aux sociétés concernées.

Si la société Index Multimédia ne faisait pas partie du périmètre d'intégration fiscale, elle n'aurait comptabilisé aucun impôt.

Les déficits reportables au titre de l'intégration fiscale s'élèvent au 30 juin 2010 à 6 523 151 €

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt (en milliers d'euros) :

Origine	Base	Accroissements	Allègements
Charges à Payer	51		17
Gains latents	0		0
TOTAL	51		17

V Autres informations

V.1 Engagements hors bilan

Engagements au titre des régimes de retraite

Il n'existe aucun engagement contractuel particulier au sein de la société Index Multimédia.

En matière de régimes à prestations définies, les engagements futurs de la société constitués d'obligations résultant d'indemnités de cessation de service, sont estimés à 409 K€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 30 Juin 2010 sont :

	30/06/2010 (12 mois)	30/06/2009 (12 mois)
Taux d'actualisation	4.30 %	5.50 %
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux de progression des salaires	2.15 %	2.15 %
Taux de charges sociales	45%	45%
Table de mortalité	TF/TH 2000-2002 avec décalages d'âges	TF/TH 2000-2002 avec décalages d'âges

Engagements en matière de location simple

La valeur des paiements minimaux futurs se répartissent comme suit :

En Euros	30/06/10	A 1 an au plus	> 1 an et < 5 ans	A plus de 5 ans
Locations simples	662 502	319 911	342 591	0

Engagements en matière de location financement (contrats en cours au 30 juin 2010)

(en K euros)	Inst. Techn. Mat. et outill. 30/06/10
Immobilisation en location-financement	
Valeur d'origine	322
Amortissements	
Cumul exercices antérieurs	63
Dotation de la période	107
Total	170
Valeur nette comptable	152
Engagements de location-financement	
Redevances payées	
Cumul exercices antérieurs	95
Paiement de l'exercice	131
Total	226
Redevances restant dues	
A 1 an au plus	117
De 1 à 5 ans	58
A plus de 5 ans	
Total	175

A la clôture de l'exercice, il ne reste plus qu'un contrat en cours. Il a été conclu pour une période de 36 mois à effet du 1er avril 2009.

La société Index Holdings s'est portée garant à première demande en faveur du bailleur dans le cadre du nouveau contrat de location financement.

La garantie est accordée pour un montant maximum de 401 456 € à effet du 04 janvier 2009, elle prendra fin en date du 1er janvier 2012.

Engagements au titre du droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 24 septembre 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 9 621 heures au 30 juin 2010. Seuls 5 salariés ont fait une demande et ont utilisé toute ou partie de leurs droits pour un nombre d'heures total de 165 heures.

V.2 Engagements de soutien financier décidés par le conseil d'administration de la société Index Multimédia

Dans le cadre défini par le Conseil d'Administration, la société Index Multimedia a précisé le principe du soutien financier apporté à huit filiales du groupe. A ce titre, la société Index Multimédia s'engage à faire face aux éventuelles difficultés de ces filiales et ce, à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes : capitaux propres négatifs de la filiale ou sommes inscrites au compte courant de la société mère.

Au 30 Juin 2010, les engagements de soutien des filiales concernées sont les suivants:

(en milliers d'euros)	Situation de la société	Soutien financier sur capitaux propres négatifs	Soutien financier sur sommes inscrites en compte courant
A3W Telecom	Active	640	
Clever Technologies	Active	208	
TOTAL		848	

Le montant global des provisions comptabilisées au titre des sociétés présentées ci-dessus s'élève à 848 K€ sur la base de la quote-part de capitaux propres de chacune des filiales.

V.3 Autres engagements reçus et donnés

Garantie de passif

Dans le cadre de la cession des parts sociales de la filiale Option Images, Index Multimedia a garanti le passif fiscal et social pour les engagements antérieurs au 31 décembre 2006 de cette filiale. A ce titre, une provision de 58 K€ est enregistrée dans les comptes au 30 juin 2010, confère note « III.6 Provision pour risque et charge ».

Nantissement des titres d'Index Multimédia

Les titres de la société détenue par Index Europe Holdings sont nantis en totalité au profit de la banque Mizuho, dans le cadre d'un financement mis en place en juin 2008 auprès de la société Index Holdings par cette même banque.

Convention de sous-locations

Dans le cadre de ses relations commerciales avec les filiales du groupe, Index multimédia a signé une convention de sous-location sur la durée du bail principal de locaux, résiliable par période triennale notamment avec la société Taktil et TMC.

La valeur des paiements minimaux futurs se répartissent comme suit :

En Euros :

Désignation	30/06/2010	A 1 an au plus	> 1 an et < 5 ans	A plus de 5 ans
Locations simples	141	120	21	0

Convention d'affacturage

Dans le cadre de sa politique de gestion de la trésorerie, Index Multimedia a conclu le 13 mars 2009 une convention d'affacturage avec la société Factocic portant uniquement sur les factures de l'opérateur historique. Au 30/06/2010, le montant des créances remises non échues s'élève à 2 038 K€ et le montant des avances demandées représente 1 066 K€.

V.4 Comptes consolidés

Conformément à la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, la société Index Multimédia établit et publie des comptes consolidés et ce depuis le 31/12/98.

La société Index Multimedia fait partie du périmètre de consolidation d'Index Europe Holdings Limited – Suite G6 Prince Consort House – 109/111 Farringdon Road – London EC1R3BW United Kingdom. Cette dernière fait elle-même partie du groupe japonais Index Holdings.

Suite à l'augmentation de capital souscrite par Index Holdings, la participation d'Index Europe Holdings Limited est de 43.7% au 30 juin 2010 contre 70.15 % au 30 juin 2009.

V.5 Effectifs salariés

L'effectif moyen de la Société au cours de la période s'établit à 106 salariés.

La ventilation de l'effectif par catégories est la suivante :

Catégories	30/06/10	30/06/09
Cadres	74	101
Non- Cadres	32	65
TOTAL	106	166

La diminution de l'effectif est liée au plan de départ volontaire réalisé au cours du second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2009. Ce plan a concerné 68 personnes.

V.6 Résultat par action

(en euros)	30/06/10	30/06/09
Résultat courant par action	- 0.02	- 0.68
Résultat net par action	+ 0.05	-4.70
Nombre total d'actions à la clôture de l'exercice	13 456 570	8 382 435

Le résultat par action a été déterminé par application de l'avis N° 27 de L'OEC (1993).

V.7 Rémunération des mandataires sociaux

Le montant des rémunérations allouées aux mandataires sociaux de la société au titre de l'exercice 2009/2010 s'élève à la somme de 187 K€ auxquels viennent s'ajouter 8K€ de jeton de présence.

Les charges sociales afférentes à la rémunération de Monsieur Tanimoto sont payées par Index Holdings et refacturées à Index Multimedia. La rémunération de Monsieur Imamura ainsi que les charges sociales afférentes sont payées par Index Holdings et refacturées pour la globalité à Index Multimédia.

Au total, les refacturations d'Index Holdings inscrites dans les comptes de Index Multimedia s'élèvent à 136 K€ (soit 17 650 594 YEN).

L'application de la réglementation CRC 2004-03 en matière de médailles du travail est sans incidence sur le résultat et les capitaux propres.

VI Evènements postérieurs à la clôture

- Les activités « Bien Etre Direct Marketing et Grand Public Direct Marketing » ont été transférées au

01/08/2010 à la société filiale CAT.

- La société s'est vue notifier, par notification en date du 13 juillet 2010, une convocation devant le bureau de conciliation du Conseil de Prud'hommes à la demande d'un salarié qui sollicite l'examen par le tribunal de la résiliation judiciaire de son contrat de travail, aux torts d'Index Multimedia, et le paiement de la somme globale de 682 625€.
Il convient de noter que ce salarié a fait l'objet par la suite d'un licenciement pour faute grave, notifié par courrier daté du 29 septembre 2010, pour des motifs n'ayant aucun rapport avec ceux invoqués par ce dernier à l'appui de sa demande en résiliation judiciaire.
Compte tenu du caractère postérieur à la clôture de cet évènement, aucune provision n'a été constatée au 30 Juin 2010.

- Fin octobre 2010, la société a entamé la mise en œuvre d'un plan de restructuration par la communication au comité d'entreprise d'un dossier d'information et de consultation sur un projet de licenciement économique relatif à 18 personnes et un projet de plan de sauvegarde de l'emploi.



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33092 Mérignac Cedex
France

Ernst & Young et Autres

Ernst & Young et Autres

41, rue Yory
92576 Neuilly-sur-Seine
France

Index Multimédia S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 30 juin 2010
Index Multimédia S.A.
36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Ce rapport contient 33 pages
Référence : EJ - 104.14 RCA



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
France

Ernst & Young et Autres

Ernst & Young et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine
France

Index Multimédia S.A.

Siège social : 36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Capital social : €1.345.657

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Index Multimédia S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Immobilisations incorporelles » dans la partie « II.2 Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan » de l'annexe précise que le mali de confusion doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel. La note « III.1. Immobilisations incorporelles » de l'annexe mentionne les principes retenus par la société pour déterminer la valeur actuelle de cet actif.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société.

Nous avons également vérifié que cette note donne une information appropriée sur la sensibilité des tests de dépréciation aux variations des hypothèses retenues.

- Votre société a constitué des provisions afin de couvrir des risques et litiges, tels que présentés dans les notes « III.4. Créances clients et comptes rattachés » et « III.7. Provisions pour risques et charges ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Nous avons également vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.



Ernst & Young et Autres

Index Multimédia S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
9 novembre 2010

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

:

Mérignac, le 9 novembre 2010

Neuilly-sur-Seine, le 9 novembre 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ernst & Young et Autres

Eric Junières
Associé

Jérôme Guirauden
Associé



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
France

Ernst & Young et Autres

Ernst & Young et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine
France

Index Multimédia S.A.

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés**

Exercice clos le 30 juin 2010
Index Multimédia S.A.
36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Ce rapport contient 8 pages
Référence : EJ - 104.11.RS



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33892 Mérignac Cedex
France

Ernst & Young et Autres

Ernst & Young et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine
France

Index Multimédia S.A.

Siège social : 36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Capital social : € 1.345.657

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 juin 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Ernst & Young et Autres

*Index Multimédia S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés
9 novembre 2010*

Rémunération d'une mission spéciale de Monsieur Fumiaki Yamato

- **Personne concernée :** Monsieur Fumiaki Yamato, représentant permanent de l'Administrateur Index Europe Holdings, Directeur Général Délégué de votre société
- **Modalités :**

En date du 22 janvier 2010, le Président de votre Conseil d'Administration a confié à Monsieur Fumiaki Yamato une mission spéciale d'une durée d'un an consistant en l'élaboration d'études relatives :

- à la gestion des relations avec vos investisseurs ;
- à la mise en œuvre de projets d'alliance capitalistique globale.

A ce titre, Mr Fumiaki Yamato percevra une rémunération annuelle de €. 59.073.

Le montant pris en charge par votre société sur l'exercice est de €. 31.976.

Contrat de sponsoring avec Grenoble Foot 38 SASP

- **Personne concernée :** Monsieur Kiichiro Imamura, Administrateur, Directeur Général Délégué de votre société, et représentant permanent de l'Administrateur Index Holdings à Grenoble Foot 38 SASP
- **Modalités :**

Votre société a conclu un contrat de sponsoring pour la saison de football 2009/2010 avec la société Grenoble Foot 38, afin d'accroître la visibilité des marques exploitées par votre société.

Le montant facturé à votre société au titre de l'exercice est de €. 350.000 HT.



Ernst & Young et Autres

Index Multimédia S.A.
*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés*
9 novembre 2010

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Abandon de compte courant au profit de 123 Multimédia GmbH.

Dans le cadre du processus de liquidation amiable de la société 123 Multimédia GmbH, filiale de votre société, votre société a abandonné son compte courant de €. 716.229 au cours de l'exercice 2009/2010.

Détachement de Messieurs Takuo Tanimoto et Kiichiro Imamura par Index Holdings

Votre société a signé avec la société Index Holdings deux conventions de détachement pour Messieurs Takuo Tanimoto, président du conseil d'administration et Directeur Général, et Kiichiro Imamura, administrateur et Directeur Général Délégué.

Dans ce cadre, il a été décidé :

- la facturation à votre société par la société Index Holdings d'une somme de K€. 9 par an correspondant à une quote-part de la rémunération de Monsieur Tanimoto.
- la facturation à votre société par la société Index Holdings d'une somme de 1.170.000 yens brut par mois correspondant à la rémunération de Monsieur Imamura.

La convention relative à la rémunération de Monsieur Imamura a été modifiée lors du conseil d'administration en date du 20 octobre 2009.

Dans ce cadre, il a été décidé la facturation à votre société par la société Index Holdings d'une somme de 1 367 080 yens brut par mois, correspondant à la rémunération de Monsieur Imamura, à compter du 1^{er} avril 2009.



Ernst & Young et Autres

*Index Multimédia S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements révisés
9 novembre 2010*

Sur l'exercice 2009/2010, Index Holdings a ainsi facturé à votre société au titre de ces conventions de détachement, la somme de € 136.645.

Avec A3W Telecom S.A.R.L.

- Nature et objet : Convention de mise à disposition de solutions audiotex internationales
- Modalités :

Prenant acte de la mission de sa filiale luxembourgeoise destinée à être l'opérateur du groupe détenteur de contrats de ressources en numérotation internationale, votre société met à disposition de sa filiale des solutions audiotex internationales. Dans ce cadre, le chiffre d'affaires généré par A3W Telecom dans le cadre de son activité est rétrocédé à votre société à hauteur de 90 %.

Sur l'exercice, votre société a perçu le montant de € 13.070.

Soutien à diverses filiales

- Nature et objet : Engagement de soutien financier
- Modalités :

Votre société a réaffirmé son soutien financier au profit de plusieurs de ses filiales étrangères. A ce titre, la société s'est engagée à faire face aux éventuelles difficultés de ses filiales, à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes :

- situation nette négative de la filiale,
- somme inscrite en compte courant au profit de votre société.

Ces engagements sont limités à un plafond défini.

Les engagements au 30 juin 2010 s'analysent comme suit :

Filiales	Engagement maximum	Engagement au 30 juin 2010
123 Multimédia Ltd.	€ 500.000	€ 18.007
A3W Télécom S.A.R.L.	€ 1.200.000	€ 640.029
Clever Technologies Maroc	€ 190.000	€ 190.000

Mise à disposition de locaux en faveur des filiales

Votre société sous-loue des locaux à ses filiales, les loyers étant refacturés en fonction de la surface occupée avec une marge inférieure ou égale à 10 %.

Les loyers facturés par votre société à ses filiales au titre de l'exercice sont les suivants :

- Adrian Bay E.U.R.L. : € 15.000 HT
- Taktil S.A.S. : € 15.499 HT
- TMC S.A.S. : € 15.499 HT
- Livre S.A.R.L. : € 8.040 HT

Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Refacturation à Index Holdings des frais engagés dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société

- Personne concernée : Index Holdings, Administrateur de votre société
- Modalités :

Votre société a conclu sur l'exercice avec Index Holdings une convention de refacturation des frais engagés lors de son augmentation de capital réalisée le 25 janvier 2010.

Dans ce cadre, le montant des frais refacturés s'élève à € 166.543.



Ernst & Young et Autres

*Index Multimédia S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés
9 novembre 2010*

Prêt accordé par Index Holdings

- Personne concernée : Index Holdings, administrateur de votre société
- Modalités :

En date du 27 mai 2010, votre société a signé un contrat d'emprunt avec la société Index Holdings pour un montant de €. 1.000.000 rémunéré au taux Euribor 1 an + 1%.

Cet emprunt est remboursable par échéance trimestrielle (principal et intérêts) à compter du 31 octobre 2010 sur une durée de trois ans, la dernière échéance intervenant le 30 septembre 2013.

Le montant des intérêts constatés en charges au cours de l'exercice s'élève à €.2.102.

Cession des parts sociales de la société Voyager à la société Sprout

- Personne concernée : Monsieur Fumiaki Yamato, Directeur Général Délégué de votre société et gérant de la société Sprout
- Modalités :

Par acte du 21 juin 2010, votre société a cédé à la société Sprout, de droit japonais, l'ensemble des parts sociales qu'elle détenait dans la société Voyager pour un montant de €. 950.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 25 octobre 2010, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser à posteriori ces conventions citées ci-dessus.

Détachement de Monsieur Kiichiro Imamura par Index Holdings

- Personne concernée : Monsieur Kiichiro Imamura, Administrateur, Directeur Général Délégué de votre société
- Modalités :

La convention relative à la rémunération de Monsieur Imamura a été modifiée lors du conseil d'administration en date du 20 octobre 2009.

Dans ce cadre, il a été décidé la facturation à votre société par la société Index Holdings d'une somme de 1 367 080 yens brut par mois, correspondant à la rémunération de Monsieur Imamura, à compter du 1^{er} avril 2009.



Ernst & Young et Autres

*Index Multimédia S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés
9 novembre 2010*

Nous vous précisons que votre conseil d'administration a décidé d'autoriser à posteriori cette convention.

Mérignac, le 9 novembre 2010

Neuilly-sur-Seine, le 9 novembre 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ernst & Young et Autres

Eric Junières
Associé

Jérôme Guirauden
Associé



Contrôle interne

SOMMAIRE

- 16 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
- 17 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

Rapport du Président sur le Contrôle Interne

**Rapport du Président du Conseil d'Administration
sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société
relatives à l'information comptable et financière et
à l'analyse et la maîtrise des risques**

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration de la Société Index Multimédia rend compte dans le cadre du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 29 octobre 2010.

Préambule : Diligences liées à la préparation du rapport

La réflexion menée sur le contrôle interne au sein de la Société Index Multimédia vise à anticiper les risques liés à son activité afin de les maîtriser de façon optimale. Elle contribue également à assurer l'efficacité renforcée de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour établir le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations de l'AMF sur le cadre de référence du contrôle interne¹ et le code de gouvernance d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (« code MiddleNext »), mais ne s'est pas explicitement appuyé sur le guide d'application de l'AMF de mise en œuvre du cadre de référence pour la rédaction du présent rapport du Président.

La Société considère que les procédures, détaillées ci-après, lui permettent de suivre les principes de gouvernement d'entreprise tels qu'ils résultent des recommandations applicables, dans la mesure où ces principes sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Ainsi, le présent rapport fait état des procédures internes mises en place par la Société et portant d'une part sur l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée et, d'autre part, sur l'identification et le contrôle des risques liés à son activité.

¹ « Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » AMF, 25 février 2008 – Extrait de la position de l'AMF du 9 janvier 2008 sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière pour les valeurs moyennes et petites. Référentiel relatif au dispositif de contrôle interne proposé par l'AMF en janvier 2007.

SOMMAIRE

- 1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les pouvoirs de la Direction Générale
 - 1.1 Composition du Conseil d'Administration
 - 1.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration
 - 1.3 La Direction Générale de la Société
 - 1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux
 - 1.5 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales
 - 1.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
 - 1.7 Politique relative aux stocks options et actions gratuites
- 2 Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière publiée par l'émetteur
 - 2.1 Présentation de l'organisation générale du suivi des procédures de contrôle interne
 - 2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés aux principaux flux de la Société
- 3 Procédures de contrôle interne mises en place pour l'analyse et la maîtrise des risques liés à l'activité
 - 3.1 Les objectifs du contrôle interne
 - 3.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés à l'activité de la société
- 4 Appréciation du contrôle interne

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les pouvoirs de la Direction Générale

- Dans la mesure du possible, Index Multimédia cherche à se doter d'une organisation

décisionnelle qui répond aux exigences imposées par la gouvernance d'entreprise d'une Société cotée en bourse, tout en tenant compte de l'évolution de la structure de la Société. Index Multimédia a appliqué les recommandations du code MiddleNext pour la gouvernance des entreprises moyennes cotées de décembre 2009 à l'exception de certaines dispositions présentées ci-dessous.

Composition du Conseil d'Administration

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente la composition du Conseil d'Administration au cours du dernier exercice :

Nom	Mandat	Désignation	Ratification	Démission
Takuo Tanimoto	Président du Conseil d'Administration et directeur général	12 septembre 2008	31 octobre 2008	
Masami Ochiai	Administrateur représentant Index Holdings	31 mars 2009		
Kiichiro Imamura	Administrateur		31 octobre 2008	
Kiichiro Imamura	Directeur Général Délégué	31 mars 2009		
Fumiaki Yamato	Administrateur représentant Index Europe Holdings	26 juin 2009		
Fumiaki Yamato	Directeur Général Délégué	11 décembre 2009		

Le Conseil d'Administration comprend quatre membres : Messieurs Masami OCHIAI, Fumiaki YAMATO, Takuo TANIMOTO et Kiichiro IMAMURA, Messieurs Masami OCHIAI et Fumiaki YAMATO étant respectivement les représentants d'Index Holdings et Index Europe Holdings Ltd, actionnaires principaux de notre groupe.

Le mandat d'administrateur a une durée de six ans, et conformément aux statuts, chaque membre du Conseil d'Administration est détenteur d'au moins une action.

A ce jour, il n'y a pas d'administrateur répondant à la définition usuelle d'administrateur indépendant. Le groupe est toujours en recherche active de la personne adéquate.

En cohérence avec la taille de la Société, il n'existe pas de comité spécialisé, tel qu'un comité de sélection des administrateurs et des dirigeants sociaux, un comité de rémunération ou un comité d'audit. A compter de l'exercice 2010/2011, le Conseil d'Administration se réunira pour assurer la mission du comité d'audit.

Liste des autres mandats des membres du conseil :

Mr. Takuo TANIMOTO :

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
Haiku	Administrateur	Oui	France	Non cotée
3614	gérant	Oui	France	Non cotée
Adrian Bay	gérant	Oui	France	Non cotée
CAT	gérant	Oui	France	Non cotée
123 Multimédia Edition	gérant	Oui	France	Non cotée
Jeux	gérant	Oui	France	Non cotée
Livre	gérant	Oui	France	Non cotée
Acheter	gérant	Oui	France	Non cotée
A3W Telecom	gérant	Oui	Royaume Uni	Non cotée
Voyager	gérant	Oui	France	Non cotée
Luna	gérant	Oui	France	Non cotée

Index Holdings

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
Index Europe Holdings Ltd	Administrateur	Oui	Royaume Uni	Non cotée
Grenoble Foot 38 SASP	Administrateur	Oui	France	Non cotée

Index Europe Holdings Ltd : néant

Mr Masami OCHIAI :

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
Index Holdings	Président du CA	Oui	Japon	Cotée
Style Index Corporation	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Index Rights Co. Ltd	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Madhouse Ltd	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Tokyo TV Land Co. Ltd	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Index Okinawa Corporation	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Dynamo Pictures Inc.	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Hyundai-Index Corporation	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Data Stadium Inc.	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Ardent-Wish Inc.	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Index Create Co. Ltd	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Kick TV	Administrateur	Non	Japon	Non cotée

Mr Fumiaki YAMATO :

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
Index Europe Holdings Ltd	Président et administrateur	Oui	Royaume Uni	Non cotée
Interchanel	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée
Silver Arrow Mobile	Administrateur	Oui	Japon	Non cotée

Mr Kiichiro IMAMURA :

Société	Mandat	Appartenance au groupe	Pays	Cotée/ Non cotée
Grenoble Foot 38 SASP	Administrateur et représentant d'Index Holdings	Oui	France	Non cotée

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux sont évoqués au point 1.4 du présent rapport.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Conformément au règlement intérieur au Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2009, celui-ci doit se réunir une fois par mois et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président. Selon les statuts de la société, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent le convoquer en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil d'Administration veille à ce que les administrateurs disposent des informations et documents nécessaires pour procéder aux contrôles que ces derniers jugent opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix reprises.

Les séances du Conseil ont été notamment consacrées à :

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés,
- la validation du budget,
- la nomination de nouveaux administrateurs,
- au renouvellement du programme de rachat d'actions propres,
- l'augmentation de capital intervenue en janvier 2010
- à la réorganisation des activités « bien-être direct marketing » et « grand public direct marketing »
- aux discussions sur les principales options comptables, et d'une manière générale, aux opérations stratégiques et significatives.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil qui a examiné et arrêté les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de même qu'à toutes les réunions lorsque le Conseil l'a jugé opportun.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs ont été traduits en anglais pour faciliter leur compréhension puis leur ont été adressés ou mis à disposition au siège social.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis et signés à l'issue de chaque réunion.

Le taux de présence des administrateurs aux Conseils d'Administration est de 75%.

1.3 La Direction Générale de la Société

Monsieur Takuo TANIMOTO assume depuis le 12 septembre 2008 la fonction de Président Directeur Général. En sa qualité de Président du Conseil, il organise et dirige les travaux de ce dernier et en rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il est secondé dans ses fonctions par le Directeur Général Délégué pour lequel le Conseil d'Administration détermine la durée et l'étendue des pouvoirs conférés. Mr Kiichiro Imamura occupe cette fonction depuis le 31 mars 2009.

Un Directeur Général Délégué supplémentaire, Mr. Fumiaki Yamato, a été nommé par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2009.

En sa qualité de Directeur Général, il jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, et représente la Société vis-à-vis des tiers, dans le respect des obligations imposées par la réglementation boursière.

Toutefois, à titre d'ordre interne non opposable aux tiers, le Conseil d'Administration a décidé que les décisions revêtant un caractère exceptionnel ou des engagements d'une certaine importance devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

L'impulsion et les décisions stratégiques sont relayées et discutées avec les directeurs opérationnels lors de comités de direction hebdomadaires, ce dispositif participant à la diffusion interne d'informations pertinentes et fiables et permettant à chacun d'exercer ses responsabilités.

1.4 Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration décide chaque année les rémunérations et avantages à accorder aux mandataires sociaux répondant à des objectifs précis également validés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux administrateurs pour les missions ou mandats confiés.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information globale pour les administrateurs rémunérés par la société mère et une information détaillée par individu et par nature pour les administrateurs rémunérés par les sociétés du Groupe Index Multimédia. Les dirigeants percevant une rémunération par la société mère ne disposent pas d'avantages particuliers tels que visés par la recommandation en la matière du code MiddleNext pour la gouvernance des entreprises moyennes cotées.

La Direction Générale se prononce sur la politique de rémunération et d'embauche des cadres de direction opérationnels.

Les mandataires sociaux de la société ont perçu au cours de l'exercice clos au 30 juin 2010 des rémunérations qui vous sont relatés dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

1.5 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'actionnaires sont définies au Titre V des statuts d'Index Multimedia, l'assistance et la représentation des actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 23 et 24.

1.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet de la communication appropriée dans le rapport du Conseil d'Administration.

1.7 Politique relative aux stock options et actions gratuites

Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital :

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008 le Conseil d'Administration a été autorisé pour une durée de 38 mois à allouer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'Index Multimédia. L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

Autorisation d'un programme d'option de souscription et d'option d'achat jusqu'à 5 % du capital

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2009, le Conseil d'Administration a été autorisé à attribuer aux salariés et mandataires sociaux d'Index Multimédia des :

- options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou
- options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales.

L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés et aux mandataires sociaux : 5% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Prix de souscription des actions : il ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédent le jour ou les options de souscription seront consenties ;
- Prix d'achat des actions : il ne pourra être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par de la société ;
- Durée d'exercice maximal : huit ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Lors de cette dernière assemblée générale, une délégation de 38 mois a été donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration pour attribuer ces options.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation d'attribution.

Le Conseil d'Administration se conformera aux recommandations du code MiddleNext pour la gouvernance des entreprises moyennes cotées lorsqu'il déterminera les critères d'attribution de ces actions gratuites, options de souscription et options d'achat.

2 Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière publiée par l'émetteur

2.1 Présentation de l'organisation générale du suivi des procédures de contrôle interne

Ces procédures constituent un dispositif de prévention et de maîtrise des risques résultant de nos activités et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, afin d'assurer la protection et la qualité de l'information d'une part, et l'amélioration des performances d'autre part.

L'activité de contrôle opérationnel est assurée dans la Société par la Direction Générale, la Direction opérationnelle et la Direction administrative et financière, plus particulièrement par le contrôle de gestion et financier (4 personnes) et le service comptable (5 personnes).

Le contrôle de gestion et financier s'assure de la fiabilité des données de trafic, reportings mensuels, comptabilité analytique par Business Unit.

Le service comptable est en charge des sociétés françaises, revue des comptes des filiales implantées à l'étranger, et de l'établissement des comptes sociaux et consolidés.

Un cabinet extérieur assiste le service comptable pour l'élaboration des comptes et des annexes consolidés.

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du groupe et l'établissement des états financiers sont de la responsabilité conjointe de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

La nouvelle réglementation J-Sox (nouveau cadre juridique sur les contrôles internes relatifs au reporting financier) impose à toutes les sociétés cotées en bourse au Japon de renforcer leur contrôle interne pour assurer une diffusion d'informations financières complètes et exactes. Cette nouvelle réglementation affecte également les filiales de sociétés japonaises cotées, y compris si elles exercent leur activité à l'extérieur du Japon. Ainsi Index Multimedia a mis en place, au cours de l'exercice, des procédures de contrôle internes pour répondre à ces exigences et être en conformité avec cette réglementation.

Les procédures de contrôle interne s'appliquent aux sociétés suivantes :

- Index Multimedia
- 3614,
- Acheter,
- Adrian Bay,
- CAT,
- 123 Multimédia Edition,
- Jeux,
- Livre,
- Luna,
- Société des Techniques et Innovations
- Taktil,
- Techniques Modération et Convergences,
- A3W Telecom,
- 123 Multimedia Ltd,
- Clever Technologies Maroc,

2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier aux risques liés aux principaux flux de la Société et du Groupe

La Direction Générale de la Société a identifié les flux prioritaires liés à son activité. Pour chacun de ces flux, elle a déterminé le risque inhérent à son organisation ainsi que l'adéquation et l'efficacité des contrôles existants. La majorité des risques identifiés est couverte par des procédures existantes ou des contrôles du management.

Les principales procédures visant à assurer la conformité des informations financières et comptables avec les principes comptables généraux et les méthodes groupe sont les suivantes :

- Traçabilité des données de trafic et reconnaissance du Chiffre d'affaires : Les systèmes développés en interne par la Société permettent de générer les données de trafic. Ces données sont ensuite rapprochées des informations communiquées par les opérateurs de téléphonie.
- Traçabilité des volumes de trafic et des reversements licences associés : La Société a mis en place une gestion des reversements permettant de traiter les volumes ainsi que le taux unitaire de facturation issus des bases de production pour les intégrer dans un logiciel de facturation standard (en l'occurrence CEGID) et ensuite de générer les appels à facture et de les rapprocher des factures.
- Optimisation de l'organisation par Business Units : Afin de disposer d'outils de pilotage de l'activité et d'améliorer l'appréhension de la rentabilité de chacune des activités, une redistribution des métiers en 4 Business Units (Bien Etre, Grand Public, Distribution Indirecte, Business Development) a été mise en place à compter du 1^{er} juillet 2007 accompagnée d'outils de gestion et d'information en phase avec cette nouvelle organisation. Cette affectation par Business Unit a été maintenue au cours de la période.

Dans un second temps, la codification analytique mise en place sur deux axes (un axe business et un axe Service) permet d'avoir des marges brutes sur des notions business telles que l'activité (Bien Être, Grand Public, Business Development) et le canal de commercialisation (B2B, B2C, B2O).

Par ailleurs, au cours de l'exercice précédent, la Direction Opérationnelle a mis en place une organisation interne centrée sur le « Client » en regroupant les équipes par pôle : Produits, Acquisition et Fidélisation Clients. Afin de devenir un véritable outil de gestion permettant d'optimiser les coûts engagés et d'adopter des décisions stratégiques en temps réel, cette nouvelle organisation ne se porte plus vers les produits mais vers une meilleure connaissance des clients : description du profil de chaque client (âge, sexe, ...etc.) permettant une traçabilité efficace des produits et services consommés (fidélité à une gamme de produits, demande de nouveautés...) suite à la mise en place au cours de l'exercice d'une plate-forme CRM (Customer Relationship Management) performante.

- Fiabilité et confidentialité des informations financières diffusées à la Direction Générale et au Marché : Le contrôle de l'information financière Groupe est désormais effectué par l'équipe dédiée du « Contrôle Financier » ayant pour mission de réaliser le contrôle des informations financières Groupe diffusées auprès de la Direction Générale d'Index Holdings et du marché.

Le respect de la fiabilité et de la confidentialité des informations et des normes de l'environnement réglementaire s'est poursuivi avec le concours d'un conseil spécialisé en Communication Financière.

- Fiabilité et sécurité des flux de trésorerie et de financement : Les financements et la gestion opérationnelle de la trésorerie font l'objet d'une Note de procédure diffusée à l'ensemble des personnes concernées au sein de la Société.

L'autorisation des dépenses, l'émission des paiements et la comptabilisation sont en particulier réalisées par des personnes distinctes. Le pouvoir de signature bancaire pour tout montant significatif est réservé au Directeur Général et par délégation au Directeur Général Délégué en l'absence du Directeur Général.

Les opérations de trésorerie sont comptabilisées quotidiennement et les comptes de banques font l'objet de rapprochements réguliers avec les données reçues des banques (remontées télématiques quotidiennes).

- Le progiciel utilisé fiabilise le circuit des opérations comptables au sein du groupe, tant au niveau des comptes individuels que des comptes consolidés, notamment grâce aux écritures reflètes entre Sociétés, aux plans comptables généraux et auxiliaires répliqués dans toutes les Sociétés et au marquage nominatif des modifications apportées dans la base de données de l'outil. Les logiciels « e-bank » et « e-match » , utilisés respectivement pour émettre les paiements et procéder aux rapprochements bancaires ne sont pas encore intégrés dans l'ERP.
- Procédure d'élaboration et de contrôle de la consolidation : Les services de la direction administrative et financière de la maison-mère Index Multimédia ont en charge l'élaboration des principaux éléments de la liasse de consolidation des entités appartenant au périmètre de consolidation. La liste des filiales comprises dans le périmètre de consolidation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés au 30 juin 2010.

Index Multimédia a acquis un logiciel de consolidation (FCRS) qui permet aux équipes de saisir directement les liasses afin de les intégrer (importation de balance, ...) après les avoir contrôlées et validées. Ce module permet également de rechercher des informations et de passer des écritures préparatoires à la consolidation.

Ce même logiciel permet aux services internes de procéder à l'intégration des flux interentreprises au sein du groupe (ou intercos), de calculer et de valider le chiffre d'affaires publié.

La finalisation de la consolidation est à ce jour effectuée par un cabinet externe, expert dans l'établissement des comptes consolidés en normes IFRS, consultant qui assure également la formation et l'assistance du personnel en interne. Ainsi l'élaboration des fichiers et des documents explicatifs, la validation du calcul de l'impôt, les analyses et la rédaction des annexes ont pu être réalisées efficacement et dans les délais. La participation de ce consultant externe a permis de créer une synergie entre les travaux de révision et de consolidation, qui s'est traduite par : (i) une unicité de documents, (ii) la saisie en amont et dans la mesure du possible au format consolidation et (iii) la réduction du temps de travail au niveau de la consolidation du fait de l'anticipation maximale au niveau de la révision.

A chaque arrêté de comptes publié, la formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes sont expliqués aux administrateurs.

- Situations comptables trimestrielles internes : les services de la direction administrative et financière établissent, en complément des comptes intermédiaires semestriels et des comptes annuels faisant l'objet d'un rapport d'audit par les commissaires aux comptes, des situations comptables trimestrielles. Un reporting interne destiné à la Direction Générale et à la maison mère Index Holdings, sous un format de présentation des comptes propres au groupe est également préparé tous les trimestres et fait également l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes..
- Procédures de reporting : Tous les mois, un reporting de gestion est préparé par le contrôle financier et ce, à partir de la base de données et de la comptabilité générale pour les informations déjà comptabilisées. Le rapprochement entre les données de comptabilité et de contrôle financier n'est à ce jour pas automatisé. Le reporting mensuel est examiné par la Direction Générale et la Direction opérationnelle avant d'être transmis à Index Holdings. Par ailleurs, un reporting de la trésorerie du groupe est effectué tous les quinze jours par le service finance.
- Communication financière et comptable : Le service juridique assume en interne l'identification et le traitement des obligations d'information du marché. Après validation et contrôle de la Direction

administrative et financière, il procède à la publication des informations règlementées. Un calendrier annuel des publications précisant la nature et l'échéance de chaque obligation périodique est systématiquement mis à disposition des actionnaires sur le site en début d'exercice et mis à jour au début du second semestre.

Compte tenu de l'actionnariat majoritairement étranger, une version en anglais de l'information financière communiquée est produite systématiquement.

- Démarche d'anticipation et de prévision des emplois et des compétences en lien avec sa stratégie : Au cours des exercices précédents, Index Multimédia a entrepris la mise en place de l'accord relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C.) conclu le 7 mars 2007 avec les organisations syndicales. Cette démarche s'est prolongée au cours de l'exercice fiscal 2009/2010.

Cette G.P.E.C, fondée sur un partage d'information stratégique, présente une double vocation : (i) permettre à l'entreprise de disposer des compétences en cohérence avec sa stratégie et les niveaux de performance attendus, (ii) proposer aux collaborateurs des projets professionnels valorisant leur savoir-faire en leur permettant de développer leurs compétences et leur qualification afin d'anticiper les changements et de s'y adapter. Index Multimédia réaffirme ainsi la priorité donnée à l'évolution professionnelle de ses collaborateurs en interne, et son soutien plus important au plan de formation.

C'est ainsi que chaque collaborateur reçoit de son manager une lettre de mission mise à jour. Lors d'entretiens annuels, collaborateurs et managers font un bilan des tâches accomplies par rapport aux missions allouées, des difficultés rencontrées afin de déterminer de manière objective les besoins éventuels en formation. D'ores et déjà la DRH a mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs une nouvelle version de son site intranet qui comprend désormais un planning des absences mis à jour hebdomadairement. Afin d'harmoniser les procédures internes, différentes recommandations sont mises en ligne sur ce site comme le code de conduite, le guide d'entretien annuel, le guide du recrutement et le guide du manager

3 Procédures de contrôle interne mises en place pour l'analyse et la maîtrise des risques liés à l'activité

3.1 Les objectifs du contrôle interne

Les procédures développées en interne ont pour but d'avoir en permanence une assurance raisonnable que :

- Les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent à l'entreprise d'atteindre ses objectifs de performance et de rentabilité,
- Les lois et les réglementations en vigueur ainsi que les valeurs et règles internes de l'entreprise sont respectées.

Le processus d'identification et de surveillance des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats est assuré par l'action conjointe des Directeurs opérationnels et de leurs équipes.

Après validation par le Directeur Général, les politiques et procédures de gestion des principaux risques sont mises en place au sein de la Société par les équipes des Business Units sous la surveillance de leurs directeurs qui rendent régulièrement compte des actions lors des comités de direction hebdomadaires avec la Direction. La Direction reçoit ainsi un retour sur les caractéristiques essentielles des actions engagées pour gérer les principaux risques.

L'analyse des risques tient compte des évolutions internes (telles que la taille de l'entreprise, la structure évolutive du groupe, ...etc.) mais aussi des évolutions externes liées aux contraintes du marché.

3.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier aux risques liés à l'activité de la Société

La Société Index Multimédia est l'un des principaux fournisseurs de produits et services multimédia à valeur ajoutée à destination du grand public et du monde de l'entreprise, en France, dans la plupart des pays d'Europe occidentale et dans certains autres pays.

Cette activité s'inscrit sur un marché hautement concurrentiel, en constante évolution tant technique que normative, et qui gagne de plus en plus en maturité. Les principaux risques liés à l'activité de la Société et les actions spécifiques engagées peuvent être présentés comme suit :

- Edition de contenu et la protection des consommateurs : l'activité d'éditeur de contenus, notamment dans les produits et services de type service communautaire qui regroupent les services de rencontres soft et adulte, expose la Société à d'éventuelles actions en justice intentées sur des fondements juridiques aussi variés que la diffamation, le dénigrement, la négligence, l'atteinte à la personne, ou le non-respect de la vie privée. Pour prévenir ce genre de risque qui amènerait la Société à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et assurer sa défense, une part importante de ses ressources humaines (compétences informatiques et juridiques) a toujours été consacrée à la surveillance des contenus, et à la modération des propos tenus par les opérateurs lors de chats.

L'arrivée d'un nombre croissant de nouveaux intervenants sur le marché de la fourniture de produits et services multimédia à destination du grand public a favorisé l'apparition de dérives d'ordre éthique ou commercial (manque de clarté de l'information sur les prix, utilisation fallacieuse du mot « gratuit », souscription forcée à des abonnements, ...) portant atteinte à la réputation et à l'image de notre Société et entraînant la défiance voire la perte de la clientèle.

Une hotline disponible par mail assure le traitement des plaintes clients et opérateurs. Le service « Qualité client » a pour mission d'apporter un traitement efficace des demandes clients, et notamment la suppression de leur numéro de nos bases de données pour les clients qui en font la demande (blacklistage).

Pour tous les contenus « Hot / Adulte », un suivi permanent est réalisé en particulier afin d'améliorer l'information concernant les différents types de produits.

- Règlementation consumériste et renforcement de la protection des mineurs : Les écarts de conduite abusifs de ces nouveaux arrivants sur le marché ont en outre conduit au renforcement et à la multiplication des contrôles d'application des textes consuméristes au sein de notre secteur d'activité. La protection des jeunes consommateurs est devenue une priorité des instances européennes et un renforcement en la matière est à attendre. Sur la recommandation du CSA relative aux services SMS, Index Multimédia avait déjà adapté ses messages publicitaires à la cible visée, en précisant la nature réelle du service proposé et en améliorant les conditions de lisibilité notamment en matière de prix, afin que ses messages publicitaires ne soient pas perçus comme exploitant l'inexpérience ou la crédulité des mineurs.

Plus récemment, Index Multimédia a adapté ces messages publicitaires pour les services chat en faisant une stricte application d'une recommandation du CSA de novembre 2007 (le service chat est un service modéré et animé par plusieurs animateurs). De surcroît, la Société met actuellement en œuvre un système de qualification de ses produits (vidéo, photos, logos, ...) afin de les catégoriser et de réserver leurs accès à différents panels de consommateurs.

Enfin, la ré-internalisation de l'activité de modération consécutivement à la résiliation anticipée avec le sous-traitant de la Société, spécialiste en centres d'appels, participe à cette même volonté de maîtriser la diffusion de nos produits et de préserver le jeune public.

- De plus, la mise en place du dispositif de marketing direct (Customer Relationship

Management ou C.R.M. examiné infra) a facilité l'identification par la Société de ses clients et lui permet dorénavant de cibler ses envois d'offres (teasing) de produits et de services en les adaptant à leur destinataire. L'objectif de ce dispositif est une meilleure connaissance de nos clients et de leurs comportements et par conséquent une meilleure qualité de retour sur les campagnes publicitaires : il a pour but de donner une vision clients à l'intégralité de nos mouvements. Cet outil tient compte des différents paramètres que sont : la gestion des canaux de contacts (Internet, audiotel, SMS, WAP, e-mail, ...), des obstacles d'ordre technique (masquage des numéros), et des obligations juridiques imposées par la CNIL et les opérateurs mobiles. Le traitement de ces informations permet de dégager une base de données clientèle plus fournie afin de cibler en fonction des achats réalisés les opérations de relance ou les propositions pour d'autres produits (cross-selling), d'étudier le niveau de sollicitation optimale pour éviter une saturation du client, et de prendre en compte l'accord implicite ou explicite du client à recevoir d'autres sollicitations.

- Réduction des activités internationales du groupe : Corollaire du ralentissement de l'activité enregistré dans les comptes du groupe depuis plusieurs années, le processus de désengagement des filiales étrangères amorcé au cours l'exercice 2007-2008 s'est poursuivi au cours de l'exercice 2009-2010 (avec notamment la liquidation des filiales en Allemagne 123 Multimedia GmbH et Germany Explorer) et a conduit, à quelques exceptions près, à concentrer l'essentiel de l'activité en France. Cette réorganisation de la structure du groupe favorise la maîtrise et la limitation des risques liés à l'implantation de la Société à l'international (comme les difficultés de suivi de la politique du groupe à distance, le constant respect des obligations règlementaires, parfois fluctuantes, ...etc.).

4 *Appréciation du contrôle interne*

Afin d'évaluer les procédures de contrôles interne, leur conformité avec les exigences de la réglementation J-Sox et leur validité en pratique, un audit a été conduit par le service d'audit interne du groupe et un cabinet d'audit externe afin d'évaluer et de tester les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Cet audit a conclu qu'il n'y avait pas de faiblesse majeure dans le contrôle interne d'Index Multimedia.

La rapidité des changements qui interviennent dans l'industrie du mobile imposent une plus grande flexibilité, une réduction des coûts et le raccourcissement des cycles de développement afin de rester compétitif, tout en conservant le client au cœur de nos préoccupations. Ces objectifs passent par la valorisation de nos actifs et de notre savoir-faire pour préparer le futur en adressant de nouveaux marchés notamment dans le domaine de l'Internet.

A Toulouse, le 29 octobre 2010
Le Président du Conseil d'Administration

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Index Multimédia

Exercice clos le 30 juin 2010

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Index Multimédia

KPMG Audit
Domaine de Pelus
11, rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Index Multimédia

Exercice clos le 30 juin 2010

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Index Multimédia

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Index Multimédia et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Mérignac et Neuilly sur Seine, le 9 novembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Eric Junières

ERNST & YOUNG ET AUTRES



Jérôme Guirauden

Index Multimédia, S.A.
Exercice clos le 30 juin 2010

3